



Communauté  
de Communes  
de Sélestat



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE  
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA COHÉSION SOCIALE  
D'ALSACE

# Diagnostic Territorial Approfondi des activités physiques et sportives

*Communauté de communes de Sélestat*

- Rapport final -

Juin 2014



ressources  
**archimène**  
ssociatives



## EDITORIAL

### DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SELESTAT

« La démarche d'analyse de l'offre et de la demande sportive locale lancée par le Ministère des Sports a séduit les élus de la Communauté de communes de Sélestat car elle répondait pleinement au besoin de la collectivité engagée dans une politique volontariste de développement des équipements sportifs sur son territoire.

L'engagement d'une démarche participative regroupant autour d'une même réflexion les élus, les associations sportives, les chefs d'établissements scolaires et les partenaires institutionnels a permis de dégager les orientations stratégiques fortes pour l'amélioration de la pratique sportive sur l'ensemble du territoire. Ces orientations se traduisent en plan d'actions dont la mise en œuvre demandera encore de prioriser les interventions et les soutiens possibles en matière de développement du sport.

L'appui méthodologique et technique apporté par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) dans le cadre de la mise en place du DTA a été un réel plus pour le territoire.

J'espère que ce travail servira tous les acteurs de la Communauté de communes de Sélestat dans la conduite de leurs réflexions en matière de développement du sport et de la cohésion sociale ».

**Marcel BAUER**

## EDITORIAL

### DU DIRECTEUR REGIONAL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE D'ALSACE

« La Communauté de Communes de Sélestat, située au centre de l'Alsace, joue la carte de l'attractivité du territoire et de la qualité de vie pour ses habitants.

La demande sportive, précédée d'un plan jeunesse et dopée par un programme de city-stades, va croissante dans une ville-centre historiquement tournée vers le sport.

Le Diagnostic territorial approfondi est un élément incontournable de l'offre sportive et s'inscrit dans cette dynamique du territoire de l'Alsace centrale.

Il s'agit aussi d'un double pari :

- celui d'abord de traduire, en synthèses et graphiques successifs les atouts et manques de l'offre d'équipements sportifs, de l'offre d'activités sportives fortement organisées autour des sports collectifs, de faire évoluer les espaces d'accueil pour mieux les adapter aux temps de déplacements des sportifs. Une attention particulière a été portée aux analyses cartographiques, à la coordination entre clubs sportifs, aux publics scolaires ;
- celui ensuite, d'argumenter, par une collaboration fructueuse entre la Communauté de Communes et la DRJSCS d'Alsace, en faveur de 40 préconisations prometteuses et réalistes. La voie est, dès lors, ouverte à une plus grande diversification des activités sportives par des solutions originales de fusion de clubs, et de partenariat privé/public.

Plus largement, le DTA apportera également au futur Schéma régional du Sport en Alsace, voulu par la Ministre chargée des Sports, l'expérience d'une application de nouveaux outils du ministère pour l'expertise territoriale de l'offre sportive.

Les sportifs de la Communauté de Communes de Sélestat pourront apprécier dans un délai rapproché, les réalisations en termes d'équipements sportifs, de nouvelle coordination des clubs et de formations des professionnels et des bénévoles ».

**Daniel BOUFFIER**

# SOMMAIRE

<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>7</b>
<b>ANALYSE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE</b> .....	<b>10</b>
<u>VOLET 0</u> : ANALYSE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SELESTAT.....	11
<u>VOLET 1</u> : ANALYSE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS, SITES ET ITINERAIRES DE SPORTS DE NATURE .....	16
1. <i>Les équipements sportifs</i> .....	16
2. <i>Les sites et itinéraires de sports de nature</i> .....	55
<u>VOLET 2</u> : ANALYSE DE L'OFFRE DES STRUCTURES D'ANIMATION PUBLIQUES ET PRIVEES.....	61
1. <i>L'offre des établissements scolaires</i> .....	62
2. <i>L'offre des associations sportives</i> .....	75
3. <i>L'offre des associations sportives scolaires</i> .....	85
4. <i>L'offre des structures privées marchandes</i> .....	90
5. <i>L'offre de la Ville et de la Communauté de communes de Sélestat</i> .....	92
<u>VOLET 3</u> : ANALYSE DE LA DEMANDE DES SPORTIFS LICENCIES EN CLUB ET DES PUBLICS SCOLAIRES.....	96
1. <i>La demande des publics scolaires</i> .....	97
2. <i>La demande des licenciés de clubs</i> .....	109
<u>VOLET 4</u> : LA DEMANDE DES PRATIQUANTS LIBRES.....	120
<b>ANALYSE ATOUTS / FAIBLESSES / OPPORTUNITES / MENACES</b> .....	<b>126</b>
<b>SCENARIOS</b> .....	<b>131</b>
<u>SCENARIO 1</u> : « REMISE A NIVEAU » : REHABILITATION, SECURISATION ET ACCESSIBILITE AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS .....	133
<u>SCENARIO 2</u> : « ELARGISSEMENT DE L'OFFRE SPORTIVE, NOTAMMENT EN DIRECTION DES PUBLICS SCOLAIRES » ..	134
<u>SCENARIO 3</u> : « VERS UN SPORT POUR TOUS DE QUALITE ».....	136
<b>PLAN D'ACTION</b> .....	<b>138</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>152</b>
<b>COMPOSITION DU GROUPE TECHNIQUE DU DTA</b> .....	<b>153</b>
<b>COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE DU DTA</b> .....	<b>155</b>
<b>CONTACTS</b> .....	<b>158</b>

## GLOSSAIRE

### A

ACCA : Athletic Cub Centre-Alsace

ACMISA : Action Culturelle en Milieu Scolaire d'Alsace

ADAUHR : Agence Départementale Aménagement Urbanisme Haut-Rhin

ADT : Association Départementale du Tourisme

AGF : Association Générale des Familles

APPN : Activités Physiques de Pleine Nature

APS : Activités Physiques et Sportives

ARS : Agence Régionale de Santé

### B

BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

BAFD : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur

BMX : Bicycle motocross

BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

BTS : Brevet de Technicien Supérieur

### C

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CAKCIS : Canoë-Kayak Club de l'III Sélestat

CCA : Cercle Catholique Aloysia

CCS : Communauté des Communes de Sélestat

CG 67 : Conseil Général du Bas-Rhin

CNDS : Centre National pour le Développement du Sport

COSEC : Centre Omnisports Evolutif Couvert

CRIB : Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles

CROSA : Comité Régional Olympique et Sportif d'Alsace

CRT : Comité Régional du Tourisme

CRTE : Comité Régional de Tourisme Equestre

CSI : Centre Sportif Intercommunal

### D

DLA : Dispositif Local d'Accompagnement

DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

DTA : Diagnostic Territorial Approfondi

## **E**

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPS : Education Physique et Sportive

ESPE : Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (anciennement Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM))

ETAPS : Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives

## **F**

FDVA : Fonds pour le Développement de la Vie Associative

FF : Fédération Française

FFBB : Fédération Française de Basket-Ball

FSCF : Fédération Sportive et Culturelle de France

## **G**

GEPSLA : Groupement d'Employeurs des Professions du Sport, des Loisirs et de l'Animation

GR : Grande Randonnée

## **H**

HT : Hors Taxes

## **I**

IGN : Institut National de l'Information Géographique et Forestière (anc. Institut Géographique National)

IME : Institut Médico-Educatif

INSEE : Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques

INSEP : Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance

ITEP : Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique

IUFM : Institut Universitaire de Formation des Maîtres

## **M**

MEOS : Mission des Etudes, de l'Observation et des Statistiques

MJC : Maison des Jeunes et de la Culture

## **O**

OMS : Office Municipal des Sports

OT(I) : Office du Tourisme (Intercommunal)

## **P**

PCS : Profession et Catégorie Socioprofessionnelle

## **R**

RES : Recensement des Equipements Sportifs

## **S**

SAE : Structure Artificielle d'Escalade

SAHB : Sélestat Alsace Handball

SARA-CPCA : Soutien aux Associations en Région Alsace - Conférence Permanente des Coordinations Associatives

SCAT : Sélestat Centre-Alsace Triathlon

SCOT : Schéma de Cohérence Territorial

SCS : Sport Club Sélestat

SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

## **U**

UE : Union Européenne

ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

UNSS : Union Nationale du Sport Scolaire

US : Union Sportive

## **V**

VTT : Vélo Tout Terrain



# INTRODUCTION

- **Rappel de la commande**

La Communauté de communes de Sélestat (CCS) a souhaité mettre en place une **démarche prospective partenariale** dans le but d'**accompagner le développement des activités physiques et sportives (APS) sur son territoire** et de proposer une offre élargie d'APS, accessible au plus grand nombre.

Cette démarche prend la forme d'un **diagnostic territorial approfondi** (DTA) des activités physiques et sportives. Cet outil d'aide à la décision, développé par le Ministère des sports, consiste à analyser un ensemble de données recueillies directement sur le terrain sur l'offre et la demande sportives afin de proposer des orientations ou des préconisations et d'élaborer des scénarios de développement en réponse aux problématiques rencontrées par un territoire.

- **Les enjeux d'un DTA sur la CCS**

La Communauté des communes de Sélestat regroupe 12 communes pour une population estimée d'environ 36 000 habitants. Traversée par l'autoroute A35 qui dessert l'axe Strasbourg-Colmar-Mulhouse, elle occupe une place centrale en Alsace.

La CCS a souhaité investir dans les activités physiques et sportives, symbole et outil du dynamisme de son territoire. Le sport est, en effet, tout à tour considéré comme un facteur de cohésion sociale, un moyen de promouvoir l'image de la région et un levier de développement économique.

Au-delà de ses compétences obligatoires liées au développement économique et à l'aménagement de l'espace, la Communauté des communes de Sélestat, qui compte **72 associations, 172 équipements sportifs** et **12 établissements d'APS** selon les recensements de la DRJSCS Alsace, s'est dotée d'une compétence optionnelle portant sur la construction et l'entretien des équipements sportifs, culturels et d'enseignement. Elle a également décidé d'investir les domaines du sport de haut-niveau (soutien aux activités assurant la promotion de la CCS au niveau national), de l'enfance et de la jeunesse<sup>1</sup>, ainsi que des transports et déplacements<sup>2</sup>.

Aujourd'hui, le territoire propose une diversité d'activités capable d'attirer un nombre considérable de pratiquants souhaitant essayer une ou plusieurs activités physiques et sportives. **Avec ses équipements sportifs, son taux de licenciés et son tissu associatif dense, la Communauté des communes est au cœur d'une dynamique sportive à la fois connue, reconnue et enviée en Alsace.** Cette dynamique a été récompensée par le label de « Ville la plus sportive de France » obtenu par la Ville de Sélestat – la Ville centre de la Communauté des communes – en 2010.

---

<sup>1</sup> Relais d'assistantes maternelles, accueils collectifs de mineurs, services périscolaires, animation jeunesse socioéducative.

<sup>2</sup> Aménagement et entretien des voies cyclables entre zones agglomérées, balisage d'itinéraires VTT et mise en place d'un transport urbain (TIS « Transport Intercommunal Sélestat »).

➔ **Face à ce développement important des activités physiques et sportives, que faire de plus aujourd'hui ? Comment maintenir l'élan ? Et comment adapter l'offre d'équipements sportifs et de structures d'animation sportive aux besoins de leurs usagers ?**

Le DTA des activités physiques et sportives revêt deux enjeux principaux pour la CCS :

- **adapter son patrimoine sportif** à la diversité des pratiques, sécuriser les installations, prendre en compte les contraintes d'accessibilité, aménager de manière équilibrée et durablement les territoires, tout en tenant compte des enjeux sociétaux spécifiques à la pratique d'APS<sup>3</sup> ;
- **et anticiper et préparer**, dans la mesure du possible et en fonction des informations relevées tout au long du diagnostic, **la réforme des rythmes scolaires en cours de définition**.

Cette démarche doit ainsi permettre de :

- réaliser un **état des lieux du développement sportif** (équipements, acteurs et pratiquants d'activités physiques et sportives) pour le pérenniser, s'adapter à la réalité du moment et prendre un nouvel élan.

- **Objectif**

L'objectif du diagnostic territorial approfondi est donc le suivant :

- **Etudier et renforcer l'adéquation** entre,
  - o **L'offre d'équipements sportifs et des structures d'animation sportive**, d'une part,
  - o et **la demande des différents publics pratiquants** (pratiquants scolaires, pratiquants libres, pratiquants licenciés en clubs), d'autre part,
- pour **construire un plan d'action** visant à
  - o poursuivre le développement sportif du territoire et son aménagement ;
  - o préparer la future réforme des rythmes scolaires ;
  - o anticiper **l'évolution des besoins** (nouvelles pratiques, manières de pratiquer, nouveaux pratiquants, etc.) et **des acteurs de l'offre d'APS** au sens large.

- **Démarche méthodologique**

Les travaux du DTA se sont déroulés de mars 2013 à mars 2014 et ont été déclinés en 4 grandes étapes :

- un **recueil de données** sur 4 volets thématiques :
  - o **Volet 1 : Analyse de l'offre d'équipements sportifs ;**
  - o **Volet 2 : Analyse de l'offre des structures d'animation publiques et privées ;**

---

<sup>3</sup> Tels que le développement de la pratique féminine, de la pratique scolaire et périscolaire, de la pratique adaptée aux publics porteurs de handicap moteur, sensoriel, mental ou psychique, des APS comme facteur d'insertion et de renforcement de la cohésion sociale sur le territoire, des APS comme facteur de bien-être, d'éducation et de prévention pour la santé, des APS en lien aux activités de loisirs, etc.

- **Volet 3 : Analyse de la demande des sportifs licenciés en clubs et des publics scolaires ;**
- **Volet 4 : Analyse de la demande des pratiquants libres ;**
- une **synthèse** des constats ;
- des **préconisations** et propositions de **scenarios** ;
- et un **plan d'action** réaliste et chiffré sur une période de quatre ans.

Une méthodologie particulière a été appliquée à chaque étape de la démarche (cf. tableau de synthèse ci-dessous).

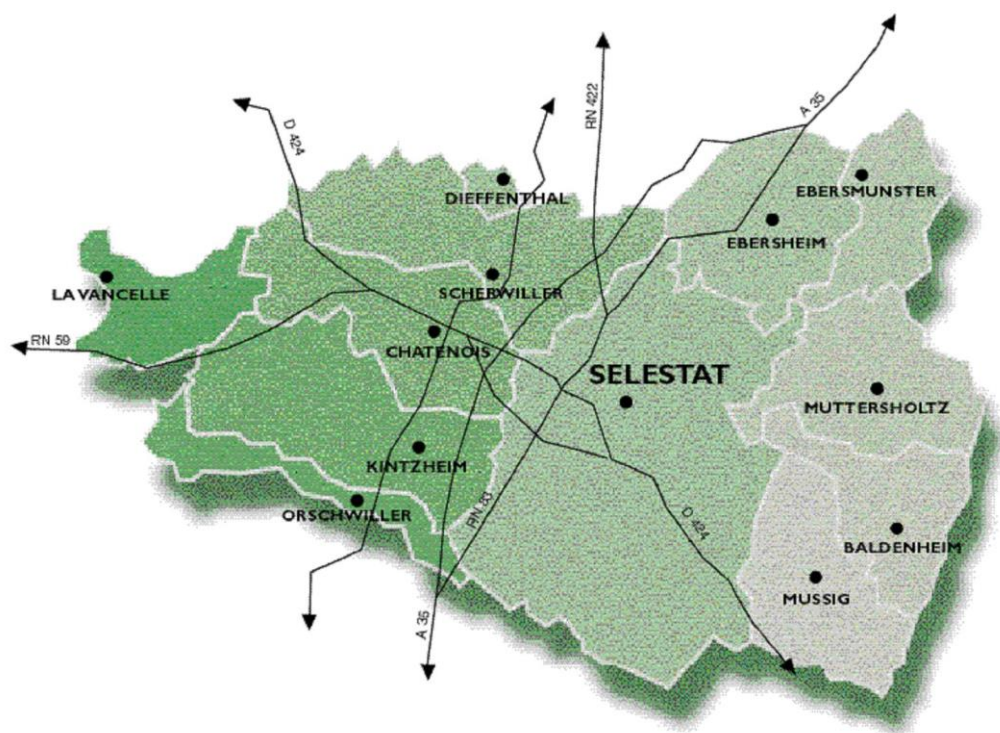
<b>Volet</b>	<b>Méthode</b>
<b>Volet 0</b> – Analyse du territoire	- Etude documentaire.
<b>Volet 1</b> – Analyse de l’offre d’équipements sportifs	- Extraction de données provenant du Recensement des Equipements Sportifs (RES) ; - Transmission de fiches à compléter par les gestionnaires d’équipements sportifs publics ; - Réalisation d’entretiens avec les gestionnaires d’équipements sportifs privés.
<b>Volet 2</b> – Analyse de l’offre des structures d’animation publiques et privées	- Administration de questionnaires aux dirigeants de structures et d’établissements scolaires.
<b>Volet 3</b> – Analyse de la demande des sportifs licenciés en clubs et des publics scolaires	- Administration de questionnaires à un échantillon représentatif de pratiquants scolaires et en club ; - Réalisation d’entretiens avec les professeurs des écoles, les directeurs d’écoles élémentaires et les enseignants d’éducation physique et sportive.
<b>Volet 4</b> – Analyse de la demande des pratiquants libres	- Extrapolation des données du Ministère des sports, de la jeunesse, de l’éducation populaire et de la vie associative sur le territoire de la Communauté de communes ; - Réalisation d’entretiens avec un échantillon caractéristique.
<b>Synthèse des constats</b>	- Etat des lieux du champ d’étude du présent DTA, sous la forme d’une présentation de atouts/faiblesses/opportunités/menaces.
<b>Préconisations et propositions de scenarios</b>	- Propositions formulées par le cabinet à partir des résultats issus du diagnostic ; - Discussions avec le Maître d’ouvrage et des personnes qualifiées (cercle restreint du groupe technique permanent).
<b>Elaboration d’un plan d’action</b>	- Co-construction d’un plan d’action avec le Maître d’ouvrage et des personnes qualifiées (cercle restreint du groupe technique permanent).

Le rapport se décline en 4 parties reprenant chronologiquement les différentes étapes du DTA.

## **ANALYSE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE**



## **VOLET 0 : ANALYSE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SELESTAT**



Les données provenant de l'INSEE, du diagnostic jeunesse et du SCOT de Sélestat et sa région permettent d'identifier les principales caractéristiques géographiques, démographiques, économiques et sociologiques du territoire. Sur ce point, différents atouts et handicaps structurels – actuels et potentiels – doivent être pris en compte en vue du développement sportif du territoire.

- ***Un double mouvement de vieillissement / rajeunissement de la population en cours et à anticiper***

La démographie du territoire de la CCS constitue un enjeu de taille à prendre en considération et, surtout, à anticiper.

**Le dynamisme démographique actuel du territoire du SCOT de Sélestat et sa région est l'un des plus forts de toute l'Alsace.** Depuis 1990, la population augmente en effet à un rythme supérieur à la moyenne régionale. Si toutes les communes du périmètre bénéficient de ce regain de vitalité, cette tendance est particulièrement marquée sur la CCS. Sa population est passée de 31 799 habitants en 1999 à 36 028 habitants en 2009, correspondant à un taux de variation de 1,1%. Pendant la même période, la population du Bas-Rhin et de l'Alsace n'a augmenté que de 0,6%. Ce dynamisme démographique devrait se poursuivre dans les prochaines décennies.

Au niveau de la pyramide des âges, l'INSEE observe simultanément un **vieillissement inéluctable de la population** – dû à l'allongement de la durée de vie – et un léger **excédent des moins de 20 ans**. Ce double mouvement devrait s'accroître à l'horizon 2030. Les projections démographiques

réalisées par l'INSEE sont particulièrement intéressantes. La population des 60-74 ans augmenterait de façon forte et régulière jusqu'en 2030 et au-delà. Concernant les populations juvéniles, le nombre d'habitants de 0 à 14 ans projeté à l'horizon 2030 est déjà largement dépassé en 2008. Pour l'INSEE, « **Le territoire sera à l'évidence "plus jeune" à l'horizon 2030** ».

La forte croissance démographique observée depuis 1990 et attendue à l'horizon 2030 va se traduire par une forte croissance des besoins en logements, mais également en équipements et en services à la population. Même si des efforts conséquents ont été réalisés à Sélestat ces dernières années afin de renforcer ou de réhabiliter les équipements et services à la personne, **un renforcement des équipements « petite enfance, jeunesse et personnes âgées » sera nécessaire pour faire face aux besoins de la population, notamment après 2021**. Cette évolution démographique impactera également fortement la **réforme de l'aménagement des rythmes scolaires**.

- **Un phénomène de péri-urbanisation**

Actuellement, la population de la CCS se concentre sur son centre-bourg (cf. carte de la densité de population en annexe).

Néanmoins, les villes et les bourgs-centres du territoire du SCOT de Sélestat et de sa région ont connu une augmentation de population moins forte, en proportion, que leur périphérie. L'INSEE évoque à ce propos un phénomène de péri-urbanisation caractérisé par une **mobilité résidentielle assez forte des villes vers les communes voisines plus petites**. La situation de la CCS est particulièrement révélatrice de cette tendance, avec un départ de population vers les autres communes du territoire.

Dans ces conditions, la **bonne répartition de l'offre d'équipements et de structures d'animation sportive** sur l'ensemble du territoire de la CCS constitue un **enjeu important du DTA**.

- **Le risque de la « cité dortoir »**

Si le nombre d'emplois au sein du territoire de Sélestat et sa région a augmenté entre 1999 et 2008, cette croissance reste moins rapide que celle de la population active. Aujourd'hui, le **territoire abrite moins d'emplois que d'actifs**, ce qui contribue à renforcer, selon l'INSEE, la dépendance économique du territoire vis à vis de l'extérieur. Même si ce phénomène est moins marqué sur Sélestat, cet écart entre le nombre d'actifs résidents et les emplois offerts sur le territoire continue à se creuser.

On observe ainsi une **augmentation importante des migrations domicile-travail sur de longues distances**. En 1999, plus du tiers des actifs résidents ayant un emploi travaillaient hors du périmètre du SCOT ; cette proportion atteignait 51% parmi les nouveaux résidents arrivés depuis 1990.

Selon le SCOT de Sélestat et sa région, l'amplification de ce phénomène **risque de confiner le territoire dans une fonction d'espace dortoir** entre Strasbourg et Colmar. Si elle se confirmait, cette tendance pourrait **nuire à long terme à la « sportivité » de la population et au développement sportif du territoire**. Les temps de parcours importants domicile-travail permettant difficilement aux habitants – et à leur enfants – de s'investir régulièrement dans la pratique d'une activité physique et sportive sur le territoire.

- ***Les caractéristiques socioéconomiques et socioculturelles de la population***

D'une manière générale, les **habitants de la CCS disposent d'un niveau de ressources économiques et culturelles identique à la moyenne départementale et régionale**. Il n'y a pas d'écart de revenu flagrant ni de différence de proportion importante entre les foyers fiscaux imposables et non imposables. La répartition de la population selon le niveau de diplôme suit également la tendance départementale et régionale.

**La structure de la population selon la catégorie socioprofessionnelle est en revanche singulière, marquée par une forte proportion d'ouvriers**. En 2009, 20% de la population âgée de 15 ans ou plus appartenait à cette catégorie, contre 17,4% et 16,5% respectivement pour les populations alsacienne et bas-rhinoise. Cette singularité, cohérente avec un tissu industriel très développé sur le territoire, est contrebalancée par un taux inférieur de cadres et professions intellectuelles supérieures par rapport aux moyennes départementales et régionales.

Cette donnée est importante dans le cadre d'un diagnostic territorial sur les activités physiques et sportives, dans le sens où la **propension à s'adonner à un sport et le type de sport pratiqué varient de manière significative en fonction de la catégorie socioprofessionnelle**.

- ***Les conséquences de la crise économique sur la population de la Communes de communes de Sélestat et les jeunes***

La CCS **semble résister légèrement mieux à la crise économique par rapport à d'autres territoires alsaciens**. Le taux d'activité des 15-64 ans en 2009 (76,4%) est plus important de 3 points par rapport à celui du Bas-Rhin et de l'Alsace qui se situent aux alentours de 73%. Le taux d'actifs ayant un emploi suit cette tendance. Il s'élève à 68,5% pour la CCS contre 65,5% pour l'Alsace.

Néanmoins, le diagnostic jeunesse révélait en 2012 une **plus grande proportion de personnes en précarité économique et/ou sociale** sur le secteur de Sélestat. Selon l'INSEE, l'évolution positive de l'emploi depuis 1999 sur le secteur de Sélestat et sa région a été insuffisante pour contenir la **montée du chômage**, qui est passé de 5,8% en 1999 à 7,9% en 2009. Ce **chômage touche particulièrement les femmes et les jeunes**. Parmi les demandeurs d'emploi inscrits au 31 décembre 2011, 19,7% étaient âgés de 15 à 24 ans, contre 17% dans le Bas-Rhin et 17,6% en Alsace. En outre, **de plus en plus de jeunes sans domicile fixe** (qui ne peuvent plus loger chez leurs parents pour diverses raisons) **sont rencontrés par la CAF**.

Ce **contexte socio-économique influence directement le développement des pratiques sportives** sur le territoire, activités du temps libre et, par définition, « accessoires ». Des mesures incitatives sont déjà prises par la Ville de Sélestat pour attirer les jeunes les plus éloignés de la pratique sportive (bourse d'aide à la pratique sportive, activité informelle football en soirée, etc.). L'évaluation de leur impact semble fondamentale avant de proposer de nouvelles mesures.

- ***Les enjeux des transports en commun***

Selon le SCOT de Sélestat et sa région, **le réseau de bus n'est plus calibré pour répondre aux mutations démographiques**. Son **usage, quasi exclusif à des fins scolaires**, pose d'importantes difficultés d'appropriation pour les autres populations du territoire et pour les autres types d'utilisation.

Ce constat est partagé par les jeunes de la CCS : lors du diagnostic jeunesse, ceux-ci ont souligné leurs **difficultés pour se déplacer** en transport en commun sur le territoire et, notamment, les problèmes d'**horaires** (retards fréquents, absence de bus après 19h qui nécessite d'être véhiculé par les parents ou de prendre le vélo), les problèmes de **desserte** (absence de bus aux heures creuses), les problèmes de **tarifs** (jugés trop élevés par les jeunes) et les **arrêts insuffisants à proximité des établissements scolaires**.

Ces difficultés rencontrées par les jeunes pour se déplacer en transport en commun peuvent constituer des **freins à leur pratique sportive**. Cet aspect sera évalué précisément lors du diagnostic et des recommandations pourront être formulées si nécessaires.

- ***Une offre d'activités de loisir riche mais...***

Le territoire de la CCS présente de **nombreux équipements de loisir** et un **tissu associatif particulièrement riche** : près de 400 associations sur le territoire (culturelles, sportives, de loisirs) présentes dans toutes les communes, un office municipal des sports qui regroupe 54 associations à Sélestat, etc. **Pour 60% des jeunes, cette offre d'activités de loisir proposée sur la Communauté de communes est suffisante**. Les jeunes ont également une bonne connaissance des activités physiques et sportives proposées sur la Communauté de communes : 47% connaissent les animateurs jeunesse de la collectivité, et la plupart d'entre eux en ont une **appréciation positive**.

Le dynamisme des activités de loisirs et leur connotation positive par les jeunes sont des **atouts importants pour le développement sportif du territoire**.

Le diagnostic jeunesse pointe toutefois plusieurs **points problématiques** par rapport au développement des pratiques de loisir et notamment celles des jeunes. **La moitié des associations (culturelles, sportives et de loisirs) interrogées (22 sur 44) ne souhaitent pas accueillir davantage de jeunes de 11 à 15 ans**, pour des raisons liées au manque d'encadrement et une capacité d'accueil insuffisante. Cette tendance se trouve légèrement atténuée pour la catégorie d'âge supérieure. **19 associations sur 42 ne souhaitent pas accueillir plus de jeunes de 16 à 18 ans** pour des raisons similaires (manque d'encadrement, manque de moyens humains et financiers). Ce phénomène ne se retrouve pas pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans, les associations voyant dans cette catégorie d'âge une opportunité pour le développement et la pérennisation de la structure.

Si ces constats venaient à être confirmés dans le cas spécifique des associations sportives, Archimène proposerait des remédiations.

- ***Un engouement des jeunes pour la pratique d'activités physiques et sportives***

Les jeunes de la CCS montrent un **goût prononcé pour la pratique d'activités physiques et sportives**. La piscine des remparts, par exemple, est le deuxième espace de loisir fréquenté par les collégiens et lycéens, juste après le cinéma. 64,9% des collégiens et 44,2% des lycéens la fréquentent.

En outre, les activités physiques et sportives constituent le **principal centre d'intérêt des jeunes pendant leur temps libre** – 73% des collégiens et 85% des 16-25 ans – loin devant l'ordinateur, Internet, les jeux vidéos, les sorties et fêtes entre amis.



Enfin, plus concrètement, **67% des collégiens et 51% des collégiennes pratiquent une activité physique et sportive de manière encadrée**. Cette tendance, ainsi que le nombre d'activités pratiquées, baissent toutefois avec l'avancée dans l'âge.

- ***Le rapport des jeunes aux pratiques de loisir encadrées et non encadrées***

Le diagnostic jeunesse révèle le **développement d'attitudes consuméristes** au sein des associations. Les jeunes s'investissent généralement uniquement pour l'activité et changent fréquemment de pratique. Aussi, **très peu de jeunes sont impliqués dans les conseils d'administration** des associations : seules 11 associations sur 50 ont au moins un jeune dans leur conseil d'administration.

Les jeunes souhaiteraient également **d'avantage de lieux de rencontres**. La CCS propose déjà des « locaux jeunes » sur les secteurs du Piémont et du Ried pour qu'ils puissent se retrouver ou se faire accompagner dans le montage de leurs projets. Mais, comme ces locaux jeunes peuvent être partagés avec des associations, ils ne facilitent pas l'intimité et ne permettent pas aux jeunes de s'approprier les lieux. Le diagnostic jeunesse pointe également l'absence d'un centre socioculturel où les jeunes pourraient se retrouver sous différentes formes.

Le DTA sur les activités physiques et sportives devra étudier et prendre en compte cette envie d'autonomie des jeunes et d'auto-organisation de leurs activités.

**Ces différents constats sur les caractéristiques géographiques, démographiques, économiques et sociologiques du territoire seront confrontés à l'analyse de l'offre (des équipements sportifs et des structures d'animation sportive) et de la demande des sportifs (organisés et libres) dans le cadre de l'analyse « Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces ».**

# **VOLET 1 : ANALYSE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS, SITES ET ITINERAIRES DE SPORTS DE NATURE**

## **1. LES EQUIPEMENTS SPORTIFS**

### **1.1 Panorama des équipements sportifs par commune**

#### **Méthode**

- Construction et pré-remplissage de fiches d'identité pour chaque équipement sportif
- Diffusion des fiches aux gestionnaires publics (Communes, Communauté de communes) et réalisation d'entretiens avec les gestionnaires privés marchands et associatifs

Cette partie a pour objectif de faire une synthèse commentée du parc d'équipements sportifs par commune. L'intégralité des fiches équipements, supports de l'analyse, est disponible en annexe.

#### **BALDENHEIM (1119 habitants)**

- ***La salle des fêtes communale***

Cet équipement sportif non spécialisé à vocation festive est utilisé à la fois par l'école de la commune et des associations sportives. Des arts martiaux, des sports de combat et des activités gymniques y sont pratiqués.

Si la salle des fêtes a été récemment mise aux normes et est globalement en bon état, elle reste peu adaptée à la pratique sportive : pas de vestiaires, pas de douches et pas d'infirmerie. Un local de rangement est également manquant.

- ***Le stade de football***

Composé de deux terrains rénovés en 2010, le stade de football est utilisé uniquement par l'US Baldenheim et dispose d'un club house neuf.

Des travaux sont toutefois à réaliser rapidement. La construction de deux vestiaires supplémentaires et la réhabilitation des douches et des vestiaires existants semblent nécessaires pour pouvoir accueillir les footballeurs dans de bonnes conditions.

**A retenir :**

L'enquête réalisée par l'ADAUHR en 2004 avait identifié deux principaux besoins : l'aménagement d'un plateau EPS et la construction d'un équipement couvert de type C. Le parc d'équipements sportifs de Baldenheim n'a pas évolué en quantité depuis cette enquête.

Actuellement, il n'est pas possible de s'adonner à des sports collectifs (basket-ball, handball, volley-ball) ni en intérieur ni en extérieur (excepté le football) sur la commune et les conditions de pratique restent peu satisfaisantes. Les équipements d'accompagnement sont insuffisants et/ou en mauvais état, et la pratique dans la salle des fêtes nécessite le déplacement constant du matériel.

En 2007, le conseil de communauté de la CCS a approuvé la construction d'une salle couverte à Baldenheim. Celle-ci pourrait être située à proximité de la salle polyvalente, à l'ouest du terrain de sport (Délibération du 17 décembre 2007).

**MUSSIG (1154 habitants)**

- ***Le plateau multisports intercommunal***

Construit en 2006 par la Communauté de communes, le plateau multisports est propice à une pratique scolaire et libre de sports collectifs (handball / mini hand, basket-ball, football, volley-ball). Il s'agit d'un terrain brut sans équipements d'accompagnement (vestiaires, douches, etc.).

- ***Les courts de tennis***

La commune de Mussig dispose de quatre courts tennis, dont deux ont été construits en 2010. Ils sont exclusivement utilisés par le Tennis Club de Mussig (une centaine de pratiquants) pour une pratique libre et de loisir encadrée. La pratique hivernale et de compétition pourrait se développer si certains courts étaient couverts.

Cette évolution reste toutefois compromise par la manque d'équipements d'accompagnement (pas de vestiaire, pas de WC, pas de douche, pas de club house).

- ***Le stade de football***

Le stade de football de Mussig est composé d'un terrain d'entraînement et d'un terrain d'honneur gérés par l'AS Mussig. Le club est l'unique utilisateur du stade de football, à raison d'une vingtaine d'heures par semaine.

Les conditions de pratique sont bonnes : les terrains sont en bon état et les équipements d'accompagnement (vestiaires, douches, WC et club house) sont neufs.

Les capacités de stationnement pour le stade de football et les courts de tennis restent toutefois insuffisantes.

- **La Maison des associations**

La Maison des associations est un équipement non sportif construit en 2013 et géré par la commune de Mussig. Elle accueille actuellement les associations de la commune, les six classes de l'école primaire et les centres de loisirs.

Cet équipement est adapté pour la pratique d'activités gymniques et de forme, en modalité scolaire ou associative. Nous ne disposons pas actuellement d'information sur les créneaux disponibles.

Des problèmes d'accessibilité sont à relever au niveau de la desserte en transport en commun et de la capacité de stationnement en voiture.

**A retenir :**

**La couverture en équipements sportifs de la commune de Mussig a considérablement évolué depuis l'enquête réalisée par l'ADAUHR : un plateau multisports et deux terrains de tennis ont été construits, le boulodrome est devenu indisponible et la salle polyvalente a été démolie. La Maison des associations est actuellement le seul équipement couvert de la commune. Une nouvelle salle des fêtes est en cours de construction, mais aucune activité physique ou sportive n'y est prévue.**

**A l'instar de la Commune de Baldenheim, il n'existe pas actuellement d'équipement sportif indoor (salle omnisports) permettant d'accueillir à la fois les associations, l'école et les centres de loisirs. Les possibilités de développement de la pratique sportive restent faibles.**

## **MUTTERSHOLTZ (1913 habitants)**

- **Le plateau multisports intercommunal**

Construit par la CCS en 2007, ce plateau multisports est particulièrement adapté à une pratique libre et scolaire de sports collectifs outdoor (handball / mini hand, basket-ball, volleyball / green-volley, football). Il ne dispose pas d'équipements d'accompagnement.

- **Les terrains de basket-ball et de handball (école)**

La commune de Muttersholtz possède deux terrains sportifs dédiés à la pratique de l'EPS scolaire pour les petites classes. Ces terrains, permettant la pratique de handball et de basket-ball, peuvent accueillir respectivement 14 et 20 élèves.

Ces espaces de pratique n'offrent pas d'équipement d'accompagnement et gagneraient à être rafraîchis.

- **Le plateau EPS**

En complément du plateau multisports et des deux terrains extérieurs de sports collectifs, Muttersholtz dispose également d'un plateau EPS permettant la pratique du basket-ball et du handball. L'aire d'évolution est toutefois en très mauvais état.

- **Les courts de tennis**

Une offre de pratique du tennis est présente sur le territoire de Muttersholtz. Malheureusement, les deux courts sont inutilisables en raison de leur mauvais état.

- **La Maison des loisirs**

La Maison des loisirs est un équipement à vocation non sportive occupé par un club de gymnastique pour adultes et des écoles de danse. Les activités gymniques et artistiques nécessitant peu de matériel peuvent y être pratiquées. En dehors des vacances scolaires, cet équipement est également très régulièrement utilisé pour des réunions associatives.

Cette salle reste peu adaptée à la pratique d'activités physiques et sportives : il n'y a pas de vestiaire, des travaux sont à prévoir pour les douches et les WC (mise aux normes / personnes à mobilité réduite).

Seule la salle de réunion est dans un état satisfaisant.

Actuellement, la Maison des loisirs n'est pas saturée au niveau de son occupation ; elle reste largement disponible en semaine la journée et le dimanche.

- **La salle de gymnastique (ancienne synagogue)**

La salle de gymnastique de Muttersholtz permet la pratique d'activités gymniques (gymnastique, activités de forme et de santé) et artistiques (danse). Ces activités peuvent être pratiquées aussi bien en loisir qu'en compétition (existence de gradins). Occupée ponctuellement par des associations sportives et par l'école primaire de la commune, la salle de gymnastique reste largement disponible en semaine (en journée).

Les conditions de pratique au sein de la salle de gymnastique ne semblent pas optimales : l'espace de pratique est en mauvais état, il n'y a pas de vestiaires et des travaux de sécurité sont à prévoir rapidement.

- **Le stade de football**

Composé d'un terrain d'honneur et d'un terrain d'entraînement, le stade de football est principalement occupé par le club de football communal et l'école primaire ; il semble largement disponible en semaine.

Le stade de football offre des conditions de pratique correctes. Les terrains, les vestiaires et les douches sont en bon état. Seul le club house devrait bénéficier de travaux (énergie et toiture).

- ***La piste de roller***

La piste de roller de Muttersholtz est un espace d'activités brut, sans équipement d'accompagnement, ouvert à une pratique libre. Le gestionnaire souhaite mettre en place prochainement des agrès ou des modules supplémentaires.

Néanmoins, les perspectives d'évolution de cette piste de roller sont réduites, compte tenu du manque de place.

**A retenir :**

**La commune de Muttersholtz s'inscrit, avec les communes de Mussig et de Baldenheim, dans un cadre sportif relativement pauvre et dégradé. Si la construction du plateau multisports permet le développement d'une pratique outdoor de sports collectifs, force est de constater que l'éventail de pratique est réduit : les courts de tennis ne sont plus utilisés en raison de leur mauvais état et les opportunités de pratique de sport indoor sont quasiment inexistantes, à l'exception des pratiques gymniques et artistiques.**

**Par ailleurs, les équipements d'accompagnement sont généralement en mauvais état ou inexistantes.**

**Deux projets sportifs sont actuellement à l'étude : un projet de piste BMX / VTT loisir qui a reçu un accueil favorable lors du Conseil municipal du 19 septembre 2013 et un projet de salle spécialisée de gymnastique juste à côté de l'ancienne synagogue.**

## **EBERSMUNSTER (433 habitants)**

- ***Le stade de football***

Ebersmunster dispose d'un stade de football (un terrain d'honneur et un terrain d'entraînement) géré par le club communal. Les besoins identifiés par le gestionnaire sont identiques à ceux relevés lors de l'étude de l'ADAUHR en 2004 : crépis du club house et carrelage à refaire, travaux à prévoir pour les sanitaires et les douches.

Le stade est adapté à une pratique du football dans toutes ses modalités (scolaire, loisir, compétitive). Il est principalement utilisé par le club de football et se révèle largement disponible aussi bien en semaine que le week-end.

- ***Le plateau multisports intercommunal***

Construit en 2007, le plateau multisports d'Ebersmunster est globalement en bon état. Une trentaine de pratiquants libres peuvent s'adonner à la pratique de sports collectifs (football, volley-ball et football). Son accessibilité est facilitée par une desserte en transport en commun, une bonne capacité de stationnement et l'existence d'un rack à vélos.

Le plateau multisports ne dispose toutefois d'aucun d'équipement d'accompagnement (vestiaire, douche, WC, etc.).

- ***La salle des fêtes communale***

La salle des fêtes d'Ebersmunster est un équipement non sportif qui accueille les élèves de l'école primaire pour la pratique de l'EPS et des pratiquants de zumba et de yoga. Elle n'est pas desservie par les transports en commun, et sa capacité de stationnement en voiture est peu satisfaisante.

Rénovée en 2012, cette salle est en bon état. Elle comprend un local rangement et un club house, mais pas de vestiaire. Elle peut servir à la pratique d'activités de forme et d'entretien, nécessitant peu de matériel. Actuellement, des créneaux sont disponibles en semaine.

- ***Gymnase de l'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (ITEP)***

Aucune information ne nous a été fournie par le gestionnaire.

**A retenir :**

**Petite commune en nombre d'habitants, Ebersmunster ne dispose pas d'équipements sportifs couverts. La commune voisine d'Ebersheim, à quelques kilomètres, peut offrir des solutions pour la pratique d'activités physiques et sportives pour les habitants de la commune.**

**Les élèves des écoles maternelle et élémentaire (2 classes) d'Ebersmunster utilisent actuellement la salle des fêtes. Un projet de salle de motricité dédiée à la pratique de l'EPS scolaire est en cours de réalisation.**

## **EBERSHEIM (2072 habitants)**

- ***Le plateau multisports intercommunal***

La Commune d'Ebersheim dispose depuis 2007 d'un plateau multisports géré par la Communauté de communes. Cet équipement standard offre les mêmes possibilités de pratique que celui de Mussig (cf. p. 17).

- ***Le stade de football***

Équipement sportif spécialisé, le stade de football accueille uniquement les pratiquants du Football Club d'Ebersheim (10h par semaine + les matchs). Les équipements d'accompagnement sont en bon état et le club house est neuf. Toutefois, des travaux d'entretien sont à prévoir rapidement sur les deux terrains (sablage, repiquage).

- ***Les courts de tennis***

Les courts de tennis d'Ebersheim peuvent accueillir des pratiquants scolaires, de loisir et de compétition. Actuellement, ils sont utilisés à la fois par le club de tennis et l'école primaire de la

commune. Les conditions de pratique sont très satisfaisantes : la plupart des équipements d'accompagnement (douches, WC et club house) sont neufs.

La couverture d'un des courts en 2012 a permis le développement de la pratique notamment hivernale. Le succès est tel qu'il n'y a pas assez de créneaux disponibles pour la pratique indoor.

- ***La salle Ignace Heinrich***

Equipement sportif phare de la commune, la salle Ignace Heinrich permet d'accueillir un large éventail d'activités physiques et sportives (volleyball, football / football en salle, gymnastique artistique, badminton, tennis, basket-ball, handball, Taï Chi Chuan, Qi gong, activités de forme, etc.). Les modalités de pratique sont principalement le loisir associatif et la pratique scolaire, la salle ne comportant pas de tribune.

La salle Ignace Heinrich est largement utilisée par les associations sportives de la commune, en soirée, et par les écoles élémentaires, en journée. Aucun créneau ne semble disponible actuellement pendant les périodes scolaires. Pendant les vacances, les activités sportives sont remplacées par des activités festives (mariages, fêtes de famille diverses, etc.).

Globalement, l'aire d'évolution et les équipements d'accompagnement offrent de bonnes conditions de pratique.

- ***Le foyer Saint Martin***

Equipement non sportif de gestion associative, le foyer Saint-Martin peut permettre la pratique d'activités gymniques et artistiques non compétitives (danse, activités de forme et de santé) peu gourmandes en espace et en matériel. Les conditions d'évolution sont correctes, excepté l'absence de vestiaire.

Actuellement, le Foyer Saint-Martin est occupé par des prescripteurs diversifiés : des associations (principalement), des collectivités territoriales et des structures privées marchandes. Des créneaux restent toutefois disponibles en semaine et, surtout le week-end, en fonction des locations privées.

Le foyer Saint-Martin a été rénové en 2012, mais des travaux sont envisagés pour améliorer l'accessibilité aux personnes en situation de handicap (moteur et visuel).

**A retenir :**

**Dans la droite ligne des besoins identifiés par l'ADAUHR en 2004, un plateau multisports a été construit et un court de tennis a été couvert, augmentant sensiblement les possibilités de s'adonner à une activité physique ou sportive sur le territoire de la commune.**

**Ebersheim offre également des possibilités de pratique indoor intéressantes, à dominante scolaire ou de loisir. Néanmoins, avec une utilisation importante de la salle Ignace Heinrich (pour des activités sportives et festives) et un foyer Saint-Martin peu propice à la pratique d'activités physiques et sportives, les possibilités d'accueillir plus de pratiquants ou de proposer de nouvelles activités restent réduites.**



## **KINTZHEIM (1538 habitants)**

- ***La salle Harmonie***

La salle Harmonie est un équipement à vocation non sportive, loué à des particuliers pour des réceptions et des banquets et à des associations pour des animations. Elle est également utilisée pour la pratique d'activités physiques et sportives scolaires et de loisir. Actuellement, les créneaux sont utilisés par l'école primaire et deux associations sportives.

Cette salle n'offre pas des conditions de pratique favorables. Des travaux sont à prévoir sur l'aire de pratique et très peu d'équipements viennent accompagner la pratique sportive (pas de vestiaire, pas de douche, pas d'infirmerie, entre autres).

Les possibilités d'évolution de cette salle sont faibles du point de vue des activités physiques et sportives.

- ***Le terrain de basket-ball***

Construit en 2000, le terrain de basket-ball est principalement utilisé par l'école primaire et quelques pratiquants libres. Son état ne semble pas satisfaisant. Des travaux sont à prévoir sur l'espace de pratique mais également au niveau des vestiaires, des douches et des WC. Seul le club house semble être en bon état.

- ***Le stade de football et le terrain de football à 7***

Kintzheim possède trois terrains de pratique du football : un terrain d'honneur, un terrain spécifique de pratique à 7 ou à 9 servant également pour les compétitions officielles et un troisième petit terrain utilisé pour la pratique associative et la pratique libre.

Ces terrains sont utilisés à la fois par le Racing Club de Kintzheim et l'école primaire communale. Durant les vacances scolaires estivales, ceux-ci sont mis au repos.

Si le programme annuel d'entretien permet de maintenir les différents terrains dans un bon état, ce n'est pas le cas des équipements d'accompagnement. Des travaux sont à prévoir au niveau des douches, des vestiaires et des WC.

### **A retenir :**

**Depuis le rapport de l'ADAUHR réalisé en 2004, la commune de Kintzheim n'a pas connu de grandes évolutions du point de vue de ses équipements sportifs. Il n'y a pas eu de construction de nouvelles installations et les conditions de pratique semblent s'être dégradées.**

**Actuellement, il n'y a pas d'équipement couvert spécialisé pour la pratique sportive. La salle Harmonie fait office d'équipement sportif précaire pour les associations et l'école communales. Les conditions matérielles sont également peu satisfaisantes pour les pratiques du basket-ball et du football. Il faut toutefois signaler la présence d'une salle des fêtes non utilisée actuellement pour la pratique sportive.**

**La construction d'une salle couverte à Kintzheim a été approuvée par le conseil de communauté en 2007. Elle pourrait être située à proximité des terrains de sport existant (Délibération du 17 décembre 2007).**

## **ORSCHWILLER (594 habitants)**

- ***La salle des fêtes communale***

Equipement à vocation festive, la salle des fêtes d'Orschwiller est utilisée pour la pratique du tennis de table et des activités de forme et de santé. En dehors des vacances scolaires, elle est occupée par les écoles d'Orschwiller et deux associations sportives. Des créneaux semblent rester disponibles.

A l'instar des autres salles des fêtes, cet équipement reste peu adapté au développement d'activités physiques et sportives, qu'elles soient scolaires ou associatives. Même s'ils sont en bon état, les équipements d'accompagnement manquent : il n'y a ni vestiaire, ni douche.

- ***Le plateau sportif***

Le plateau sportif d'Orschwiller est utilisé librement par des pratiquants de basket-ball. Il peut accueillir jusqu'à 50 personnes simultanément. L'espace de pratique est en parfait état, le revêtement a été rénové en 2012-2013.

- ***Le stade de football***

En l'absence d'un club de football communal, le stade d'Orschwiller est principalement utilisé par l'école élémentaire et une trentaine de pratiquants libres. Contrairement aux autres stades de football de la Communauté de communes, celui d'Orschwiller s'apparente à un équipement multisports. Il permet, certes, la pratique du football, mais également celle du tennis, de la pétanque et du streetball. Il pourrait même accueillir des pratiquants de handball.

A l'instar du plateau sportif, le revêtement du stade de football a été rénové en 2012-2013 et offre de bonnes conditions de pratique.

- ***Le court de tennis***

Ouvert aux détenteurs d'une autorisation délivrée par la mairie, le court de tennis d'Orschwiller attire une vingtaine de pratiquants libres. Il est largement disponible en semaine et le week-end, pendant et en dehors des vacances scolaires.

L'espace de pratique est de bonne qualité, en raison du nouveau revêtement posé en 2013. Il ne dispose toutefois pas d'équipement d'accompagnement.

- ***Le boulodrome***

Les deux terrains du boulodrome offrent des conditions de pratique similaires à celle du court de tennis : des aires de pratique rénovées, sans équipement d'accompagnement.

**A retenir :**

**En raison du faible nombre d'associations sportives, nous retrouvons une prédominance d'équipements sportifs utilisés par des pratiquants libres. L'ensemble des revêtements des équipements extérieurs ayant été rénové très récemment, les conditions de pratique sont très favorables.**

**Nous retrouvons toutefois la même problématique soulevée pour Kintzheim concernant les équipements couverts. La salle des fêtes constitue le seul espace – non sportif – offrant la possibilité de pratiquer une activité physique et sportive indoor. Cette situation permet difficilement d'envisager un développement de nouvelles pratiques.**

**LA VANCELLE (390 habitants)**

- ***Le plateau multisports intercommunal***

Le plateau multisports de la Vancelle a été réalisé en maîtrise d'ouvrage communale en 2005. Il a ensuite été racheté par la CCS.

A l'instar des autres équipements de ce type, le plateau multisports de la Vancelle permet la pratique de sports collectifs extérieurs. Il est plus particulièrement dédié à la pratique scolaire et libre.

- ***Le boulodrome***

Rénové en 2011, le boulodrome de la Vancelle est en bon état et permet la pratique de la pétanque et du jeu provençal. Il s'agit d'un espace brut de pratique, sans équipement d'accompagnement. De petite taille, il ne peut accueillir que huit pratiquants simultanément.

- ***La salle du foyer de la MJC***

La salle du foyer de la MJC est un équipement non sportif utilisé par l'école de la Vancelle, le périscolaire et quelques associations sportives proposant des activités de forme et de santé (yoga, tai chi, etc.). Pendant les vacances scolaires, elle est occupée par les centres de loisir.

Les conditions offertes par cette salle pour la pratique d'activités physiques et sportives semblent problématiques. Au-delà de l'absence de vestiaire, l'ancienneté de la salle et la vétusté des équipements d'accompagnement (douches et sanitaires) vont nécessiter rapidement d'importants travaux.

**A retenir :**

**Située à l'extrémité ouest de la Communauté de communes, à la frontière avec le Val d'Argent, la Vancelle est la deuxième plus petite commune du territoire. Elle ne compte ni association (en dehors de la MJC), ni équipement couvert à vocation sportive. La salle polyvalente du foyer de la MJC offre des conditions peu favorables à la pratique d'activités physiques et sportives.**

## **DIEFFENTHAL (255 habitants)**

- ***La salle polyvalente communale***

La salle polyvalente de Dieffenthal est un équipement non sportif qui accueille actuellement des activités physiques nécessitant peu de matériel : activités de forme et de santé et billard principalement.

Cette salle possède tous les équipements d'accompagnement adaptés à la pratique sportive : des vestiaires, des douches, des sanitaire et une salle de réunion en bon état pouvant accueillir jusqu'à 30 personnes.

- ***Le plateau multisports intercommunal***

Construit en 2006 par la CCS, le plateau multisports de Dieffenthal propose la même offre d'activités physiques et sportives et les mêmes conditions de pratique que celui de la Vancelle.

- ***Le skatepark***

Cette installation, composée d'un skatepark et d'une aire de jeu pour enfants, est adaptée à une pratique libre et de loisir associatif de la planche à roulettes, du roller et du vélo. Elle peut accueillir jusqu'à 20 personnes simultanément.

- ***Boulodrome***

Géré par la commune, le boulodrome de Dieffenthal est en bon état et accueille quelques heures par semaine les élèves de l'école primaire et des adhérents de l'Association Loisirs et Culture. Largement disponible en semaine et le week-end, il est adapté à une pratique libre de la pétanque.

**A retenir :**

**Plus petite commune de la CCS avec 256 habitants, Dieffenthal compte une seule association à vocation culturelle et de loisir. Deux nouveaux équipements ont été construits depuis 2004 : un skatepark et un plateau multisports (besoin identifié par l'ADAUHR).**

## **SCHERWILLER / KIENZVILLE (3064 habitants)**

- ***Le plateau multisports intercommunal de Kientzville***

En cohérence avec les recommandations de l'ADAUHR formulées en 2004, un plateau multisports a été construit en 2006, permettant la pratique libre et scolaire de sports collectifs. Il présente les mêmes caractéristiques que les plateaux multisports évoqués précédemment.

- **Le terrain synthétique intercommunal**

Le terrain synthétique intercommunal est utilisé par l'US Scherwiller et d'autres clubs de football de la Communauté de communes pendant la saison hivernale. Assez disponible hors vacances scolaires, il est adapté pour une pratique de loisir et de compétition.

Les équipements d'accompagnement sont nombreux et en bon état. Ce qui n'est pas le cas de l'espace de pratique dont le revêtement doit être changé à moyen terme (3-4 ans).

- **La salle polyvalente A. Haag**

Équipement non sportif, la salle polyvalente A. Haag accueille une très grande partie des sections sportives de la MJC et de l'AGF pour des activités gymniques, de forme, de santé et la pratique du tennis de table. Elle est également utilisée occasionnellement par les écoles élémentaires pour la pratique de l'EPS et les collectivités territoriales pour des activités non sportives. Elle peut également être louée par des particuliers.

Cet équipement, qui propose des équipements d'accompagnement en bon état, semble susciter un large engouement. Aucun créneau n'est disponible en semaine, en dehors des vacances scolaires.

- **La Maison des associations**

La Maison des associations héberge principalement les activités de l'école de musique municipale. La MJC, l'école du centre et la CCS l'occupent ponctuellement pour la pratique de diverses APS : judo, ju-jitsu et taïso. Actuellement, il n'y a pas de créneau disponible.

L'espace utilisé pour la pratique sportive est en bon état, mais les équipements d'accompagnement (vestiaires, douches et WC notamment) se détériorent.

- **Le boulodrome**

Bâti en 2007, le boulodrome de Scherwiller permet la pratique de la pétanque et du jeu provençal. Il offre de bonnes conditions de pratique. Actuellement, il n'est pas accessible en raison des travaux.

- **Les courts de tennis**

La commune de Scherwiller compte deux courts de tennis gérés par la MJC. Les installations sont largement disponibles en semaine hors vacances scolaires et le week-end.

Deux aspects à améliorer ont été mentionnés par le gestionnaire : l'absence de point d'eau sur le terrain et une capacité de stationnement insuffisante aux abords des courts. Sur ce point, il faut toutefois prendre compte l'existence d'un parking proche au niveau du terrain synthétique intercommunal et les futurs espaces de stationnement du nouveau complexe sportif.

La MJC souhaite également couvrir un court de tennis pour rendre la pratique moins dépendante des conditions climatiques. Ce besoin avait déjà été identifié par l'ADAUHR en 2004.

**A retenir :**

Scherwiller forme, avec Sélestat, Châtenois et Kintzheim, le noyau central de la CCS, avec plus de 2500 habitants.

La construction d'un plateau multisports en 2006 a permis de développer et de diversifier l'offre d'activités physiques et sportives extérieures. Néanmoins, les choses se compliquent quand on s'intéresse aux espaces couverts de pratique. La salle A. Haag est largement utilisée pour des activités sportives, festives ou d'animation. Les prescripteurs d'activités physiques et sportives ne trouvent plus actuellement de créneau disponible. La Maison des associations, quant à elle, est peu adaptée pour un usage complémentaire en raison de la détérioration de ses équipements d'accompagnement.

Cette situation va prochainement changer. La commune de Scherwiller a débuté la construction d'un nouveau complexe sportif le 14 octobre 2013. L'ensemble des activités physiques et sportives proposées sur la commune y sera transféré.

**CHATENOIS (4137 habitants)**

- ***Le COSEC Koch***

Le COSEC Koch est un équipement multisports offrant de bonnes conditions de pratique. Le revêtement de l'aire de jeux a été rénové en 2008 et les équipements d'accompagnement sont en bon état.

Ce complexe sportif permet la pratique d'un large panel d'activités physiques et sportives : tennis, badminton et la quasi-totalité des sports collectifs traditionnels (basket-ball, handball, volleyball et football). Il accueille principalement les élèves du Collège des Châteaux (39 heures par semaine) et quelques associations sportives de Châtenois et d'autres communes de la Communauté de communes.

Actuellement, l'équipement est largement utilisé en semaine hors vacances scolaires. Seuls quelques créneaux sont disponibles le week-end.

- ***Le plateau omnisports du COSEC Koch***

Le plateau omnisport est dédié à la pratique scolaire du basket-ball, du handball et de l'athlétisme. Il propose des conditions de pratique et des équipements d'accompagnement de qualité satisfaisante.

- ***Le plateau multisports intercommunal***

Construit en 2006, le plateau multisports de Châtenois est un espace de pratique extérieur dédié à la pratique libre de sports collectifs. Il possède les mêmes caractéristiques techniques et offre les mêmes conditions de pratique que les équipements similaires présents sur la Communauté de communes.

- **L'Espace Les Tisserands**

L'Espace Les Tisserands est le grand complexe de Châtenois à vocation festive, culturelle et sportive. Construit en 2002, il se compose de deux salles dédiées à la pratique sportive et d'équipements d'accompagnement (vestiaires, douches, WC, club house) en excellent état.

- Le Dojo, la salle d'arts martiaux

Salle véritablement spécialisée pour la pratique scolaire et de loisir des arts martiaux et des sports de combat, le Dojo est largement utilisé par les associations sportives de Châtenois proposant ces disciplines, et l'école primaire de la commune.

- La salle multisports

La salle multisports permet la pratique de deux grands types d'activités physiques et sportives : la lutte (dans ses différentes formes et modalités) et la gymnastique (artistique, rythmique et d'entretien). Avec une capacité d'accueil en tribune de 150 places, la salle multisports peut également accueillir des compétitions sportives.

En 2013, trois structures occupent régulièrement cette salle : deux associations sportives (gymnastique et lutte) et le Collège des Châteaux.

La commune nous a signalé qu'il n'y avait plus de créneaux disponibles pour ces deux équipements, aussi bien pendant les périodes scolaires que pendant les vacances. Les demandes sont nombreuses et ne peuvent être satisfaites. Seuls les créneaux du dimanche pourraient accueillir de nouveaux pratiquants.

- **Le skatepark**

Aménagé en 2008, le skatepark permet la pratique de la planche à roulettes, du bicross et de la trottinette acrobatique en accès libre. Environ 40 pratiquants par semaine fréquentent cet équipement en très bon état.

- **Le stade de football**

Le stade de football est composé d'un terrain d'honneur et d'un terrain d'entraînement. Il permet la pratique du football dans toutes ses modalités de pratique (scolaire, loisir associatif, compétition, pratique libre) et pourrait également être utilisé pour la pratique du rugby scolaire.

Il est principalement utilisé par le club de football communal (150 pratiquants) et par des sportifs auto-organisés (une cinquantaine). Les écoles primaires et le collège de Châtenois l'occupent également, mais plus ponctuellement en fonction de leur programme d'activités. Actuellement, il n'y a pas de créneau disponible.

Si les espaces de pratique et les équipements d'accompagnement sont en bon état, la capacité de stationnement reste insuffisante. Le stade est situé dans une zone enclavée ne permettant pas d'extensions.

- **Le Centre Marcel Rudolf**

Géré par le Cercle Catholique Aloysia (CCA) de Châtenois, le Centre Marcel Rudolf se compose de différents équipements sportifs et d'un ensemble d'équipements d'accompagnement en bon état : une

grande salle de restauration, six salles de réunions pouvant accueillir au total 218 personnes, des sanitaires, etc.

Actuellement, le CCA entreprend de gros travaux pour améliorer l'accessibilité des équipements aux personnes en situation de handicap visuel et moteur (panneaux en braille, rampe d'accès en macadam).

- Le plateau EPS

Depuis la mise en sommeil de la section multisports du CCA, le plateau EPS est principalement utilisé par l'école Kraft (2 heures / semaine) et par une vingtaine de pratiquants libres. On peut y pratiquer du basket-ball, du badminton, du volley-ball et des jeux.

Des travaux de réfection du revêtement sont à prévoir pour offrir de meilleures conditions de pratique.

- La salle non sportive

La salle polyvalente du Centre Marcel Rudlof accueille à la fois des événements festifs (mariages, repas, manifestations diverses) et des activités sportives. Elle est principalement utilisée par la section tennis de table du CCA, et peut accueillir jusqu'à 20 pratiquants simultanément. D'autres APS, telles que le badminton, le Tchouckball, la danse et le fitness, pourraient être pratiquées dans cet équipement.

- Le pas de tir

Le pas de tir permet la pratique du tir au pistolet, du tir à la carabine et une pratique ponctuelle du tir à l'arc sur le toit du stand. Actuellement, il est uniquement utilisé par les pratiquants de la section tir du CCA dans le cadre d'une pratique de loisir encadré. Le CCA envisage de développer prochainement la pratique compétitive.

- Les deux courts de tennis

Le Centre Marcel Rudlof se compose enfin de deux courts de tennis extérieurs, dont il faudrait envisager la réfection du revêtement. Il est actuellement utilisé par une vingtaine de pratiquants libres (moyennant un coût d'accès à l'équipement), à raison de 10 heures d'occupation par semaine.

➔ Ces différents équipements sont généralement utilisés uniquement par les sections du CCA Châtenois. De nombreux créneaux sont disponibles, notamment en semaine, hors vacances scolaires.

**A retenir :**

**La commune de Châtenois est bien dotée en équipements sportifs. On y retrouve des équipements spécialisés, multisports, indoor et outdoor, permettant la pratique d'un large éventail d'activités physiques et sportives : athlétisme, sports collectifs de petit et de grand terrain, gymnastique, arts martiaux, sports de combat, skate, etc.**

**Construits ou rénovés récemment, ces équipements sportifs offrent de bonnes conditions de pratiques. Ils sont également faciles d'accès, excepté en transport en commun.**



## **SELESTAT (19332 habitants)**

En raison du nombre important d'équipements sportifs sur la commune de Sélestat, nous proposons une analyse selon le caractère indoor ou outdoor de l'équipement.

### **EQUIPEMENTS EXTERIEURS**

- ***La zone de loisir du Grubfeld***

- Le stade de football

Vaste complexe comportant 4 terrains (1 terrain d'honneur, 1 terrain d'entraînement, 1 terrain de compétition et 1 terrain de football à 7), le stade de football permet la pratique d'une pluralité de sports collectifs de grand terrain : football, football américain, touch-rugby et rugby. D'autres pratiques, telles l'ultimate ou le base-ball pourraient être envisagées. Les quatre terrains de pratique et les équipements d'accompagnement sont en bon état.

Actuellement, le stade de football est occupé, dans des proportions équivalentes, par les associations sportives sélestadiennes et les établissements scolaires du secondaire. Les pratiquants libres peuvent occuper le terrain d'entraînement.

- Le terrain de rugby

A l'instar du stade de football, les associations sportives – notamment le rugby club de Sélestat-Giessen – et les établissements scolaires du secondaire sont les principaux utilisateurs du terrain de rugby.

Ce terrain permet la pratique du rugby et du touch rugby, mais également du football américain dans leurs modalités scolaire, loisir, compétitive et libre. Il offre de bonnes conditions de pratique.

- Le terrain de volley-ball / basket-ball

Actuellement, ce terrain est utilisé uniquement par des pratiquants libres de basket-ball, et ne dispose que d'un seul panier.

- Le terrain de sandball et de beach-volley

Construit en 2009, cet équipement sportif spécialisé dédié à la pratique du volley-ball et du sandball est composé de deux terrains. Les espaces de pratique et les équipements d'accompagnement sont en bon état.

Le terrain de volley-ball loisir est peu occupé par les prescripteurs d'activités physiques et sportives (associations sportives, établissements scolaires, etc.). La plupart des utilisateurs sont des pratiquants libres.

- Le roller-skate park

Aménagé en 2008, le roller-skate park accueille des jeunes skaters pratiquant de manière libre. Si l'espace de pratique est en bon état, une rénovation et un agrandissement de l'aire de pratique devraient être envisagés pour répondre aux attentes des pratiquants.

- Le Hall Franck

Utilisé pour la pratique de la pétanque et du jeu provençal, le Hall Franck est occupé par le club de pétanque de la ville et par des pratiquants libres. De nombreux créneaux restent disponibles en semaine et le week-end.

- Le boulodrome

Le boulodrome du Grubfeld offre un espace de pratique et des équipements d'accompagnement de bonne qualité. Il est utilisé quelques heures par semaine par l'Amicale des boules de Sélestat et ponctuellement le week-end pour des compétitions. La pratique libre semble être dominante.

- Le parcours de santé du Giessenwald

Situé sur la zone de loisir du Grubfeld, le parcours de santé se compose de 20 modules de musculation-fitness dont certains devraient être prochainement changés. Pour le gestionnaire de l'équipement, cet équipement de construction ancienne (1978) vieillit bien.

Des pratiquants libres (marche, randonnée pédestre) et des établissements scolaires le fréquentent régulièrement. Un parcours d'orientation devrait prochainement être aménagé sur le site.

➔ S'étendant sur plusieurs hectares, la zone de loisir du Grubfeld est un équipement sportif majeur et structurant de la Ville de Sélestat.

En 2004, l'ADAUHR avait souligné le vieillissement des différents équipements et la nécessité d'envisager des travaux de mise aux normes, d'entretien et de restructuration. Elle préconisait également le développement d'une nouvelle offre de sports loisir.

Des modifications sont intervenues dans ce sens : aménagement d'un terrain de volley-ball loisir, construction d'un roller-skate park et des travaux de rénovation qui semblent avoir permis d'améliorer les conditions de pratique.

Actuellement, la zone de loisir du Grubfeld permet la pratique d'une diversité d'activités physiques et sportives, dans des modalités scolaires, associatives et libres. L'accessibilité aux aires de pratique reste toutefois variable ; le site n'est pas accessible en transport en commun et certains équipements ont une capacité de stationnement insuffisante (stade de rugby, roller-skate park).

- ***Le stade municipal***

- La piste d'athlétisme

La vétusté de la piste d'athlétisme avait été relevée dans le rapport réalisé par l'ADAUHR en 2004. En 2013, le constat est malheureusement identique. Des travaux importants semblent nécessaires pour offrir de meilleures conditions de pratique aux pratiquants : rénovation de la piste en surface synthétique, augmentation du nombre de couloirs (pour obtenir l'homologation nécessaire pour l'organisation de compétitions régionales voire nationales), rénovation des vestiaires, des douches et des toilettes.

Ces rénovations semblent d'autant plus importantes que la piste peut accueillir toutes les modalités de pratique, de la pratique libre à la pratique scolaire en passant par la pratique compétitive (tribune de

500 places), et qu'elle est actuellement très fréquentée par de nombreux prescripteurs d'activités physiques et sportives. Des associations sportives, des établissements scolaires primaires et secondaires et la Ville de Sélestat (dans le cadre de ses animations socio-sportives) se partagent l'équipement.

- Le terrain d'honneur (pelouse / herbe)

Le terrain de grands jeux du stade municipal offre de bonnes conditions d'évolution pour les pratiques du rugby, du football et de l'athlétisme. Les associations sportives (football et athlétisme), les établissements scolaires primaires et secondaires et la Ville de Sélestat en sont les principaux utilisateurs.

Néanmoins, à l'instar de la piste d'athlétisme, des travaux sont à prévoir au niveau des vestiaires, des douches et des WC.

- Le terrain synthétique

Inauguré en septembre 2012, le terrain synthétique à 11 – modulable en deux terrains à 7 – et ses équipements d'accompagnement sont en parfait état. Il est utilisé par les mêmes prescripteurs d'activités physiques et sportives que le terrain de grands jeux (cf. précédemment). En dehors du football, l'ultimate, le base-ball, le rugby et le football américain pourraient y être pratiqués.

- Les courts de tennis

En 2004, la Ville de Sélestat souhaitait moderniser son offre de courts de tennis. En 2013, c'est chose faite. Aujourd'hui, on dénombre 9 courts de tennis (2 intérieurs et 7 extérieurs), dont trois ont été entièrement rénovés. Le stade municipal offre actuellement des conditions optimales pour la pratique du tennis.

Ces courts permettent la pratique du tennis en loisir et en compétition et ce, malgré l'absence de tribune. Ils sont principalement utilisés par le Tennis Club des Remparts qui compte plus de 350 adhérents.

➔ Le stade municipal semble présenter un développement à deux vitesses. D'un côté, des courts de tennis et des terrains de grands jeux qui offrent de nombreuses opportunités de pratique, de bonne qualité. De l'autre, une piste d'athlétisme qui semble laissée à l'abandon. Des travaux au niveau de l'aire de pratique et des équipements d'accompagnement semblent nécessaires, compte tenu de l'utilisation importante de la piste d'athlétisme, seul équipement sportif de ce type sur le territoire de la CCS.

Globalement, le stade municipal est facilement accessible en voiture, en vélo et en transports en commun.

## **EQUIPEMENTS SPORTIFS COUVERTS**

- ***Le Centre sportif intercommunal (CSI)***

- La salle Germain Spatz

Construite en 2010, la salle Germain Spatz du CSI permet d'accueillir des pratiques sportives scolaires, de loisir et compétitives, avec une capacité d'accueil de 2200 places assises en tribune. Les équipements d'accompagnement sont en très bon état, et l'accessibilité par les différents modes de transports est satisfaisante.

Actuellement, elle est principalement utilisée par le SAHB. Le collège Mentel et le lycée Schwilgué l'utilisent également, à raison d'une vingtaine d'heures par semaine. Il n'y a plus de créneaux disponibles, hors vacances scolaires.

Plusieurs activités physiques et sportives peuvent y être pratiquées : le handball, le mini hand, l'ultimate, le modélisme, le volley-ball, le judo et le karaté. Le changement de parquet (pose d'un parquet mobile) permettra d'offrir une palette plus large de pratiques et d'événements sportifs : gymnastique aux agrès, tennis, boxe, etc.

La salle Germain Spatz dispose également d'une salle de musculation et d'un hall d'accueil. Ce dernier est utilisé lors des rencontres de l'équipe professionnelle de handball et par quelques établissements scolaire pour la pratique du sport santé et du tennis de table.

- Le COSEC Eugène Griesmar
  - Le gymnase « de type C »

Le gymnase « de type C » du COSEC Eugène Griesmar permet la pratique d'un large panel d'activités physiques et sportives scolaires, de loisir et compétitives dans de bonnes conditions. Actuellement, les activités pratiquées sont le basket-ball, le handball, le modélisme, la gymnastique artistique, le volley-ball, le badminton et le futsal. De nombreuses autres pratiques pourraient être proposées.

Le gymnase comprend également une tribune de 1120 places, dont une partie est démontable. Un espace de pratique complémentaire d'environ 600 m<sup>2</sup> pourrait être aménagé.

Néanmoins, cette perspective d'évolution est difficilement envisageable. Actuellement, les créneaux horaires du gymnase sont saturés. Il est utilisé par les clubs sportifs de Sélestat – notamment le Sélestat Alsace Handball Club (SAHB) –, les établissements scolaires du secondaire (le lycée Schwilgué et le collège Mentel) et par la Ville de Sélestat dans le cadre de ses animations socio-sportives.

- Le Dojo

Salle spécialisée pour la pratique des sports de combat et des arts martiaux, le Dojo du COSEC Griesmar offre des conditions de pratique satisfaisantes. Il est principalement utilisé par les clubs sportifs des disciplines concernées et la Ville dans le cadre de ses animations. Le collège Mentel et le Lycée Schwilgué l'occupent également selon leur programme d'activités. Disposant d'une bonne capacité d'accueil (73 pratiquants), il est fortement fréquenté en semaine, et le week-end en périodes scolaires.

- Le Hall d'accueil

Le Hall d'accueil du COSEC est un équipement non sportif occupé occasionnellement par les établissements scolaires pour la pratique du tennis de table. Il permet d'accueillir une classe (30 pratiquants).

- La structure artificielle d'escalade (SAE) et salle d'escrime

Composé d'une salle d'escrime et d'un mur d'escalade, cet équipement « mixte » propose de bonnes conditions d'exercice. Des pratiques diversifiées s'y déroulent : la lutte, l'escalade, l'escrime, la danse et la gymnastique d'entretien. La cohabitation entre ces différentes activités peut toutefois être difficile en raison du matériel différent utilisé pour chacune des pratiques. Ce matériel doit être fréquemment déplacé, ce qui entraîne son usure prématurée et une perte considérable de temps.

En 2013, cette salle est occupée de manière identique par les associations sportives de Sélestat (notamment le cercle d'escrime) et les établissements scolaires du secondaire. Quelques créneaux sont également réservés aux animations socio-sportives organisées par la Ville de Sélestat. En moyenne, elle est occupée 8 heures par jour.

- Le terrain multisports

Le terrain multisports du COSEC Griesmar a été rénové récemment. Les aires de pratique et les équipements d'accompagnement (vestiaires, douches, WC, hall d'accueil, bureau, salle de réunion, club house) sont neufs.

Il permet la pratique d'un large panel de sports collectifs (handball, basket-ball, volley-ball, football) et pourrait également accueillir des adeptes de roller, de BMX et des pratiquants en situation de handicap.

Actuellement, le plateau multisports est principalement utilisé par des pratiquants libres (20 heures par semaine). Des créneaux sont disponibles la semaine après 17h et le week-end.

➔ Le COSEC E. Griesmar, géré par la Commune de Sélestat, est un complexe sportif permettant la pratique d'une grande diversité d'activités physiques et sportives dans de bonnes conditions. Il se compose d'un gymnase de type C, d'une salle spécialisée pour l'escrime et l'escalade, d'un Dojo et d'un hall d'accueil.

Il est facile d'accès quel que soit le mode de transport utilisé.

Son occupation est généralement partagée entre les trois grands prescripteurs d'activités physiques et sportives : les collectivités, les associations sportives et les établissements scolaires. Seul le plateau sportif d'évolution est ouvert aux pratiquants libres. Actuellement, peu de créneau sont disponibles, ce qui freine le développement de nouvelles activités et l'accueil de nouveaux groupes de pratiquants.

- ***Le complexe sportif du Docteur Koeberlé***

Le complexe sportif du Docteur Koeberlé comprend un gymnase « de type C », un gymnase « de type A », un plateau d'évolution et une piste d'athlétisme.

- Le gymnase « de type A »

Le gymnase « de type A » permet globalement d'accueillir une classe ou un groupe d'une trentaine de pratiquants, dans des conditions de pratique satisfaisantes.

Il est utilisé en moyenne 14 heures par jour. En journée, il est principalement occupé par les établissements scolaires (collège Béatus Rhenanus, Lycée Koeberlé, Lycée Schweisguth). Six associations sportives se partagent les créneaux en soirée. Ponctuellement enfin, la Ville de Sélestat bénéficie également de quelques créneaux pour ses animations sportives.

Un grand nombre d'activités physiques et sportives y sont pratiquées : basket-ball, tennis de table, lutte, karaté, arts martiaux, danse / gymnastique douce et athlétisme. La pratique du badminton pourrait aussi être envisagée.

- Le gymnase « de type C »

De même que le gymnase « de type A », le gymnase « de type C » est principalement utilisé par des établissements scolaires (lycée Koeberlé, lycée Schweisguth et collège Beatus Rhenanus), des associations sportives sélestadienne et la Ville pour ses animations socio-sportives.

Si ce gymnase a une capacité d'accueil pouvant aller jusqu'à 100 personnes (500 personnes en tribune), il est aujourd'hui largement saturé. Les établissements scolaires l'utilisent souvent simultanément, ce qui crée des conditions de pratique difficiles pour les enseignants d'EPS et leurs élèves.

Actuellement, le gymnase est utilisé pour pratiquer des sports collectifs (futsal, basket-ball, volleyball, handball), des arts martiaux et des sports de combat (lutte, karaté, etc.), du badminton, de la gymnastique artistique et de l'athlétisme.

- Le plateau d'évolution

Concernant les équipements extérieurs, le complexe sportif du Docteur Koeberlé comporte une piste d'athlétisme (60 et 200m) et un plateau d'évolution utilisé pour la pratique du basket-ball, du handball, du volley-ball et du football.

Ces deux équipements sont utilisés à la fois par les élèves des établissements scolaires (69 heures / semaine) et par des pratiquants libres. La réfection du sol du plateau et de la piste d'athlétisme semble indispensable pour offrir un confort de pratique plus important. Un revêtement synthétique serait également le bienvenu.

➔ Le complexe sportif du Docteur Koeberlé se situe dans l'enceinte de la cité scolaire englobant le lycée Koeberlé et le collège Béatus Rhenanus. De nombreuses activités physiques et sportives scolaires, associatives et libres peuvent y être pratiquées.

Globalement, les installations offrent de bonnes conditions de pratique. Les aires de pratique et les équipements d'accompagnement sont en bon état (excepté pour les deux équipements extérieurs). Cependant, le complexe sportif est largement saturé. Le taux d'occupation par les établissements scolaires et les associations sportives est extrêmement élevé, obligeant la pratique simultanée de plusieurs groupes de pratiquants provenant de structures différentes.

En 2004, la Ville souhaitait réhabiliter la piscine du complexe Koeberlé, qui n'est plus utilisée depuis la construction du stade nautique (rapport de l'ADAUHR). Le projet était de réaliser une salle d'évolution pouvant accueillir des pratiques gymniques et artistiques (danse, acrosport, cirque, etc.) et d'aménager une structure artificielle d'escalade. A l'heure actuelle, aucun chantier n'a été entrepris.

- **Le gymnase Dorlan**

Excentré dans la zone d'activités sud, ce gymnase de type B se situe dans l'enceinte de l'école Dorlan et possède une tribune mobile de 60 places assises.

S'il est globalement en bon état, des besoins de travaux ont été recensés par la Ville de Sélestat : extension du gymnase pour répondre aux exigences de la FFBB et à la saturation de l'équipement, réalisation d'un club house et aménagement de vestiaires supplémentaires.

Actuellement, l'équipement est principalement utilisé par les écoles élémentaires du quartier ouest (104 heures / semaine), par le Sélestat Basket Club et la Ville de Sélestat. L'utilisation de l'équipement, hors vacances scolaires, est intensive et les nouvelles demandes de créneaux ne peuvent être satisfaites.

Le gymnase Dorlan permet une pratique scolaire, de loisir et compétitive de nombreuses activités sportives : volley-ball, basketball, handball / mini-hand, badminton et tir à l'arc. Si une extension était réalisée, il pourrait accueillir du futsal, de la danse et de la gymnastique.

- **La piscine des remparts**

Construite en 2009, la piscine de Sélestat se compose d'un bassin sportif, d'un bassin ludique, d'un bassin de réception du toboggan, d'une pataugeoire et d'un espace détente. Elle permet la pratique d'une grande diversité d'activités aquatiques, dans leurs différentes modalités. La piscine de Sélestat dispose, en effet, d'une tribune de 200 places.

Même si cet équipement peut accueillir jusqu'à 665 personnes, il est aujourd'hui largement saturé. La piscine est utilisée par tous les établissements scolaires de la Ville de Sélestat, les écoles primaires de la Communauté de communes (excepté l'école élémentaire de Mussig qui se rend à la piscine de Marckolsheim), l'IME<sup>4</sup>, l'ITEP et quelques associations sportives (principalement le SCS Natation). 37 heures par semaine sont également ouvertes aux pratiquants libres. Un besoin de créneaux supplémentaires pour le public, les établissements scolaires et certaines associations a été recensé par le gestionnaire, besoin qui ne peut être satisfait dans l'état actuel d'occupation de la piscine.

Enfin, concernant l'accessibilité à l'équipement, si le réseau de transport en commun (TIS) ne s'arrête pas juste devant la piscine, un arrêt proche – distant de 350m environ – peut être utilisé par les usagers. La capacité de stationnement est, quant à elle, peu satisfaisante.

- **Le gymnase du Cercle Catholique Aloysia (CCA)**

Ce gymnase de gestion privée se compose d'un hall d'accueil, d'une salle de tennis de table et d'une salle de gymnastique. Il accueille différents types de pratique : le twirling-bâton, la

---

<sup>4</sup> Institut médico-éducatif.

gymnastique, le tennis de table, le handball, le basket-ball et le modélisme. D'autres activités comme la danse, le badminton et les échecs pourraient y être proposées.

L'état de cet équipement n'est pas du tout satisfaisant. En 2013, la dernière commission de sécurité a émis un avis défavorable avec nécessité de travaux de mise en conformité. Les équipements d'accompagnement (vestiaires et douches) doivent également être rénovés.

Le gestionnaire ne nous a pas fourni d'information sur l'utilisation de cet équipement pendant la période scolaire. Néanmoins, nous avons rencontré des professeurs des écoles de Sélestat qui enseignent régulièrement l'EPS dans ce gymnase. En outre, le gymnase est utilisé par la Ville de Sélestat dans le cadre des animations socio-sportives durant les vacances scolaires. L'utilisation de cet équipement non-conforme est préoccupante.

- ***Le gymnase de l'ESPE (ex IUFM)***

En 2004, le rapport de l'ADAUHR soulignait que le gymnase de l'ESPE (composé d'une salle et d'un plateau d'évolution) était le plus vétuste du patrimoine étudié et, par conséquent, peu confortable et peu adapté.

En 2013, la situation n'a pas évolué et s'est même dégradée. Des travaux de mise en conformité du plateau sportif et de rénovation des équipements d'accompagnement (vestiaires, douches, WC et bureau) sont indispensables.

Malgré son état préoccupant et des conditions de pratique médiocres, le gymnase de l'ESPE est largement utilisé par les établissements scolaires (35 heures d'occupation par semaine pour le collège Béatus Rhenanus et le lycée Schwilgué) et le club des Archers de Sélestat.

- ***La salle Vauban***

A l'instar du gymnase de l'IUFM, la salle Vauban offre des conditions de pratique préoccupantes. La Commission de sécurité a en effet émis un avis défavorable pour cet équipement.

- ***Le gymnase du Quartier Cambours***

Aucune information ne nous a été fournie par le gestionnaire.

- ***La salle du fitness Center***

Nous ne disposons pas d'information sur la salle de sport du Fitness Center. En raison de sa fermeture programmée initialement en 2013, le gestionnaire n'a pas souhaité nous transmettre de données.

- ***Le plateau multisports de la caserne Schweisguth***

Ce plateau multisports construit en 2006 permet d'accueillir une vingtaine de sportifs pour une pratique libre du handball, du basket-ball et du volley-ball. Il ne dispose d'aucun équipement d'accompagnement.

Concernant son accessibilité et l'état de l'aire de pratique, nous ne disposons d'aucune information.



- ***Le plateau multisports du vieux chemin de Châtenois***

Le plateau multisports du vieux chemin de Châtenois, aménagé en 2000, possède exactement les mêmes caractéristiques que celui de la caserne Schweisguth.

- ***Le plateau multisports intercommunal de la Filature***

Le plateau multisports de la Filature a été construit en 2012. Contrairement aux deux plateaux précédents, il est géré par la CCS.

Ce plateau est globalement en bon état : il s'agit d'un équipement brut, sans équipement d'accompagnement, qui permet la pratique libre du basket-ball, du handball et du basket-ball. Il peut accueillir jusqu'à 30 personnes simultanément.

Le plateau multisports de la Filature est accessible en transport en commun et possède une bonne capacité de stationnement en vélo et en voiture.

**A retenir :**

**La Ville de Sélestat présente un parc d'équipements sportifs diversifié et, en partie renouvelé. Depuis l'enquête réalisée par l'ADAUHR, de nouvelles installations ont été implantées dans la zone de loisir du Grubfeld, une nouvelle salle de pratique collective a été construite et un stade nautique est venu remplacer l'ancienne piscine du complexe sportif Koeberlé. Les équipements sportifs de la ville sont généralement facilement accessibles en transports en commun, en voiture et en vélo.**

**Néanmoins, malgré ces évolutions, de nombreux problèmes persistent. La piscine et les salles de pratiques collectives sont saturées. Les créneaux disponibles étant des denrées rares, les possibilités de développer de nouvelles activités ou d'accueillir de nouveaux groupes de pratiquants sont quasiment inexistantes. Dans ce contexte, les conditions de pratique des élèves, des adhérents de club et des pratiquants libres sont peu satisfaisantes. Des prescripteurs divers peuvent occuper les mêmes espaces de pratiques au même moment. C'est le cas par exemple du lycée Koeberlé, du lycée Schweisguth et du collège Beatus Rhenanus (2542 élèves) qui se partagent les deux salles du gymnase Koeberlé.**

**Les équipements sportifs gérés par la Ville offrent généralement de bonnes conditions de pratique. Les aires d'évolution et les équipements d'accompagnement sont, la plupart du temps, en bon état. Ce qui n'est pas le cas des équipements sportifs privés. Le gymnase de l'IUFM et le gymnase du CCA, par exemple, offrent des conditions de pratique médiocres. Deux d'entre eux ont reçu un avis défavorable de la part de la Commission de sécurité.**

➔ A ce stade de l'étude, que peut-on retenir de l'offre permise par le parc d'équipements sportifs sur le territoire de la CCS ?

Tout d'abord, des changements sont intervenus depuis l'enquête réalisée par l'ADAUHR en 2004. Un effort important a été mené pour développer les espaces de pratique outdoor. De nombreux plateaux multisports ont été construits.

Actuellement, la problématique du parc d'équipements sportifs semble se concentrer principalement sur les équipements couverts, et se pose différemment entre le centre-bourg de la Communauté de communes – Sélestat – et les communes voisines.

A Sélestat, la principale difficulté réside dans la saturation des équipements couverts – notamment dans le nord de la ville – et la vétusté des équipements sportifs privés qui suppléent actuellement au manque de créneaux disponibles.

Dans les plus petites communes de la CCS, les seuls équipements couverts permettant la pratique d'activités physiques et sportives sont souvent les salles polyvalentes communales. Ces salles offrent rarement des conditions de pratique optimales et ne permettent pas d'envisager le développement de nouvelles activités physiques et sportives.

Un besoin d'équipements à vocation sportive peut être identifié pour les communes du grand Ried et du Piémont (Kintzheim et Orschwiller). Le cas échéant, la construction et la gestion de ces nouveaux équipements devront être mutualisées.

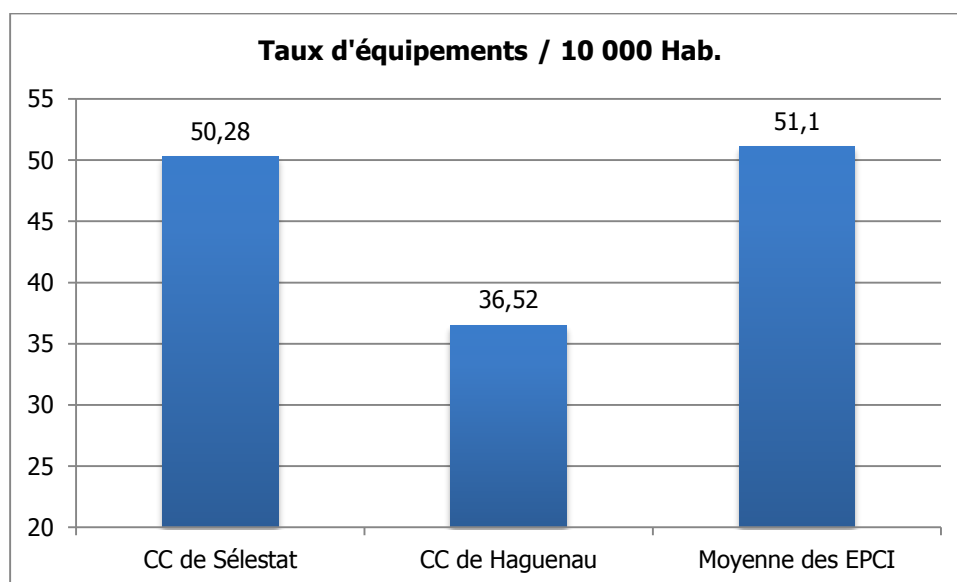
## 1.2 Répartition des équipements sportifs selon les catégories de l'Atlas des équipements sportifs

En complément de l'analyse précédente portant sur le parc d'équipements sportifs par commune, cette seconde partie propose une étude à partir des catégories de l'atlas des équipements sportifs.

Deux objectifs sont poursuivis :

- **comparer les taux d'équipements** pour 10 000 habitants de la CCS avec ceux de la **Communauté de communes de la région d'Haguenau** et de la **moyenne des EPCI françaises**<sup>5</sup> ;
- **analyser finement la répartition des différents types d'équipements sportifs sur le territoire** et identifier les zones d'ombre à l'échelle de l'intercommunalité et des communes, en s'appuyant au besoin sur des représentations cartographiques<sup>6</sup>.

### EQUIPEMENTS SPORTIFS (toutes catégories confondues)



Source : Atlas des équipements sportifs français 2013

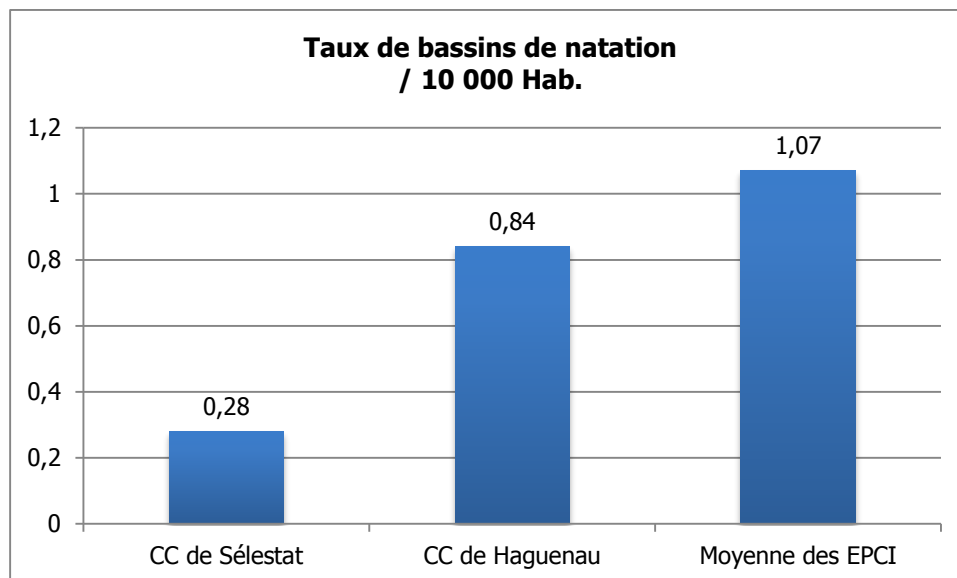
**Avec un ratio de 50 équipements sportifs pour 10 000 habitants, la CCS se situe dans la moyenne nationale.** La Communauté de communes d'Haguenau présente, quant à elle, un taux d'équipement beaucoup moins important (37 équipements pour 10 000 habitants).

<sup>5</sup> Afin de proposer un autre point de vue sur le parc d'équipements sportifs de la CCS, le cahier des charges du DTA prévoit une comparaison avec d'autres territoires. Le choix s'est porté sur la Communauté de communes de la région d'Haguenau. Toutefois, la comparaison des taux d'équipements entre les deux Communautés de communes, territoires proches mais non équivalents point par point, comporte un biais qu'il est important de signaler. Les données du RES – servant de support au calcul du taux d'équipement pour 10 000 habitants – ont été actualisées très récemment pour la CCS, ce qui n'est pas le cas pour la Communauté de communes de la région d'Haguenau. La dernière mise à jour a été effectuée entre 2009 et 2013 selon les communes.

<sup>6</sup> Cf. cartographies à partir de la page 49 et en annexes.

Il faut toutefois signaler que **le territoire de la CCS ne compte aucune salle de danse et de cours collectifs (ou salle d'évolution), ni de salle de billard.**

### **BASSINS DE NATATION**



Source : Atlas des équipements sportifs français 2013

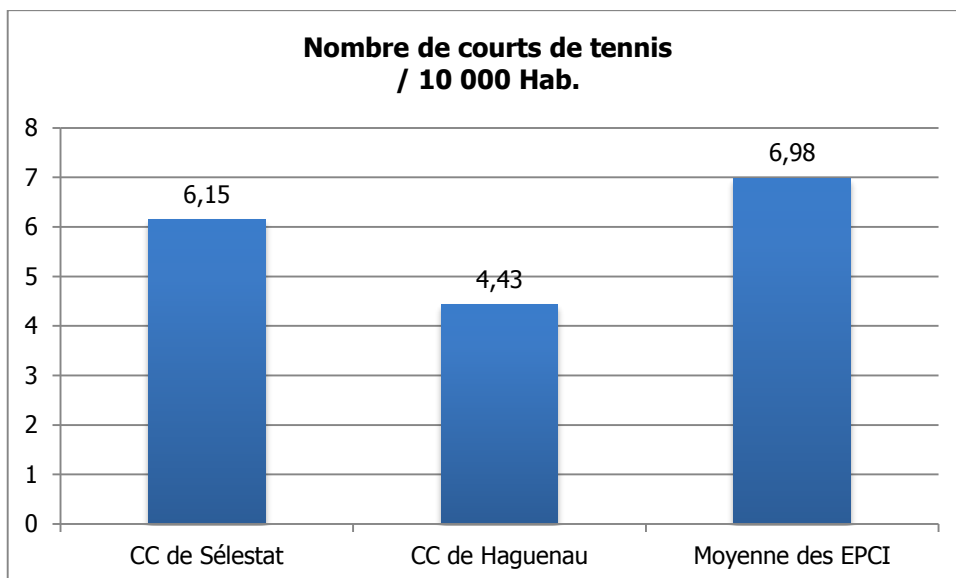
La CCS présente un **nombre de bassins de natation pour 10 000 habitants largement inférieur à la moyenne des EPCI**. Celui-ci s'élève en effet à 0,28 contre 1,07 pour la moyenne nationale. La Communauté de communes d'Haguenau se rapproche du ratio national sans toutefois l'atteindre.

Avec la saturation actuelle de la piscine des remparts de Sélestat (cf. précédemment), la question du sous-équipement du territoire pour la pratique des activités aquatiques doit être posée. Il faudra toutefois pousser l'investigation plus loin en étudiant précisément d'une part l'occupation de la piscine des remparts et, d'autre part, le taux de bassins de natation des Communautés de communes voisines.

La cartographie représentant l'accessibilité par la route de la piscine des remparts (p. 54) montre une assez bonne accessibilité pour l'unique équipement de ce type sur le territoire de la CCS, hormis pour les communes de Dieffenthal, Ebersmunster et La Vancelle, avec des temps d'accès supérieurs à 15 minutes par la route.

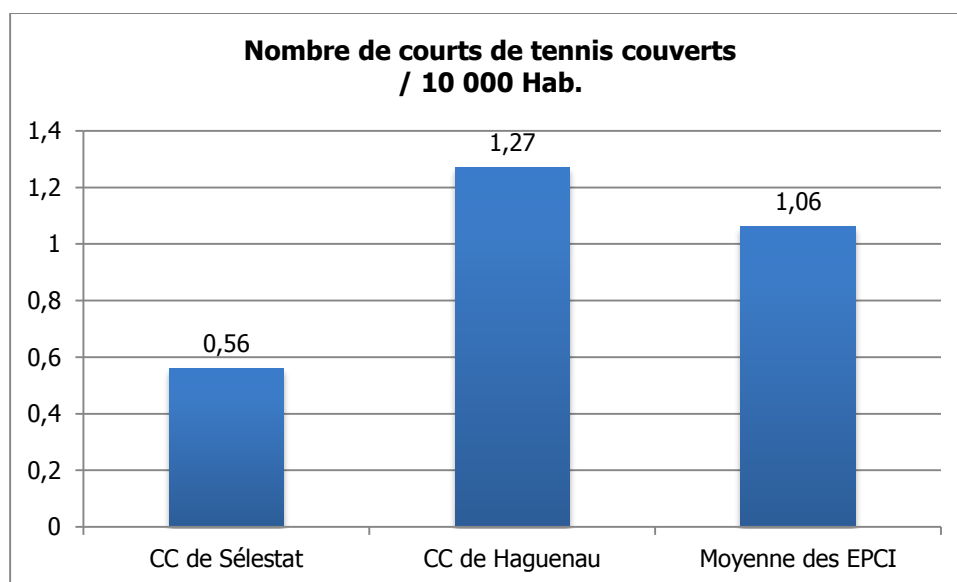
### **COURTS DE TENNIS**

**Avec un ratio de 6,15 courts de tennis pour 10 000 Hab., la CCS se rapproche de la moyenne des EPCI en France (6,98).** La Communauté de communes de la région d'Haguenau, quant à elle, reste largement en deçà (4,43 courts de tennis pour 10 000 Hab.).



Source : Atlas des équipements sportifs français 2013

Les choses changent assez radicalement quand on s'intéresse aux courts de tennis couverts. **Avec 0,56 courts de tennis couverts pour 10 000 Hab., la CCS reste largement en deçà du taux d'équipements de la Communauté de communes de la région d'Haguenau et de la moyenne des EPCI.** Ce constat, associé aux conditions climatiques de la région Alsace en hiver et à la difficulté de certains clubs de proposer une pratique continue sur toute la saison sportive, devra être pris en compte dans la formulation des préconisations.



Source : Atlas des équipements sportifs français 2013

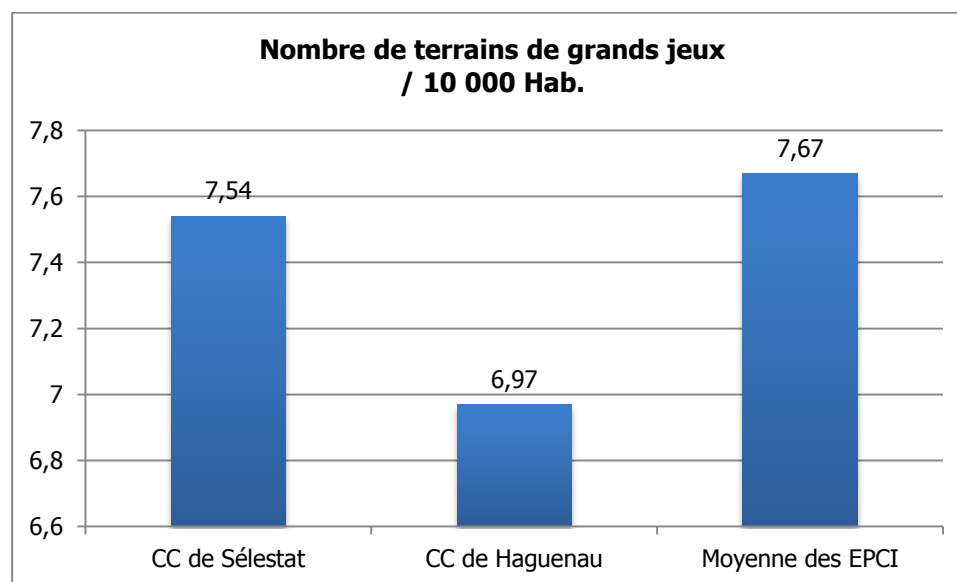
Les courts de tennis se répartissent de la manière suivante sur le territoire de la CCS :

	Baldenheim	Châtenois	Dieffenthal	Ebersheim	Ebersmunster	Kintzheim	La Vancelle	Mussig	Muttersholtz	Orschwiller	Scherwiller	Sélestat	Total
<b>Courts de tennis couverts</b>				1								2	<b>3</b>
<b>Courts de tennis extérieurs</b>		2		2				4	2	1	2	7	<b>20</b>

Comme le montre la cartographie des courts de tennis de la CCS (p. 49), on note une **bonne répartition géographique** des différents équipements tennistiques sur le territoire de la CCS, constat à relativiser cependant au niveau des courts de tennis couverts.

### **TERRAINS DE GRANDS JEUX**

**Le territoire de la CCS est bien doté en terrains de grands jeux.** Avec un taux de 7,54 équipements pour 10 000 habitants, il se situe dans la moyenne nationale des EPCI ; ce qui n'est pas le cas de la Communauté de communes d'Haguenau.



Source : Atlas des équipements sportifs français 2013

Les terrains de grands jeux (terrains de football ou rugby) se répartissent de la manière suivante sur le territoire de la CCS :

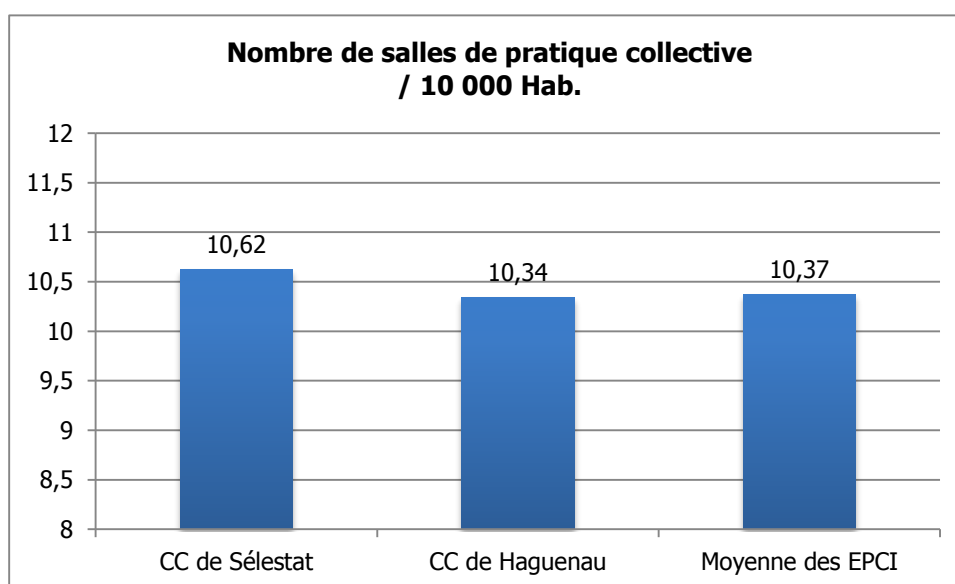
	Baldenheim	Châtenois	Dieffenthal	Ebersheim	Ebersmunster	Kintzheim	La Vancelle	Mussig	Muttersholtz	Orschwiller	Scherwiller	Sélestat	Total
<b>Terrains de grands jeux</b>	2	2		1	2	3		2	2	1	1	7	<b>23</b>

**Hormis à La Vancelle et Dieffenthal, le territoire de la CCS est correctement maillé par ce type d'équipement**, avec des temps d'accès relativement courts. Par ailleurs, la grande majorité des établissements scolaires du primaire et du secondaire se trouvent à proximité de terrains de grands jeux, comme le montre la carte d'accessibilité à pied de ces équipements (p. 50).

### **SALLES DE PRATIQUE COLLECTIVE**

**Les ratios de salles de pratique collective pour 10 000 habitants** des Communautés de communes de Sélestat et de la région d'Haguenau **s'inscrivent parfaitement dans la moyenne des EPCI françaises.**

Ce constat pourrait susciter des interrogations. En effet, les gestionnaires d'équipements sportifs – notamment ceux de la Ville de Sélestat – nous ont fait part d'une saturation des salles de pratique collective, et notamment des salles multisports et salles spécialisées sports collectifs. Comme nous nous situons ici à l'échelle de la Communauté de communes et que de nombreuses communes hors Sélestat utilisent des salles polyvalentes ou salles des fêtes pour les activités physiques et sportives, il serait intéressant d'étudier spécifiquement le taux de salles multisports et salles spécialisées sports collectifs sur le territoire. En l'absence de données suffisamment précises, cette analyse ne peut être aujourd'hui réalisée.



Source : Atlas des équipements sportifs français 2013

La répartition des salles de pratique collective sur le territoire de la CCS s'effectue de la manière suivante :

	Baldenheim	Châtenois	Dieffenthal	Ebersheim	Ebersmunster	Kintzheim	La Vancelle	Mussig	Muttersholtz	Orschwiller	Scherwiller	Sélestat	Total
<b>Salles multisports et salles spécialisées sports collectifs</b>		2		1							1 en cours	9	<b>12</b>
<b>Salles de sports de combat et d'arts martiaux</b>		1										1	<b>2</b>
<b>Salles polyvalentes non spécialisées</b>	1	2	1	1	1*	1	1	2 dont 1 en cours	2	1	2	3	<b>15</b>

\* Ainsi que la salle de l'ITEP, non ouverte aux publics extérieurs à l'établissement.

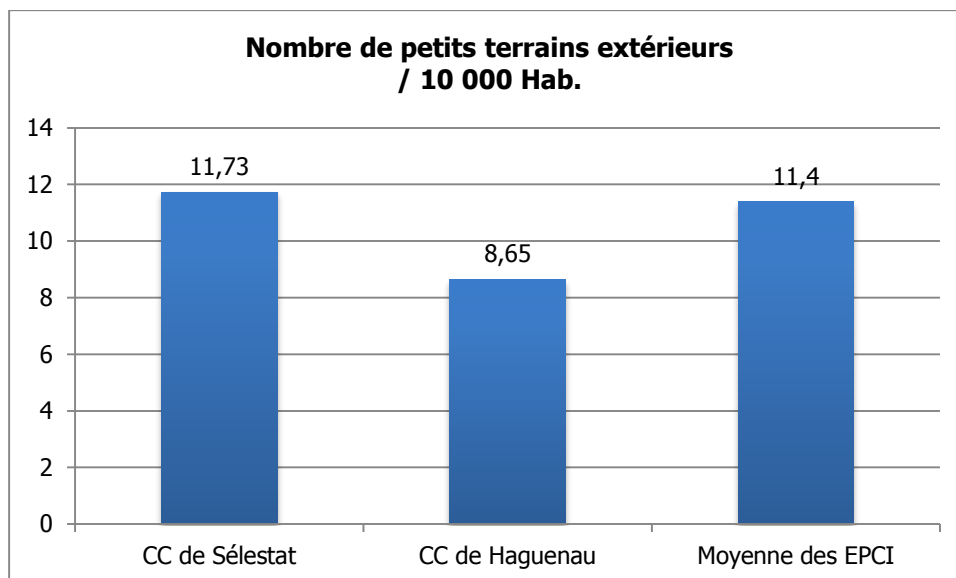
La carte d'accessibilité à pied des salles multisports et salles spécialisées sports collectifs (p. 51) montre une **concentration de ce type d'équipements à Sélestat, malgré un déficit sur la partie nord de la ville. Châtenois en est également bien dotée, de même qu'Ebersheim et bientôt Scherwiller** avec la construction d'un nouvel équipement en cours, contrairement aux zones du Ried et du Piémont.

Les salles polyvalentes communales ou équipements non spécialisés utilisés pour la pratique d'activités physiques et sportives sont, quant à eux, bien répartis sur le territoire de la CCS et situés à proximité des établissements scolaires (cf. carte p. 52). Ils permettent de répondre aux besoins d'équipements couverts en dehors de la ville de Sélestat.

## **EQUIPEMENTS EXTERIEURS ET PETITS TERRAINS EN ACCES LIBRE**

**De nombreux plateaux multisports ont été construits depuis l'enquête réalisée par l'ADAUHR en 2004.** Cette évolution semble se refléter dans les données du RES. Avec près de 12 terrains extérieurs en accès libre pour 10 000 habitants, la CCS se situe dans la moyenne nationale.





Source : Atlas des équipements sportifs français 2013

Les équipements extérieurs et petits terrains en accès libre se répartissent de la manière suivante sur le territoire de la CCS :

	Baldenheim	Châtenois	Dieffenthal	Ebersheim	Ebersmunster	Kintzheim	La Vancelle	Mussig	Muttersholtz	Orschwiller	Scherwiller	Sélestat	Total
<b>Terrains de sports spécialisés sports collectifs</b>						1						2	<b>3</b>
<b>Plateaux EPS et city-stades</b>		3	1	1	1		1	1	3	1	1	4	<b>17</b>
<b>Skateparks / Pistes de roller</b>		1	1						1			1	<b>4</b>
<b>Terrains de pétanque / boules</b>							1			1	1	1	<b>4</b>
<b>Parcours santé</b>												1	<b>1</b>

La 5<sup>ème</sup> carte (p. 53) présente l'accessibilité à pied des plateaux d'EPS et city-stades implantés sur le territoire de la CCS. Sa lecture montre une **bonne couverture de la CCS**, le plus souvent à proximité d'établissements scolaires, **hormis sur le Piémont** qui est dépourvu de ce type d'équipement.

## **AUTRES EQUIPEMENTS**

La répartition des autres équipements sportifs sur le territoire de la CCS s'effectue de la manière suivante :

	Baldenheim	Châtenois	Dieffenthal	Ebersheim	Ebersmunster	Kintzheim	La Vancelle	Mussig	Muttersholtz	Orschwiller	Scherwiller	Sélestat	<b>Total</b>
<b>Pas de tir</b>		1										1	<b>2</b>
<b>Centres équestres</b>		1		1								1	<b>3</b>
<b>Pistes d'athlétisme</b>												1	<b>1</b>
<b>Espaces modélisme / aéromodélisme</b>												1	<b>1</b>
<b>Stades d'eau vive</b>												1	<b>1</b>

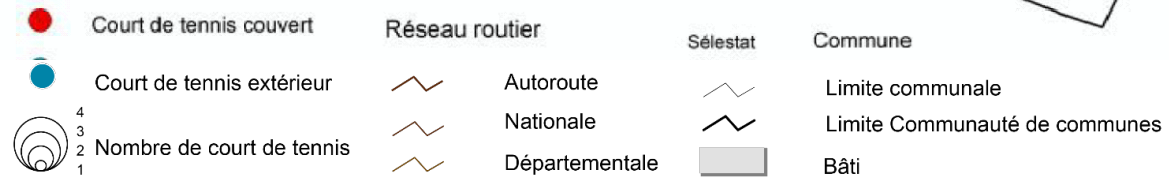
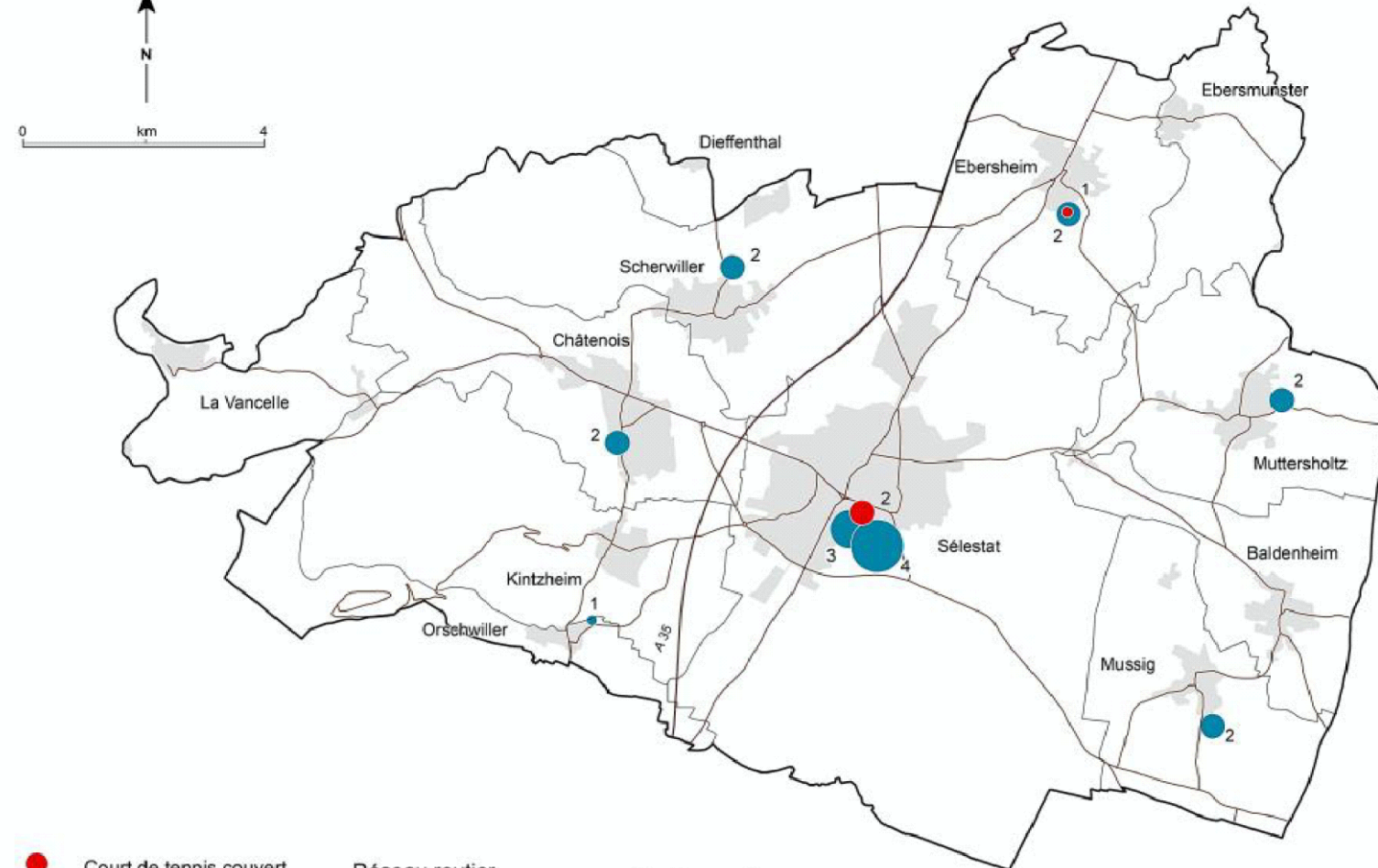
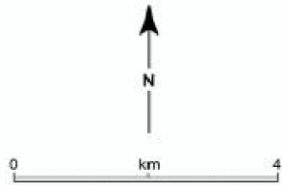
### **A retenir :**

D'un point de vue général, le parc d'équipements sportifs de la CCS semble bien développé. Les ratios pour 10 000 Hab. de terrains de grands jeux, de petits terrains extérieurs en accès libre, de salles de pratique collective et de courts de tennis s'inscrivent dans la moyenne nationale des EPCI et sont supérieurs à ceux de la Communauté de communes de la région d'Haguenau.

Les résultats sont toutefois diamétralement opposés quand on analyse le taux de bassins de natation. La couverture en espaces d'activités aquatiques de la CCS est en deçà de celui de la Communauté de communes de la région d'Haguenau et, surtout, largement inférieur à la moyenne des EPCI.

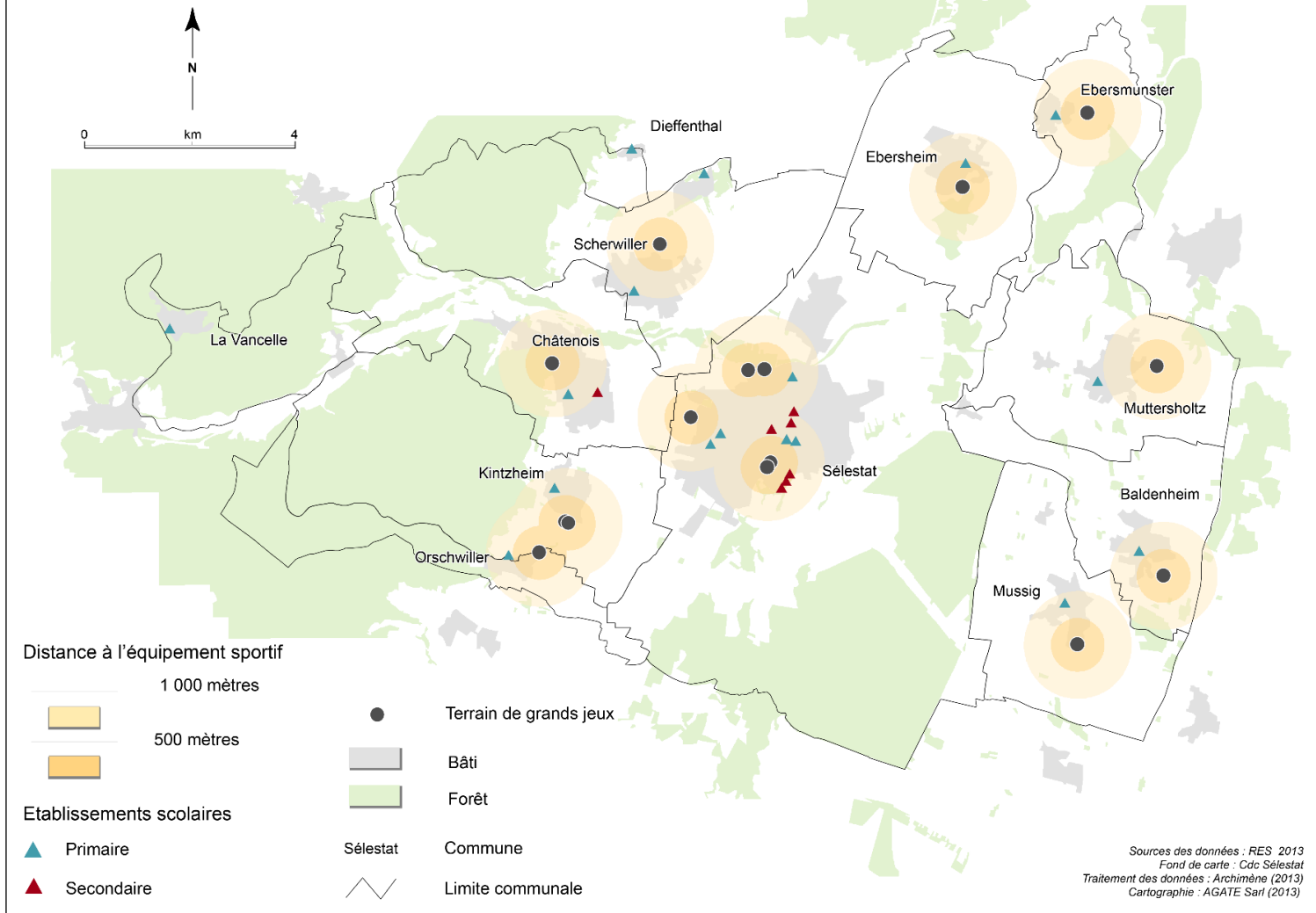
Enfin, un déficit d'équipements sportifs semble aussi se dessiner pour les courts de tennis couverts et les salles de danse et de pratique collective.

## Courts de tennis

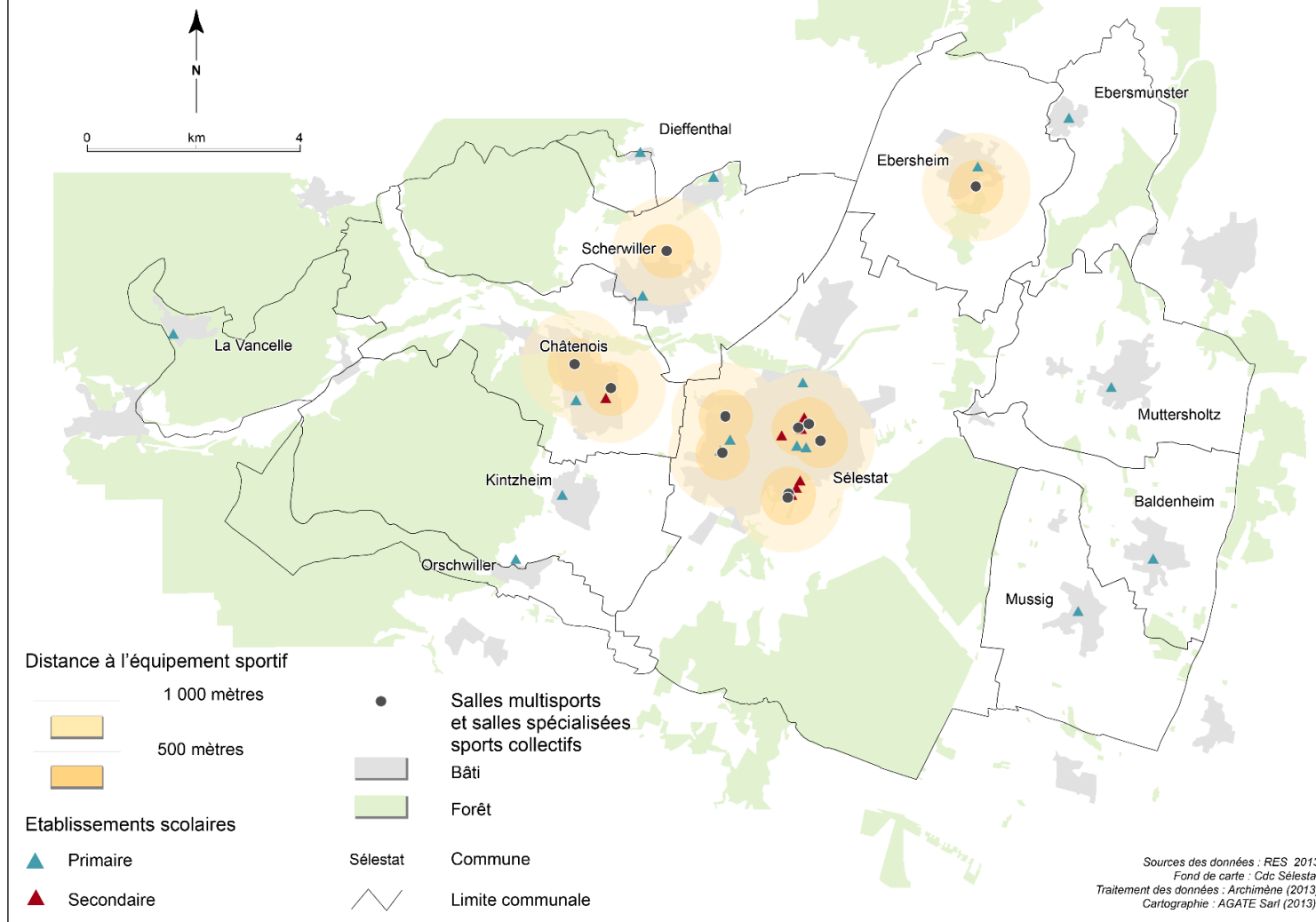


Sources des données : RES 2013  
 Fond de carte : Cdc Sélestat  
 Traitement des données : Archimène (2013)  
 Cartographie : AGATE Sarl (2013)

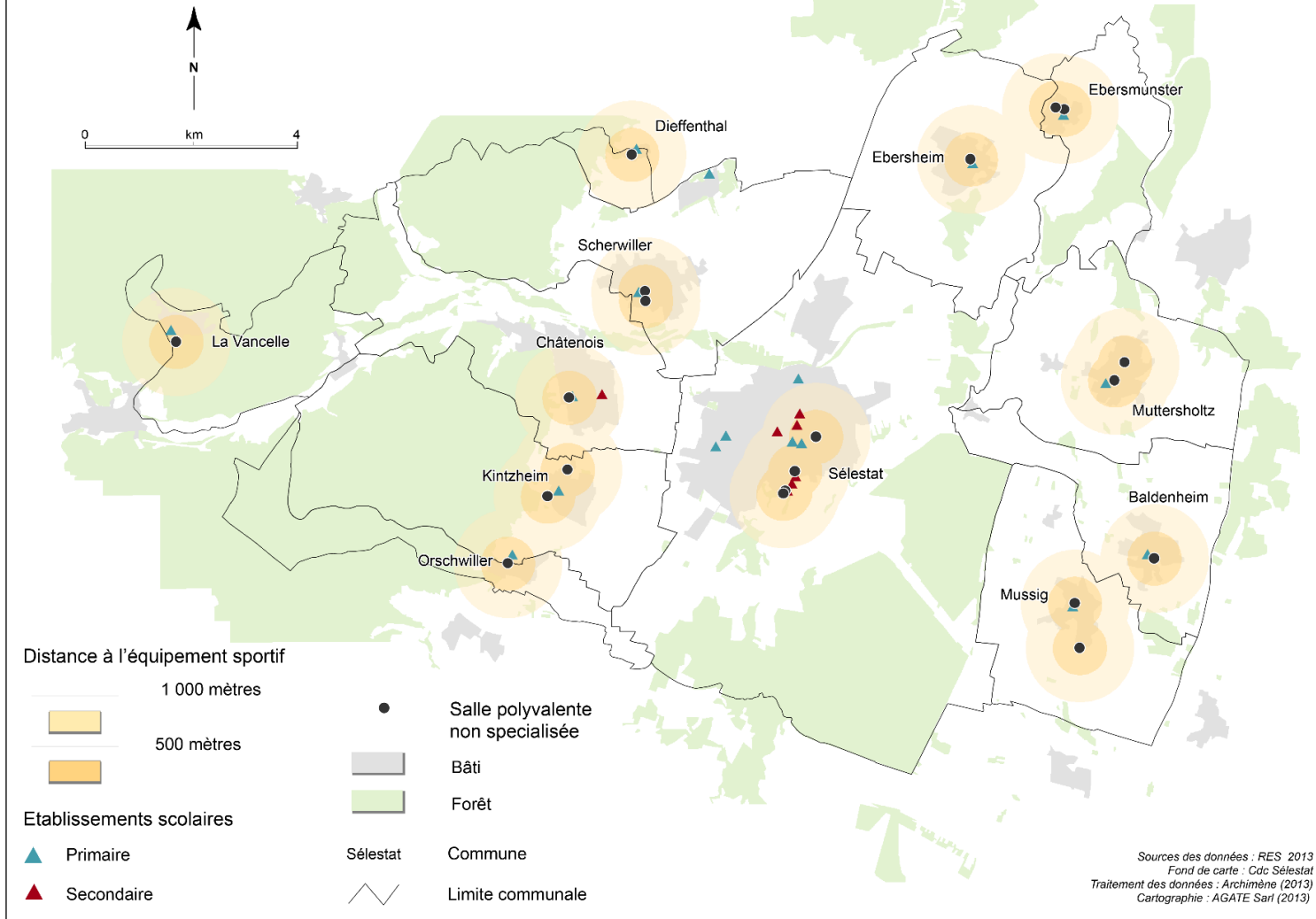
**Terrains de grands jeux**  
**Accessibilité à pied des équipements**



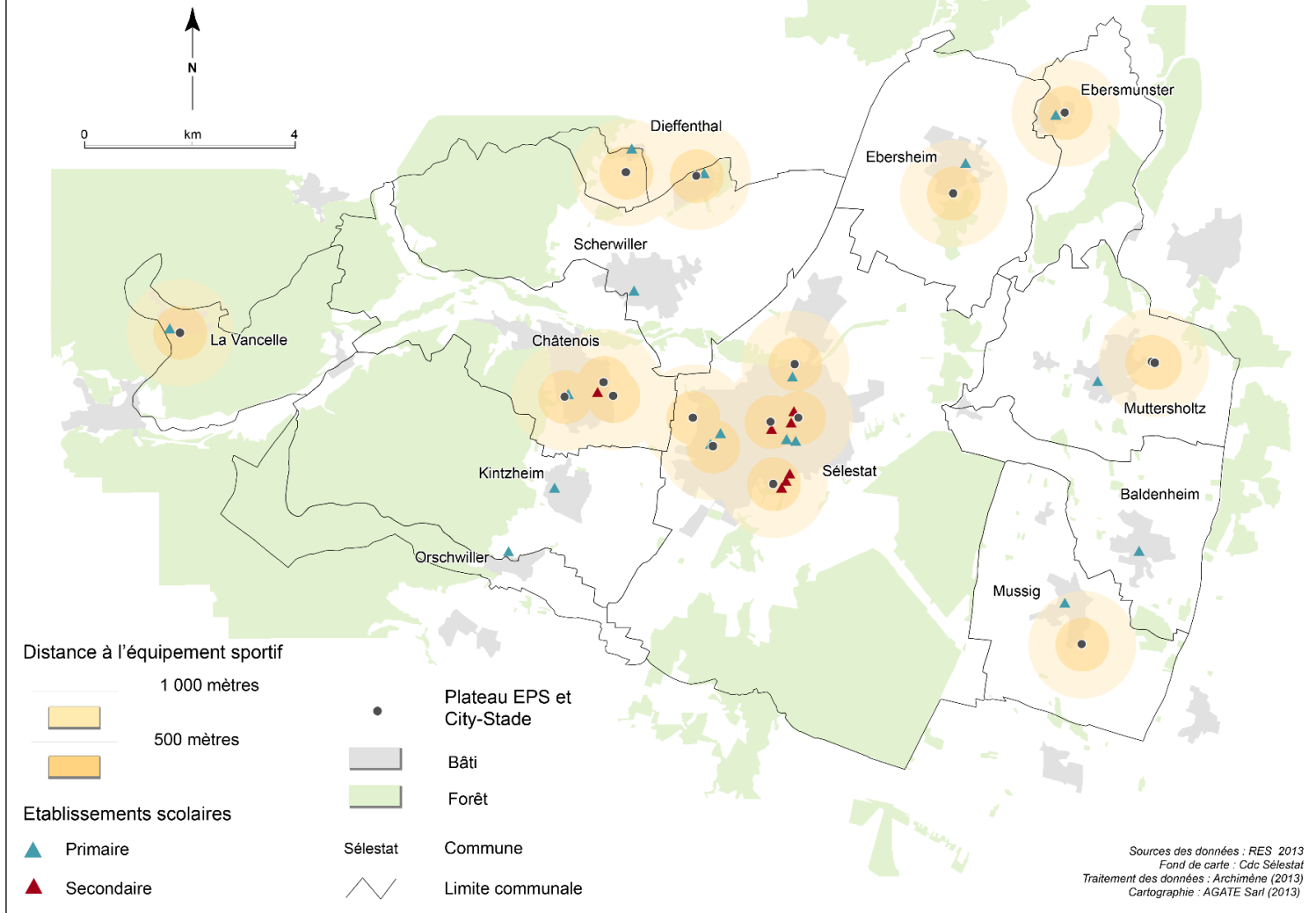
**Salles multisports et salles spécialisées sports collectifs**  
**Accessibilité à pied des équipements**



**Salles polyvalentes non spécialisées**  
**Accessibilité à pied des équipements**

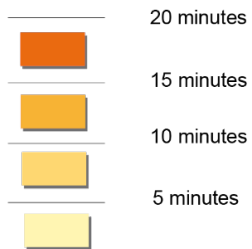


**Plateaux EPS et City-stades**  
**Accessibilité à pied des équipements**



## Temps d'accès au bassin de natation implanté dans la Communauté de Communes

Temps d'accès par la route (en mn)



Equipement sportif

■ Bassin de natation

Etablissements scolaires

▲ Primaire

▲ Secondaire

Réseau routier

— Autoroute

— Nationale

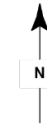
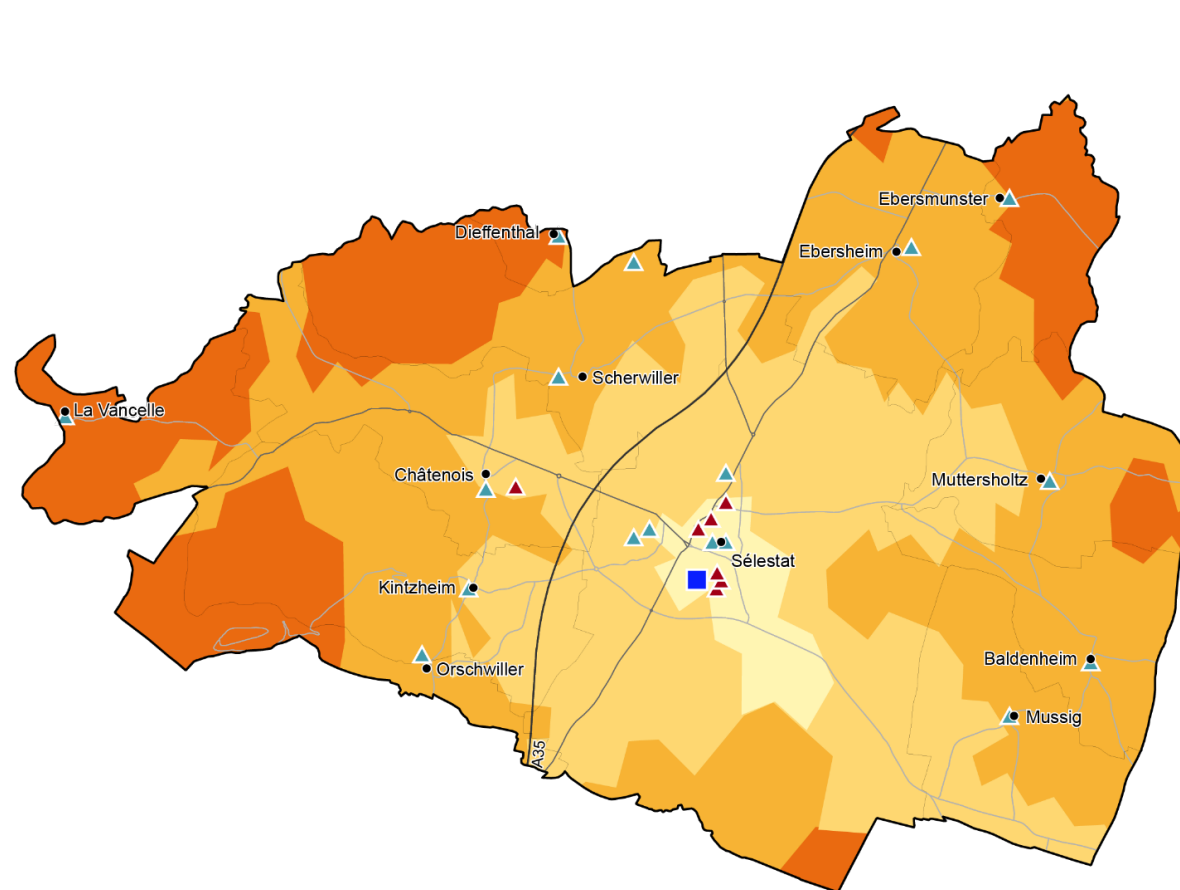
— Départementale

• Centre de commune

Sélestat Nom de commune

— Limite Communauté de Communes

— Limite communale



0 km 4

Sources des données : RES (2013)  
Fond de carte : Cdc Sélestat  
Traitement des données : Archimène (2013)  
Logiciel : Isochrone Builder  
Cartographie : AGATE Sarl (2013)



## 2. LES SITES ET ITINERAIRES DE SPORTS DE NATURE

### 2.1 Les sites de sports de nature

#### **Méthode**

- Construction et pré-remplissage de fiches d'identité pour chaque site de sport de nature
- Diffusion des fiches aux gestionnaires publics (Communes, Communauté de communes) et réalisation d'entretiens avec les gestionnaires privés marchands et associatifs

La grande majorité des sites de sports de nature sont situés sur la commune de Sélestat. Seuls les centres équestres de l'Ortenbourg et du Giessen sont implantés sur d'autres communes, respectivement à Châtenois et à Ebersheim. Malheureusement, malgré nos nombreuses relances, nous n'avons pu obtenir d'informations sur ces deux sites.

#### • ***Le lac de canotage***

Géré par la Commune de Sélestat, le lac de canotage est un site sportif spécialisé permettant la pratique du modélisme, du canoë-kayak et de la pêche. Ce site est principalement adapté à la pratique libre, au loisir associatif et à la compétition.

En dehors des vacances scolaires, le lac de canotage est utilisé par trois associations sportives (canoë-kayak, modélisme et pêche) et par des pratiquants libres. Il est également ouvert aux touristes durant la période estivale (de juin à août).

Globalement, le lac de canotage est en bon état pour la pratique sportive. Toutefois, il ne dispose que d'une infirmerie et d'un local rangement comme équipement d'accompagnement.

#### • ***Le stade d'eau vive***

Second site permettant la pratique du canoë-kayak, le stade d'eau vive a été rénové récemment (2012) et offre de bonnes conditions de pratique. Néanmoins, certains équipements d'accompagnement nécessitent des travaux (vestiaires, douches, bureau) et d'autres manquent (bancs et poubelles, notamment).

Contrairement au site précédent, le stade d'eau vive permet la pratique du canoë-kayak dans toutes ses modalités : scolaire, loisir associatif, compétition, pratique libre et tourisme sportif. Ce site semble jouir d'une certaine attractivité. Il est occupé par des associations sélestadiennes, alsaciennes et allemandes, mais également par des pratiquants auto-organisés. Il n'est toutefois pas accessible aux personnes en situation de handicap.

Largement disponible en semaine en journée – à l'exception notable du mercredi<sup>7</sup> –, ce site pourrait accueillir d'autres groupes de pratiquants, notamment des scolaires. Le canoë-kayak est une pratique

<sup>7</sup> Le stade d'eau vive est largement utilisé par le CACIS les mercredis.

généralement plébiscitée par les enseignants d'EPS et les professeurs des écoles du territoire. Nous y reviendrons dans le volet 3.

- ***La piste d'aéromodélisme***

La piste d'aéromodélisme est gérée par le Modélisme club de Sélestat, lequel en est l'unique utilisateur.

Actuellement, le site ne permet pas la pratique de l'aéromodélisme dans de bonnes conditions, que cela soit en loisir ou en compétition. En effet, l'aire de pratique nécessiterait d'être recouverte d'une nouvelle couche d'enrobé (de type macadam) et des travaux d'isolation sont nécessaires et urgents dans le local de réunion.

La pratique est actuellement impossible en période hivernale.

- ***Le centre équestre (zone de loisir du Grubfeld)***

Site sportif spécialisé, le centre équestre de la zone de loisir du Grubfeld se compose d'un parcours d'obstacle et d'une carrière. Ce site est en bon état, mais ne possède aucun équipement d'accompagnement.

Le centre équestre est dédié à la pratique de l'équitation et du dressage, en loisir et en compétition. Il est mis à disposition de l'Attelage Centre-Alsace par la commune de Sélestat. Nous ne disposons pas d'information sur le nombre de créneaux utilisés, ni sur ceux qui seraient éventuellement disponibles.

- ***Le stand de tir à l'arc (zone de loisir du Grubfeld)***

Ce site, implanté dans la zone de loisir du Grubfeld, peut accueillir une douzaine d'adeptes de tir à l'arc simultanément. Il offre de bonnes conditions d'évolution, malgré l'absence d'équipements d'accompagnement. Aucun besoin particulier n'a été identifié sur ce site.

Le stand de tir à l'arc est relativement peu utilisé. Seule l'association des archers de Sélestat – qui en est le gestionnaire – l'occupe en moyenne six heures par semaine. De nombreux créneaux sont disponibles en semaine hors vacances scolaires.

## 2.2 Les itinéraires de sports de nature

### Méthode

- Construction de fiches d'identité qualitatives pour chaque type d'itinéraire de sport de nature (randonnée pédestre, randonnée équestre, randonnée en vélo / VTT, randonnée en canoë-kayak)
- Réalisation d'entretiens téléphoniques avec des personnes ressources de chaque discipline.

### • *Les itinéraires de randonnée en canoë-kayak*

L'Alsace centrale est particulièrement connue pour ses possibilités de pratiquer le canoë-kayak et ses disciplines associées. Sur le territoire de la CCS, on compte 11 itinéraires de canoë-kayak permettant la pratique de diverses activités (canoë-kayak, canoë, kayak et barques à fond plat).

#### ○ Offre de pratiques

Toutes les modalités de pratique du canoë-kayak et de ses disciplines associées (de la pratique compétitive au tourisme sportif) peuvent être pratiquées sur le territoire de la CCS. Les itinéraires sont accessibles aux pratiquants de tous niveaux, excepté l'itinéraire du Giessen, plus technique. Par contre, ils ne sont pas accessibles aux personnes présentant un handicap (moteur ou visuel).

Actuellement, les itinéraires sont fréquentés par un grand nombre de prestataires d'activités physiques et sportives : associations, établissements scolaires, structures privées marchandes, collectivités et pratiquants libres. Des conflits d'usages émergent actuellement entre les différents loueurs de canoë-kayak sur le territoire.

#### ○ Accessibilité

L'accessibilité aux itinéraires de pratique ne semble pas être chose aisée. Les pratiquants doivent venir avec leur propre véhicule, et il n'y a pas de parking à proximité des embarcadères. Aussi, un travail d'identification des sites de pratique sur le Bas-Rhin est en cours de réalisation par le Conseil général ; il devrait déboucher sur la réalisation d'une carte nautique du territoire, qui permettra d'identifier plus facilement les différents points d'embarquement.

#### ○ Signalétique

En raison, notamment, des risques de vandalisme, il n'y a pas de volonté de mettre en place une signalétique particulière le long des itinéraires de canoë-kayak. Les pratiquants utilisent généralement des cartes détaillées et se repèrent aux éléments remarquables (clochers des églises, ponts, etc.).

#### ○ Etat des itinéraires et des équipements d'accompagnement

Entretenus par les services de la Région Alsace, les itinéraires de canoë-kayak sont en bon état. Des travaux et des aménagements sont toutefois souhaitables sur certains sites (cf. fiche d'identité en annexe).

Il y a peu d'équipements d'accompagnement le long des itinéraires, mais aucun besoin particulier provenant des pratiquants n'a été identifié à ce sujet.

- **Les itinéraires de randonnée équestre**

L'Alsace est une région à la pointe du tourisme équestre. Le Bas-Rhin et du Haut-Rhin sont les deux premiers départements français dans cette discipline. La qualité des gîtes alsaciens est un atout important pour le développement de cette activité.

Il n'y a pas de gestionnaire, à proprement parler, des sentiers de randonnée équestre. Le Comité régional de tourisme équestre (CRTE) se charge de repérer les sentiers forestiers praticables et attrayants sur le territoire. Il les numérise et les diffuse sur Internet.

- Offre de pratiques

Il n'y a pas d'itinéraire propre à la CCS. Les itinéraires de randonnée équestre suivent rarement les limites administratives des territoires. Néanmoins, le circuit des lignes bleues (13 itinéraires) et le circuit équestre des Vosges centrales, implantés en Centre-Alsace, passent largement par le territoire de la Communauté de communes.

Généralement, les itinéraires de randonnée équestre ne présentent aucune difficulté. Les sentiers forestiers sont sélectionnés pour être accessibles au plus grand nombre. Cette pratique reste délicate pour les personnes en situation de handicap (visuel ou moteur, cf. fiche en annexe).

Dans le Centre-Alsace, les sentiers sont généralement fréquentés pour deux types de pratique : la balade et la randonnée équestre, en loisir associatif, en pratique libre et touristique. Actuellement, la plupart des adeptes de la randonnée équestre sont des pratiquants libres locaux. Ils pratiquent en petits groupes d'amis provenant de la même écurie ou de la même association de cavalier. Aucune école et très peu de centres équestres proposent cette pratique.

- Accessibilité

Les itinéraires sont tracés en reliant les gîtes d'étape les uns aux autres. Dans ces conditions, même s'il n'y a pas de signalétique spécifique, aucune difficulté n'est recensée par le CRTE pour se rendre sur les points de départ. Les pratiquants se munissent généralement d'une carte IGN pour s'orienter.

- Signalétique

Il n'y a pas non plus de balisage des itinéraires de randonnée équestre. Les loueurs de gîte connaissent généralement l'ensemble des sentiers de part et d'autre de leur hébergement, et guident les pratiquants dans leur évolution.

- Etat des itinéraires et des équipements d'accompagnement

Les sentiers forestiers utilisés pour la pratique de la randonnée équestre ne sont pas entretenus. Ils sont cependant en bon état, excepté lorsqu'il y a des coupes de bois. Cette situation, qui reste ponctuelle, peut rendre délicat le passage des chevaux.

Les équipements d'accompagnement disponibles pour les pratiquants sont ceux offerts par les gîtes d'étape. Pour améliorer les conditions de pratique des cavaliers et préserver l'environnement, le CRTE souhaite que les haltes de midi soient équipées en barre d'attaches pour les chevaux. Ce même type d'équipement pourrait également être mis en place pour les sites remarquables (châteaux, etc.).

- **Les itinéraires de randonnée pédestre**

Le territoire de Sélestat et sa région sont très touristiques, grâce notamment à de nombreux sites d'intérêt majeur (Château du Haut-Koenigsbourg, Volerie des aigles, Montagne des singes, etc.). Ils offrent également 13 boucles de randonnée pédestre, gérées soit par les Communes, soit par le Club Vosgien.

- Offre de pratiques

Les boucles de randonnée peuvent être utilisées certes pour la pratique de la randonnée pédestre, mais également pour celle de la marche nordique et du VTT. Leur niveau de difficulté est varié : on dénombre 3 itinéraires faciles (verts), 5 itinéraires de difficulté moyenne (bleus) et 5 itinéraires plus techniques (rouges). La pratique de la randonnée pédestre sur le territoire reste toutefois peu accessible aux personnes en situation de handicap.

Si la plupart des randonneurs sont des pratiquants libres, les associations, les établissements scolaires et les collectivités utilisent régulièrement les sentiers pour organiser des sorties ou des événements autour de la pratique de la randonnée pédestre.

- Accessibilité

L'accessibilité géographique est facilitée par l'existence d'une carte des randonnées pédestres à l'échelle de la Communauté des communes et des affichages dans les offices de tourisme des communes concernées.

Aussi, des navettes en bus desservent régulièrement le Haut-Koenigsbourg et certains sentiers de randonnée. Des zones de stationnement sont également disséminées un peu partout sur le territoire. En saison estivale, la zone de stationnement du Haut-Koenigsbourg est saturée et nécessiterait l'aménagement d'un nouveau parking accompagné d'un système de desserte.

- Signalétique

La qualité du balisage est bonne. Très peu de réclamations ont été formulées à ce jour.

- Etat des itinéraires et des équipements d'accompagnement

Les itinéraires de randonnée pédestre sont globalement en bon état. Ils sont entretenus pour la plupart d'entre eux par le club vosgien.

Concernant les équipements d'accompagnement, la qualité des abris est très variable. Les abris de Châtenois et de la forêt de l'Ilwald à Sélestat sont en mauvais état, et nécessiteraient soit d'être restaurés, soit démolis pour des raisons de sécurité. Le constat est identique pour les tables de pique-nique le long des sentiers.

- **Les itinéraires de cyclotourisme et de VTT**

Le territoire de la CCS compte 29 pistes cyclables et une piste de VTT. Les pistes cyclables sont utilisées à la fois pour la pratique du VTT et du cyclotourisme. L'analyse proposée dans cette section concerne uniquement les pistes cyclables.

- Offre de pratiques

Les pistes cyclables de la CCS permettent la pratique du roller, du vélo, du VTT, de la randonnée et de l'équitation. Actuellement, elles sont fréquentées par des associations, des collectivités et certains établissements scolaires dans le cadre de sorties sportives.

Les pistes cyclables ne présentent pas de difficultés techniques particulières. Toutefois, il n'y a pas d'équipements particuliers pour accueillir des personnes en situation de handicap.

La cohabitation entre des cyclistes, des randonneurs et des cavaliers peut parfois créer des conflits d'usage.

- Accessibilité

Globalement, les pistes cyclables sont facilement accessibles, excepté peut-être pour les touristes de passage dans le secteur. Le plus souvent les pratiquants arrivent sur le site de pratique en vélo ou garent leur voiture sur un parking de la commune de départ.

- Signalétique

Le balisage des pistes cyclables est généralement de qualité. L'axe Ebersheim – Sélestat manque toutefois de signalétique.

- Etat des itinéraires et des équipements d'accompagnement

Les pistes cyclables sont généralement en bon état, même si certaines manquent d'entretien (axes Benfeld-Sélestat et Bergheim-Barr-Obernai). Il n'y a pas d'équipements d'accompagnement le long des pistes ; les pratiquants s'arrêtent généralement dans les villes parcourues pour se restaurer, s'abriter, etc.

**A retenir :**

**Le territoire de la CCS propose une offre diversifiée de sites et d'itinéraires de sports de nature. Des activités en lien avec les milieux aquatiques, terrestres et aériens peuvent y être pratiquées.**

**Les conditions de pratique sont correctes, même si des travaux et des aménagements mériteraient d'être réalisés. L'absence ou le manque de signalétique, par exemple, peut être un obstacle à la pratique des personnes qui connaissent peu le territoire.**

**Le principal atout de ces sites et itinéraires est leur accessibilité technique. Ils permettent généralement la pratique du plus grand nombre, quelle que soit la modalité envisagée (loisir, tourisme, compétition, pratique scolaire).**

**L'accessibilité aux personnes en situation de handicap doit toutefois être améliorée.**

## **VOLET 2 : ANALYSE DE L'OFFRE DES STRUCTURES D'ANIMATION PUBLIQUES ET PRIVEES**

L'organisation du sport en France se segmente en 3 grands secteurs aux missions et aux modes d'organisation relativement différents :

- le secteur **privé non marchand** (associations, clubs sportifs, fédérations, etc.) ;
- le secteur **privé marchand** (entreprises proposant notamment de la prestation de pratiques sportives) ;
- le secteur **public** [administrations d'Etat (éducation nationale notamment) et administrations territoriales].

Partant de cette segmentation, ce document fait la **synthèse de l'offre proposée par les différents prescripteurs** d'activités physiques et sportives (APS) sur le territoire de la CCS :

- les **établissements scolaires** (écoles élémentaires, collèges et lycées) ;
- les **associations sportives** (civiles et scolaires) ;
- les **structures privées marchandes** ;
- les **collectivités territoriales** (Ville de Sélestat et CCS).

### **Méthode**

- Mise en ligne de 4 questionnaires à destination des associations sportives, des établissements scolaires, des structures privées marchandes et des collectivités territoriales.
- Traitement quantitatif (tris à plat) et qualitatif (analyse de contenu) des données.

## 1. L'OFFRE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

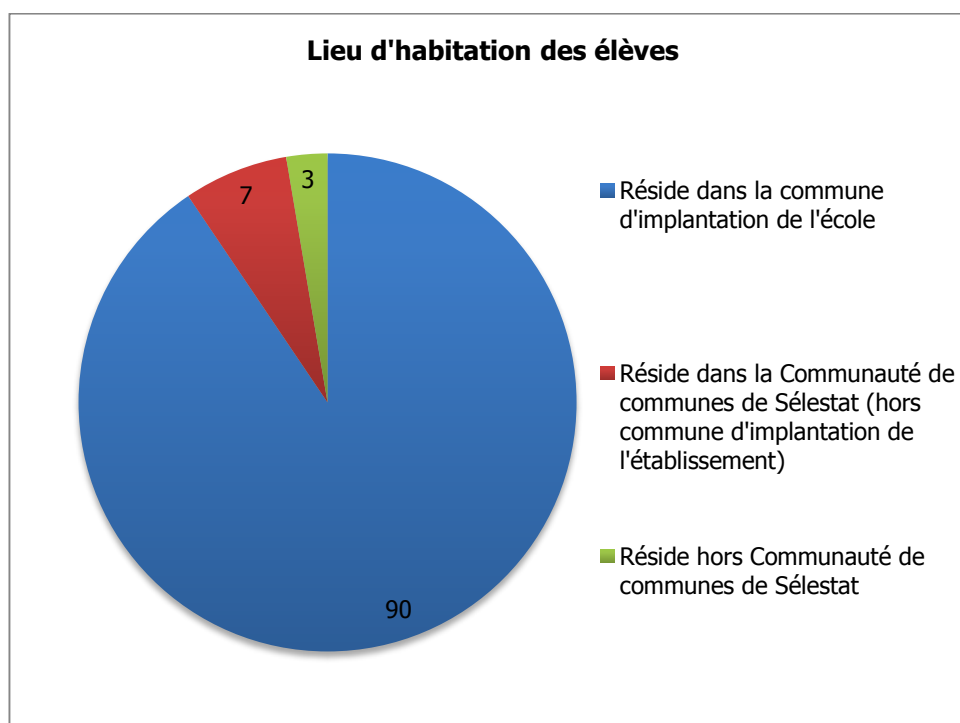
Dans cette section, l'offre d'APS proposée par les établissements scolaires de la CCS est **abordée uniquement sous l'angle de l'éducation physique et sportive (EPS)** obligatoire. La pratique du sport scolaire (UNSS et USEP), réalisée dans le cadre des associations sportives d'établissements, est analysée dans la partie traitant de l'offre des clubs sportifs.

Les obligations réglementaires régissant la pratique de l'EPS n'étant pas les mêmes pour les établissements scolaires du primaire et du secondaire, cette section se décline en deux sous parties. La première concerne les écoles élémentaires de la CCS, et la seconde les collèges et lycées.

### 1.1 La pratique de l'EPS dans les écoles élémentaires

13 écoles élémentaires sur 17 ont répondu au questionnaire en ligne. Avec un taux de réponse avoisinant les 87%, les données produites sont caractéristiques de la situation sur le territoire et les résultats fiables.

Le recrutement des écoles élémentaires de la CCS – qu'elles soient implantées à Sélestat ou en dehors – s'inscrit dans un environnement géographique proche. **90% des élèves scolarisés dans les écoles primaires résident dans la commune d'implantation de l'établissement scolaire.** Seuls 3% des élèves habitent en dehors du territoire communautaire (cf. graphique ci-dessous).





- **Offre d'APS et temps de pratique**

- Nombre d'heures d'EPS par semaine

L'inspection de l'éducation nationale de Sélestat recommande aux établissements scolaires de son secteur de proposer 2h30 d'EPS par semaine aux élèves. Sur ce point, les résultats du questionnaire en ligne montrent que cet objectif est presque atteint. **En moyenne, les élèves des écoles élémentaires de la CCS pratiquent 2,2 h d'EPS par semaine.**

Néanmoins, ce résultat cache des disparités entre les communes : **les écoles élémentaires de Sélestat proposent, en moyenne, 1,6 h d'EPS par semaine, là où les écoles des communes avoisinantes en proposent 2,4 h.**

	<b>Temps moyen de pratique de l'EPS / semaine</b>
Ecoles élémentaires de Sélestat	1,6 heure
Ecoles élémentaires hors Sélestat	2,4 heures

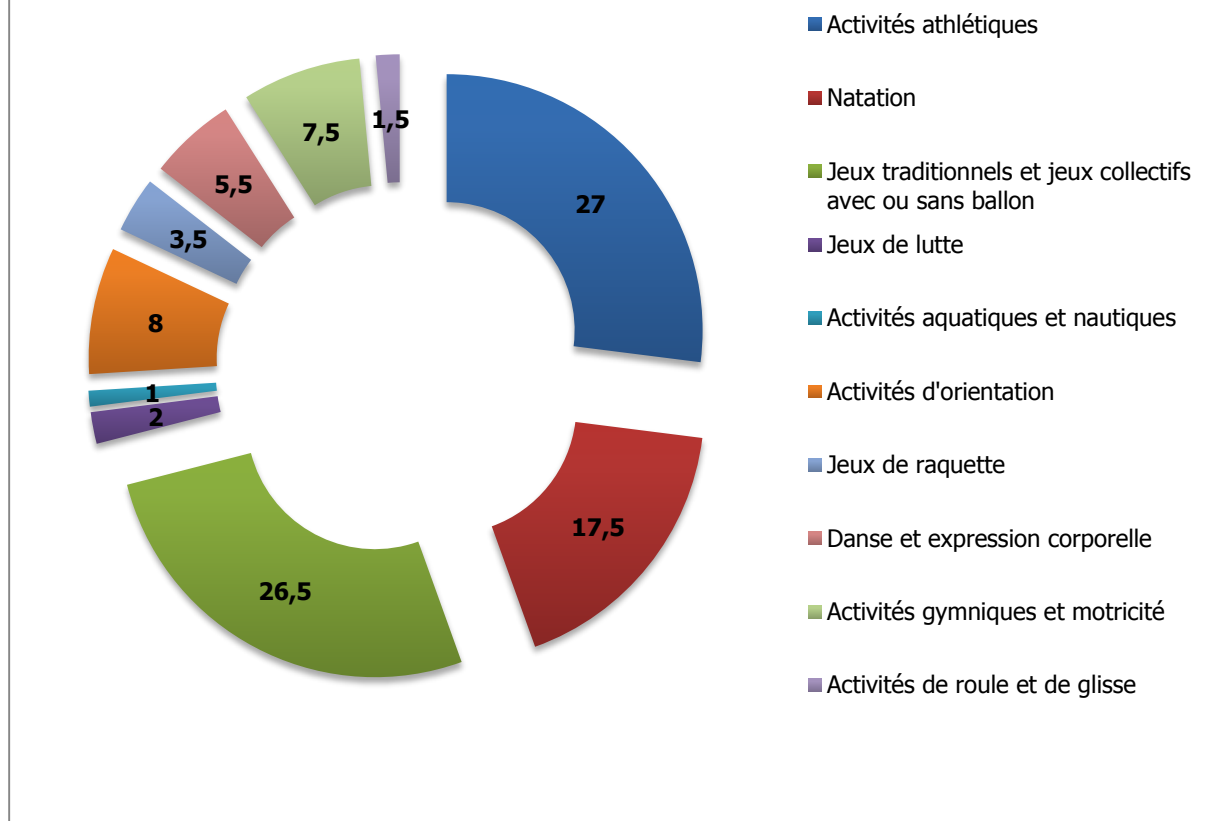
- Panorama des APS proposées aux élèves

L'inspection académique de Sélestat transmet aux professeurs des écoles des propositions de répartition des activités et des compétences selon les différents niveaux des élèves (cycle 1 et cycle 2). Les savoirs et savoir-faire à acquérir dans le cadre de l'EPS se déclinent en quatre grandes catégories :

- Réaliser une performance ;
- Coopérer et s'opposer individuellement et collectivement ;
- Concevoir et réaliser des actions à visée expressive, artistique, esthétique ;
- Adapter ses déplacements à différents types d'environnement.

Les données issues du questionnaire montrent globalement une diversité des activités physiques et sportives enseignées dans le cadre de l'EPS. Cependant, le poids des différentes disciplines dans l'offre est loin d'être équilibré. **Les activités athlétiques, la natation et les jeux traditionnels et collectifs (avec ou sans ballon) représentent plus de 70% des pratiques enseignées dans le cadre des cours d'EPS** (cf. graphique ci-dessous).

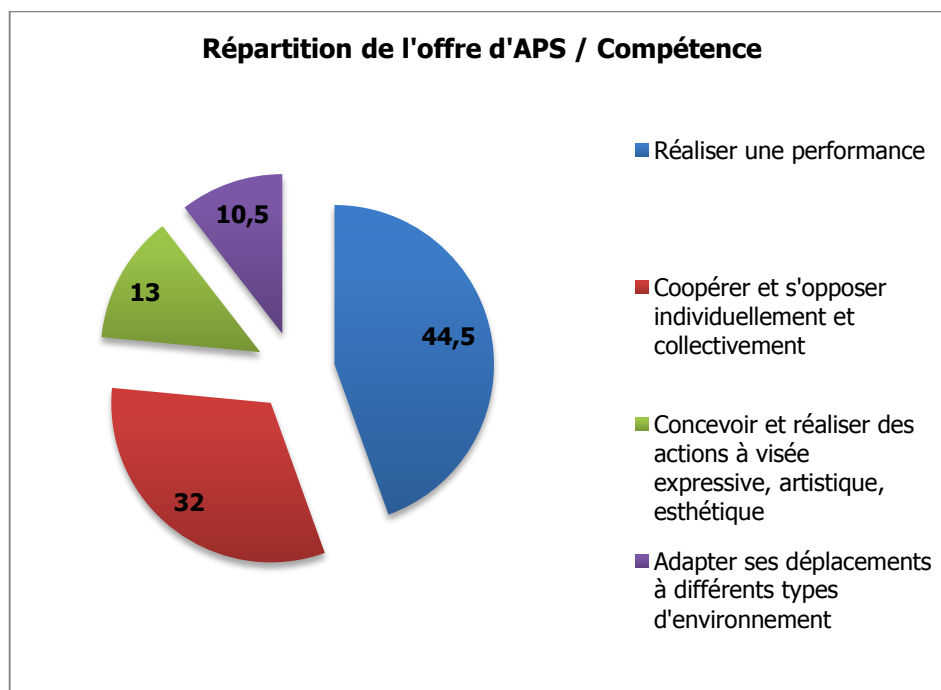
### Offre d'activités physiques et sportives dans les écoles élémentaires



La répartition par compétences est particulièrement significative du déséquilibre de l'offre d'APS dans le cadre de l'EPS. **Les compétences « adapter ses déplacements à différents types d'environnement » – généralement travaillées dans le cadre d'activités physiques de pleine nature (APPN) – et « concevoir et réaliser des actions à visée expressive, artistique et esthétique » sont largement sous-représentées** (cf. graphique ci-dessous).

On note ainsi une prédominance des activités physiques et sportives « traditionnelles » enseignées dans le cadre de l'EPS. A ce propos, plusieurs difficultés rencontrées par les professeurs des écoles peuvent expliquer ce constat :

- Un manque de matériel ou une inadéquation des équipements sportifs utilisés pour proposer d'autres APS ;
- Un manque de compétences des professeurs des écoles qui ne se sentent pas à l'aise pour enseigner certaines APS.



Parmi les autres disciplines qui pourraient être proposées en cours d'EPS, aucune activité de performance n'est mentionnée. A ce propos, **si la tendance à proposer des jeux traditionnels et collectifs persiste (52% des activités citées), de nombreux enseignants souhaiteraient proposer plus d'activités gymniques et d'expression et d'APPN.** Celles-ci représentent respectivement 26% et 22% des activités citées.

- **Projets et actions – innovants ou particuliers – en lien avec l'EPS**

Très peu d'écoles élémentaires de la CCS mettent en place des projets ou actions – innovants ou particuliers – en lien avec l'EPS (par exemple : actions sport / nutrition, développement spécifique de certains types d'APS, etc.). **Seuls 15% des établissements scolaires (2 écoles sur 13) mettent en place ce type de projets.**

Les deux initiatives mises en place concernent la découverte de milieux humides par les sports de nature – notamment le canoë-kayak pour école Jean Monnet de Sélestat – et le développement d'APS en lien avec l'axe « améliorer la santé » du projet d'école (école de Kintzheim).

Les idées de projets qui pourraient être proposés dans les prochaines années confirment la volonté des professeurs des écoles et des directeurs d'établissement de proposer plus d'activités physiques de pleine nature à leurs élèves.

- **Les conditions matérielles de la pratique de l'EPS**

- Les équipements sportifs utilisés par les écoles élémentaires

Les équipements sportifs les plus utilisés par les écoles élémentaires de CCS sont les bassins de natation, les cours de récréation et les salles polyvalentes non spécialisées. En raison de l'obligation réglementaire liée à l'apprentissage de la natation, **toutes les écoles élémentaires du territoire se rendent à la piscine (à Sélestat ou à Marckolsheim). 85% des écoles élémentaires utilisent les cours de récréation pour la pratique de l'EPS et 46% se rendent dans des salles polyvalentes non spécialisées – généralement des salles des fêtes.**

En dehors de la piscine, les écoles élémentaires utilisent très peu d'équipements à vocation sportive. Les terrains de grands jeux sont occupés par 4 écoles sur 16 et seules les écoles élémentaires de Sélestat fréquentent des salles multisports et salles spécialisées sports collectifs. Ces écoles bénéficient généralement d'un éventail d'équipements sportifs plus large. Viennent, ensuite, les city-stades et les salles sportives spécialisées (arts martiaux, sports de combat et gymnastique) utilisés par à peine 23% des établissements scolaires.

Cette analyse des équipements sportifs est cohérente avec l'offre d'APS proposée par les établissements scolaires, dominée – en dehors de la natation – par les activités athlétiques et les jeux traditionnels ou collectifs.

- Les déplacements

Quand les professeurs enseignent l'EPS dans les équipements situés dans l'enceinte de l'établissement scolaire – les cours de récréation et les salles de motricité –, les temps de déplacement sont nuls.

En revanche, quand il s'agit de se rendre sur d'autres types d'équipements (piscine, salle des fêtes, terrain de football, city stade, salle sportive spécialisée, etc.), les temps de déplacement peuvent être très longs.

Toutes les écoles de la CCS se rendent en bus à la piscine, exceptés les élèves de l'école Sainte-Foy à Sélestat qui s'y rendent à pied. **En moyenne, le temps de déplacement en bus pour se rendre à la piscine est de 18,5 minutes.** Il monte à 25 minutes pour les écoles de Scherwiller, d'Ebersmunster et de Dieffenthal.

Les autres déplacements pour se rendre sur les équipements sportifs et sites de pratique extérieurs se font généralement à pied. **En moyenne, le temps de marche des élèves est de 13 minutes.** Pour certains équipements et certaines communes, celui-ci peut aller jusqu'à 25 voire 30 minutes (temps de déplacement des élèves de l'école de Kintzheim pour se rendre au stade de football communal). Sur ce point, et bien que plus jeunes, les écoliers marchent souvent plus que la plupart de leurs homologues collégiens et lycéens pour se rendre sur les différents équipements sportifs (cf. p. 72).

- **Les difficultés et besoins rencontrés par les directeurs et professeurs des écoles**

- Les conditions matérielles, principale difficulté rencontrée par les professeurs des écoles et directeurs d'établissement

D'une manière générale, **les difficultés rencontrées par les directeurs et professeurs des écoles de la CCS sont convergentes. Elles concernent principalement les conditions matérielles de l'enseignement de l'EPS.**

Les directeurs d'établissement sont très nombreux à déplorer le manque ou l'absence d'équipement à vocation sportive (gymnase, salle multisports, etc.). Cette situation, particulièrement criante pour les écoles élémentaires hors Sélestat, constitue un frein pour la diversification de l'offre d'APS et pose de nombreux problèmes pour la pratique de l'EPS durant la période hivernale, ou lorsque les conditions climatiques sont peu clémentes. Pour étendre leur éventail d'APS, les enseignants souhaiteraient également que soient mis à leur disposition d'autres équipements sportifs (type salle d'escalade) avec un système de transport en commun.

Certains directeurs d'écoles déplorent, en outre, l'inadaptation des équipements utilisés pour les cours d'EPS. Il faut dire que de nombreuses écoles élémentaires pratiquent l'EPS dans des salles polyvalentes non spécialisées, et que les écoles élémentaires de Sélestat utilisent des gymnases vétustes, voire classés non conformes par la commission de sécurité (gymnase Vauban, du CCA voire de l'ESPE).

Enfin, certains directeurs et professeurs des écoles souhaiteraient disposer de plus de matériel (buts, panneaux de basket, marquage au sol, ballons, tapis, etc.) et d'espaces de rangement.

- A la périphérie, des besoins de compétences

De manière moins fréquente, le manque de compétence ou de formation est également une difficulté rencontrée par les professeurs des écoles. Certains souhaiteraient pouvoir bénéficier de l'expertise d'intervenants extérieurs ; d'autres aimeraient être davantage formés pour l'enseignement de l'EPS.

**A retenir :**

- **Un temps de pratique de l'EPS proche des recommandations de l'inspection de l'éducation nationale, excepté pour les écoles de Sélestat ;**
- **Une offre relativement peu équilibrée entre les différentes familles d'APS (surreprésentation des activités de performance et des jeux traditionnels et collectifs) ;**
- **Des conditions de pratique peu satisfaisantes du point de vue des équipements sportifs utilisés (manque d'équipements, équipements peu adaptés ou vétustes) et du temps de déplacement des élèves ;**
- **Un souhait de proposer davantage d'APPN.**

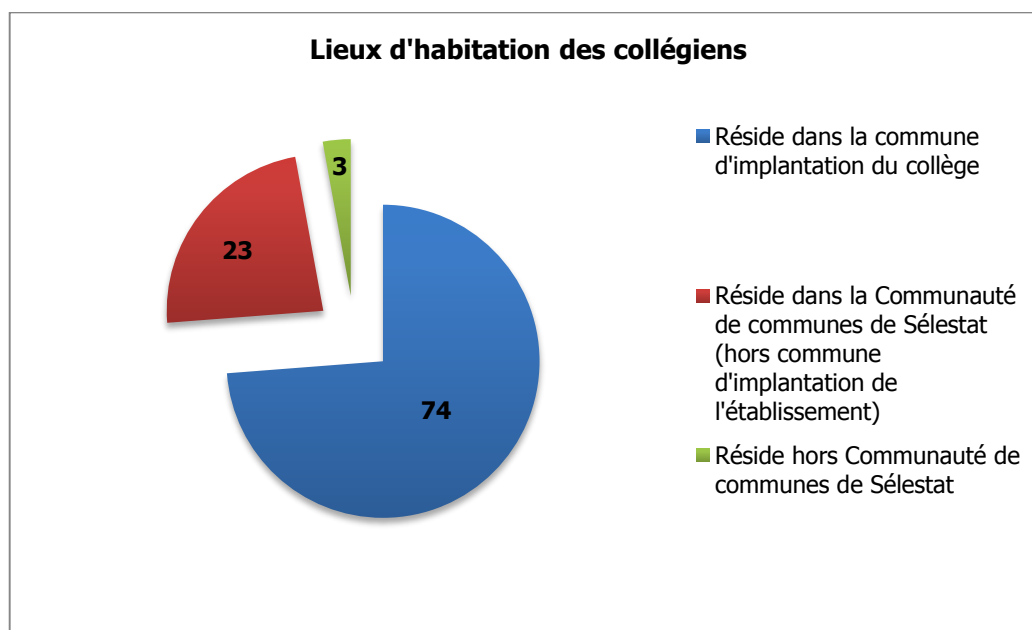
## 1.2 La pratique de l'EPS dans les collèges et les lycées

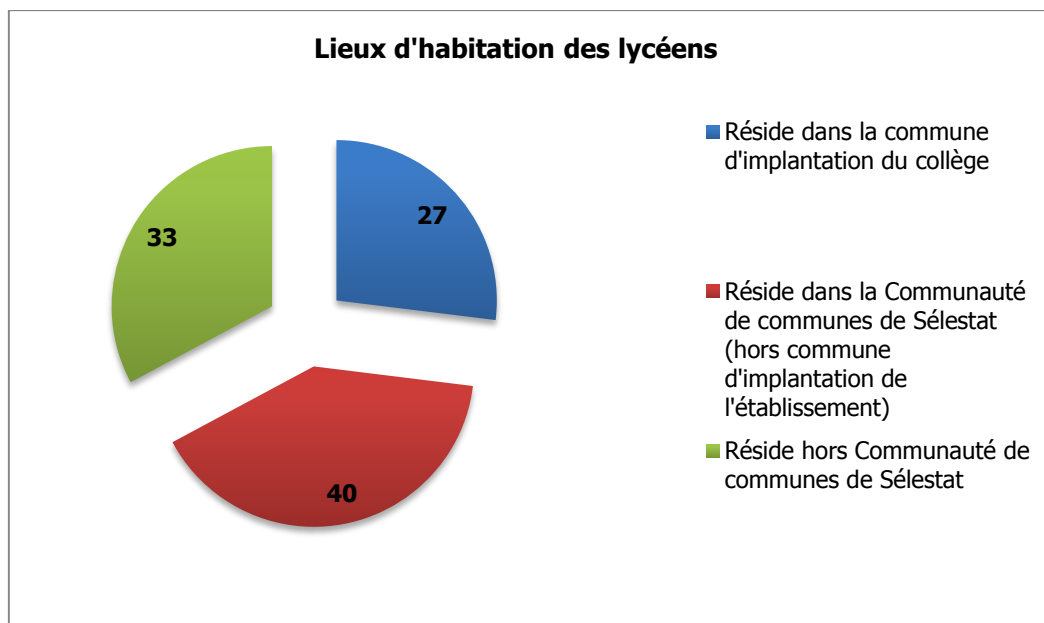
Tous les établissements scolaires du secondaire ayant répondu au questionnaire en ligne, l'analyse proposée de l'offre d'activités physiques et sportives et des conditions de pratique est exhaustive.

On dénombre aujourd'hui 4283 élèves inscrits dans les établissements scolaires du secondaire de la CCS : 1636 collégiens et 2647 lycéens (formation générale, technique, professionnelle et BTS). L'enseignement de l'EPS est assuré par 24 professeurs répartis de manière parfaitement équitable : 12 dans les collèges et 12 dans les lycées.

Concernant le lieu d'habitation des élèves, on note une profonde disparité entre les collèges et les lycées du territoire.

**97% des collégiens résident dans la Communauté de communes** et, parmi eux, 74% habitent dans la commune d'implantation de l'établissement scolaire ; Les lycées attirent une population beaucoup plus hétérogène du point de vue du lieu d'habitation. **33% des lycéens résident en dehors de la CCS**. L'attractivité des lycées dépasse ainsi largement les frontières de la Communauté de communes.





- **Offre d'APS et temps de pratique**

- Nombre d'heures d'EPS par semaine

Le nombre d'heures de pratique de l'EPS au collège et au lycée est fixé par les textes officiels régissant la discipline : **4 heures d'EPS en 6<sup>ème</sup>, 3 heures en 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> et 2 heures au lycée.**

Les classes spécialisées bénéficient d'un nombre d'heures de pratique légèrement différent (nous y reviendrons ultérieurement).

- Panorama des APS proposées aux élèves

Pour analyser l'offre proposée aux élèves, nous nous basons à la fois sur les APS pratiquées et la classification des APS par famille utilisée dans les programmes officiels.

Sur ce point, les activités physiques et sportives enseignées dans le cadre des cours d'EPS se répartissent en 8 familles :

- Les activités de coopération et d'opposition : les sports collectifs ;
- Les activités d'opposition duelle : les sports de raquette ;
- Les activités athlétiques ;
- Les activités gymniques ;
- Les activités de natation sportive ;
- Les activités physiques artistiques ;
- Les activités de pleine nature ou en reproduisant les conditions ;
- Les activités physiques de combat.

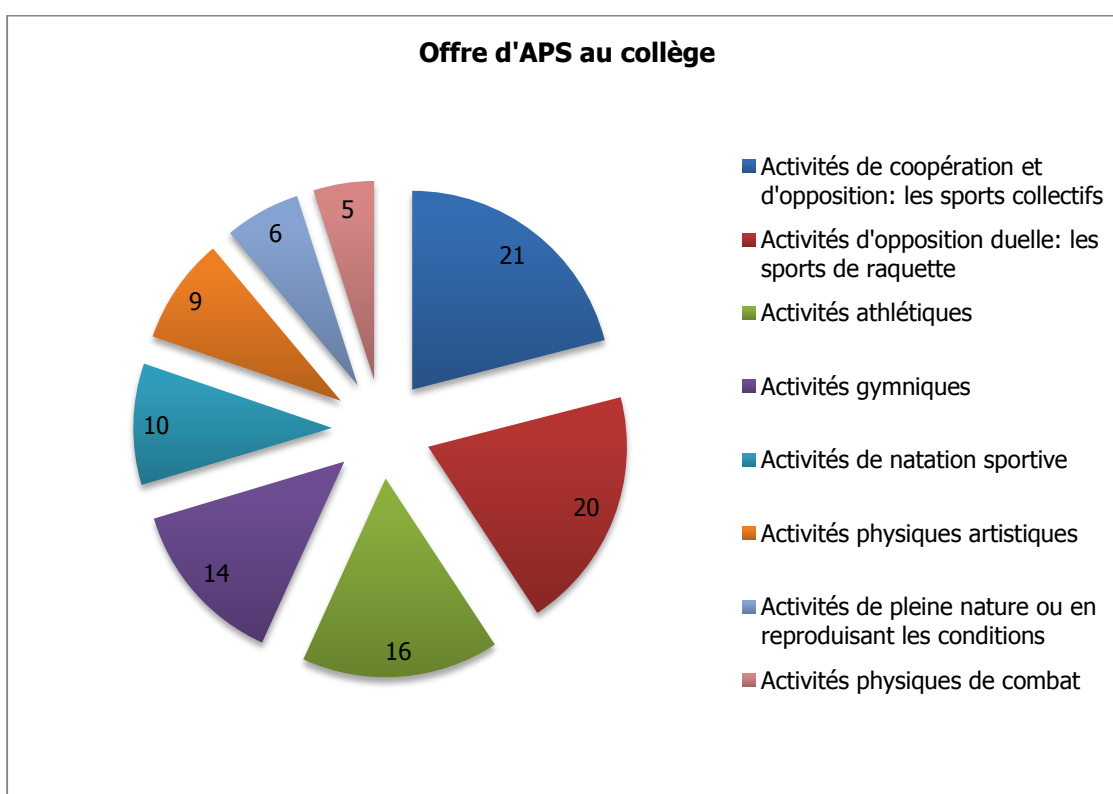
- L'offre d'APS au collège

**L'activité physique et sportive la plus pratiquée dans les collèges de la CCS est le demi-fond.** Viennent ensuite le badminton, puis la natation à égalité avec l'acrosport.

Si l'on s'intéresse à la répartition des activités physiques et sportives selon les 8 familles précédentes, deux constats méritent d'être soulignés :

Tout d'abord, toutes les catégories d'APS mentionnées dans les textes officiels sont présentes dans l'offre proposée au sein des établissements scolaires du secondaire ; cela ne signifie pas pour autant que tous les élèves aient accès à l'ensemble du panel, ni que la probabilité de pratiquer tel ou tel groupe d'APS soit identique. **Les résultats du questionnaire montrent, en effet, une plus forte part des sports collectifs, des sports de raquette et des activités athlétiques dans l'offre des collèges.** Ils représentent respectivement **21%, 20% et 16% des APS proposées** dans le cadre de l'EPS.

Les activités physiques artistiques (9%), les APPN (6%) et les activités physiques de combat (5%) sont sous-représentées dans l'offre.



**Concernant les classes spécialisées (SEGPA, ULIS), l'éventail d'activités physiques et sportives semble réduit.** Il faut dire que ces classes bénéficient d'un nombre d'heures d'EPS par semaine inférieur.

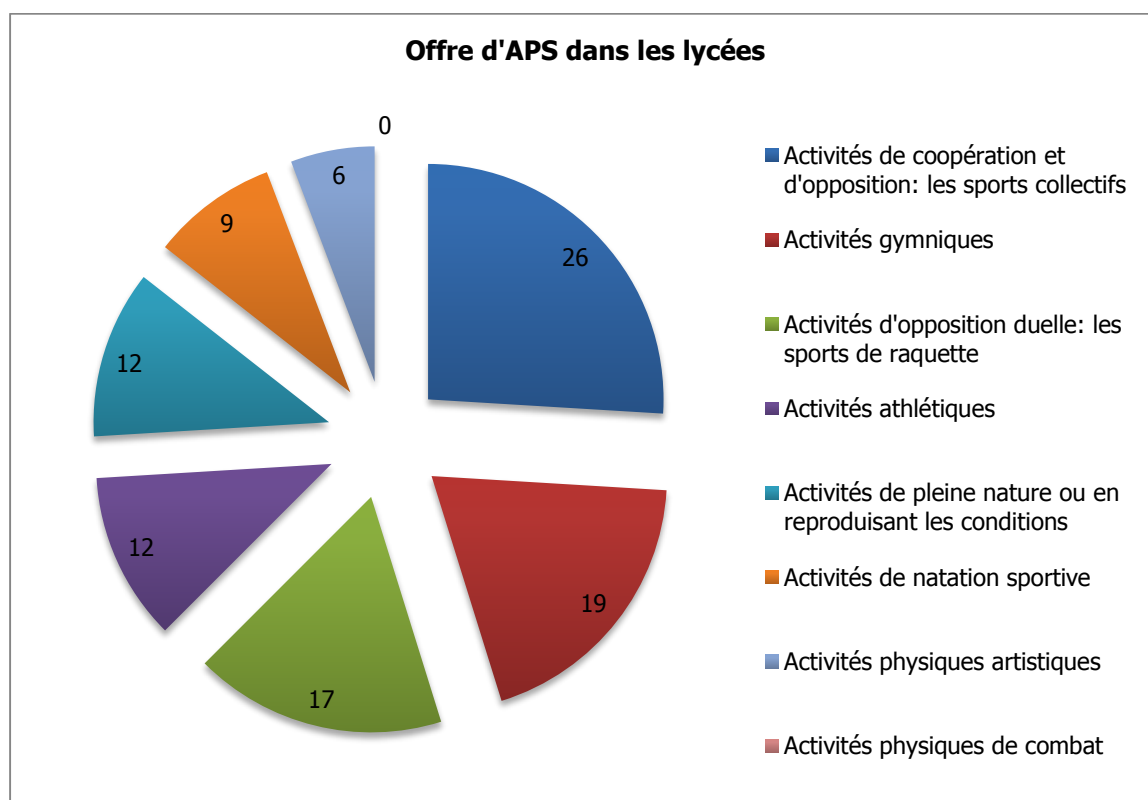
Globalement, l'offre se concentre sur les sports collectifs, les activités athlétiques et les activités gymniques, ce qui représente 67% des disciplines proposées. A l'instar des autres classes, les sports de combat, les activités physiques artistiques et les APPN sont en retrait.



○ L'offre d'APS au lycée

La réduction du nombre d'heures d'EPS au lycée et la préparation à l'épreuve du baccalauréat semblent aller de pair avec une réduction du panel de pratiques proposé aux élèves. **Aucun lycée ne proposant de sport de combat**, on notera que toutes les catégories d'APS ne sont pas représentées dans l'offre d'EPS.

Au lycée, **les activités de remise en forme et, notamment, l'aérobic et le step sont les pratiques les plus fréquemment proposées aux élèves**. Elles sont suivies par la natation, le basket-ball, le football / futsal, le volley-ball, le badminton et le tennis de table (tous dans les mêmes proportions). La répartition des APS, selon la classification des textes officiels, montre une **prédominance des sports collectifs, des activités gymniques et des sports de raquette**. Ils représentent respectivement 26%, 19% et 17% des APS proposées aux élèves. Les activités de natation sportive et les activités physiques artistiques sont sous-représentées dans l'offre.



Les autres APS, qui pourraient être proposées dans le cadre de l'EPS, se répartissent entre les sports collectifs et les sports de nature, dans des proportions quasi-équivalentes. Si, globalement, les propositions des enseignants d'EPS ne contribuent pas à élargir significativement l'éventail d'APS, elles montrent une **volonté de développer davantage les APPN**; volonté qui rejoint celle des enseignants du primaire.

- **Projets et actions – innovants ou particuliers – en lien avec l'EPS**

Tous les collèges et lycées de la CCS mettent en place des projets ou actions – innovants ou particuliers – en lien avec l'EPS.

On peut distinguer deux grands types de projets, généralement centrés sur la pratique<sup>8</sup>.

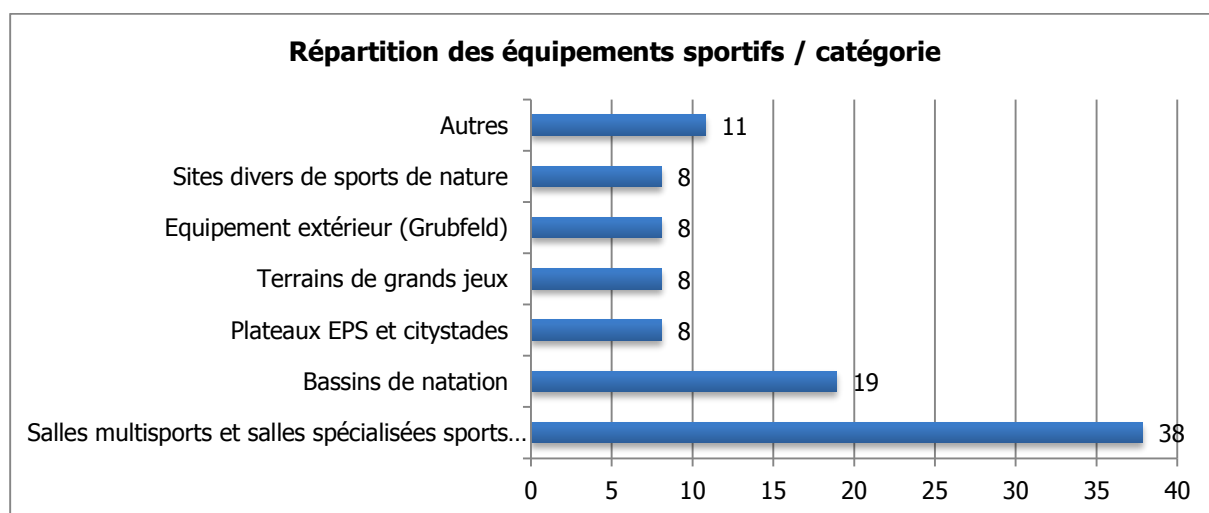
- Des projets d'APPN enseignés sous une autre forme que les cours d'EPS traditionnels : sorties, classes de neige, séjours, etc. dans des disciplines telles que le ski, la course d'orientation, l'escalade, la voile, l'équitation, le canoë-kayak, etc.
- Des sections sportives (handball et football).

Le collège des Châteaux (Châtenois) est le seul établissement proposant un projet interdisciplinaire basé sur les activités artistiques.

- **Les conditions matérielles de la pratique de l'EPS**

- Les équipements sportifs utilisés par les collèges et les lycées

Contrairement aux écoles élémentaires, les collèges et les lycées de la CCS utilisent exclusivement des équipements et sites de pratique à vocation sportive. **Les salles multifonctions et salles spécialisées sports collectifs arrivent en tête, et représentent 38% des équipements utilisés.** Viennent ensuite les bassins de natation (Sélestat et Marckolsheim) puis, à égalité de proportion, divers équipements sportifs extérieurs (plateaux EPS et city-stades, terrains de grands jeux, sites de sports de nature, etc.).



- Les modes de déplacement

Il est important de souligner que **quasiment tous les déplacements des élèves (88%) pour se rendre sur les équipements sportifs et sites de pratique se font à pied.** Du point de

<sup>8</sup> Aucun projet thématique du type « sport santé », « sport-développement durable » n'a été recensé.

vue du temps de déplacement et des modes de transport utilisés, les conditions varient fortement d'un territoire à l'autre, d'une cité scolaire à l'autre.

- Lycée professionnel Schweisguth (Sélestat)

Le lycée professionnel Schweisguth est le plus éloigné des équipements et sites de pratique sportive. Aucune installation sportive ne jouxte l'établissement. **En moyenne, les élèves marchent 14 minutes pour se rendre sur les différents équipements sportifs.** Ce temps de parcours peut monter jusqu'à 20 minutes, lorsque les lycéens se rendent à la piscine des Remparts ou au CAKCIS.

- Lycée Koeberlé et collège Beatus Rhenanus (Sélestat)

Ces deux établissements scolaires utilisent principalement les équipements sportifs de leur secteur (le gymnase et le plateau sportif de l'IUFM et le complexe Koeberlé). Dans ce cas, les temps de parcours sont faibles.

Par contre, quand les enseignants d'EPS souhaitent proposer d'autres activités nécessitant des équipements plus spécialisés, les déplacements peuvent être longs. **En moyenne, le temps de parcours pour se rendre sur les équipements et sites de pratique est de 10 minutes.** Ce temps de parcours peut aller jusqu'à 25 minutes (déplacement des élèves du collège Beatus Rhenanus à la piscine des Remparts).

- Collège Mentel et lycée polyvalent Schwilgué (Sélestat)

Ces deux établissements scolaires bénéficient d'un large choix d'équipements sportifs à proximité. **Les élèves se déplacent uniquement à pied et leur temps de déplacement est de 5 minutes en moyenne.** Le Collège Mentel jouit d'une situation particulièrement confortable de ce point de vue : il utilise des équipements sportifs à la fois nombreux et diversifiés, distants de 2 à 6 minutes à pied de l'établissement.

- Collège Les châteaux (Châtenois)

Le collège Les châteaux de Châtenois bénéficie également de bonnes conditions de pratique du point de vue des équipements. **Généralement, les élèves se rendent sur les différents équipements sportifs à pied en 5 minutes environ.** Par contre, le déplacement à la piscine de Marckolsheim pour la pratique de la natation nécessite un transport en bus de 20 minutes.

Etablissements scolaires	Temps de trajet moyen (à pied)
Lycée professionnel Schweisguth	14 mn
Lycée Koeberlé / Collège Beatus Rhenanus	10 mn
Collège Mentel / Lycée polyvalent Schwilgué	5 mn
Collège Les châteaux	5 mn

- **Les difficultés et besoins rencontrés par professeurs d'EPS**

Les difficultés rencontrées par les enseignants concernent quasiment exclusivement les conditions matérielles et les équipements sportifs. Sur cet aspect, les lycées Schweisguth et Koeberlé et le collège Beatus Rhenanus, situés au nord de Sélestat, semblent particulièrement handicapés.

En l'absence d'équipement sportif à proximité, le lycée Schweisguth utilise les mêmes installations que le lycée Koeberlé et le collège Beatus Rhenanus. Ces trois établissements scolaires se partagent le gymnase Koeberlé et, parfois, six classes peuvent pratiquer sur le même créneau. La saturation considérable du gymnase crée des conditions de pratique difficiles pour les élèves et un cadre d'enseignement déplorable pour les professeurs : espaces de pratique très réduits, mauvaise acoustique, etc.

Le mauvais état de certains équipements sportifs est la seconde grande difficulté rencontrée par les enseignants d'EPS des lycées Koeberlé et Schweisguth et du collège Beatus Rhenanus ; l'utilisation fréquente du gymnase de l'ESPE en piteux état et de la piste d'athlétisme vétuste du stade municipal rend la pratique de l'EPS peu qualitative.

Les enseignants d'EPS de ces établissements scolaires souhaiteraient disposer d'espaces de pratique plus larges, de nouvelles installations sportives (salle de musculation, mur d'escalade, salle d'expression, terrain stabilité, etc.) et de la gratuité des déplacements pour se rendre sur des équipements sportifs plus éloignés. Ces évolutions permettraient d'offrir une plus grande diversité d'APS aux élèves et de proposer de meilleures conditions de pratique.

**A retenir :**

- **Une prédominance des sports collectifs dans l'offre des établissements scolaires du secondaire, entraînant une forte utilisation des salles multisports et des salles spécialisées sports collectifs ;**
- **Une sous-représentation des APPN, des sports de combat et des activités artistiques dans l'offre ;**
- **Une accessibilité aux équipements sportifs et des conditions de pratique insatisfaisantes pour les établissements scolaires du nord de Sélestat (lycée Koeberlé, lycée Schweisguth, collège Beatus Rhenanus) ;**
- **Un souhait des enseignants de proposer davantage d'APPN.**

## 2. L'OFFRE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES<sup>9</sup>

63 associations sportives sur 92 ont répondu au questionnaire en ligne. Si le **taux de réponses avoisine 74%**, il ne nous permet pas de prétendre à une étude exhaustive de l'offre d'activités physiques et sportives. Certaines associations, importantes en termes de nombre d'adhérents, n'ont pas répondu. Néanmoins, nous disposons d'un échantillon caractéristique de la réalité et de suffisamment d'informations pour en tirer de solides constats.

- ***Le profil des associations sportives***

- Les activités physiques et sportives proposées

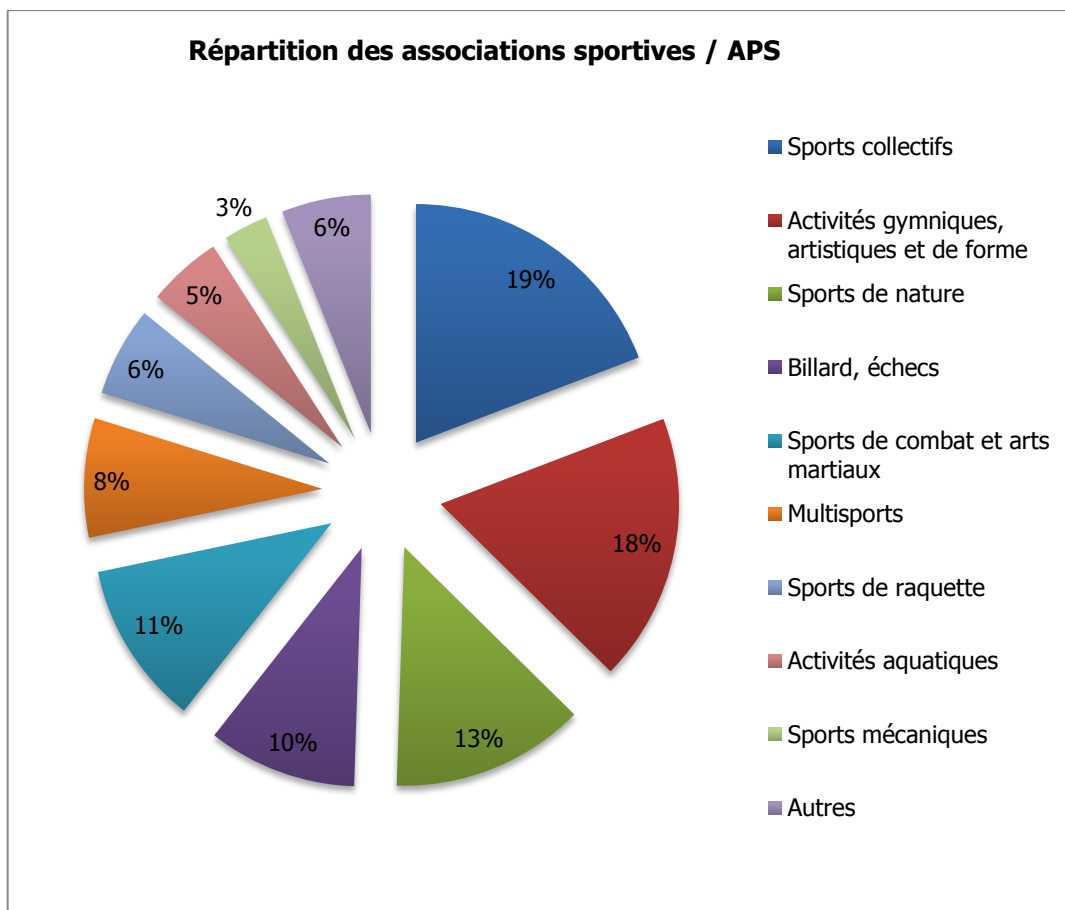
Sur le territoire de la CCS, le secteur associatif propose une grande diversité d'activités physiques et sportives. Globalement, toutes les familles d'APS peuvent être pratiquées.

Plus précisément, au niveau de la répartition des différentes familles d'APS, **les clubs de sports collectifs, d'activités gymnique, artistique et de forme et les clubs de sports de nature représentent 50% des associations répondant**. On observe également une légère surreprésentation des associations de billard et d'échecs (cf. graphique ci-dessous).

En général, dans les enquêtes, les répondants sont majoritairement des personnes ou des structures intéressées par la démarche et/ou souhaitant faire passer des messages sur leurs besoins et leurs difficultés.

---

<sup>9</sup> Dans cette partie nous traitons uniquement des APS offertes par les associations sportives civiles. Les associations sportives scolaires seront analysées ultérieurement.

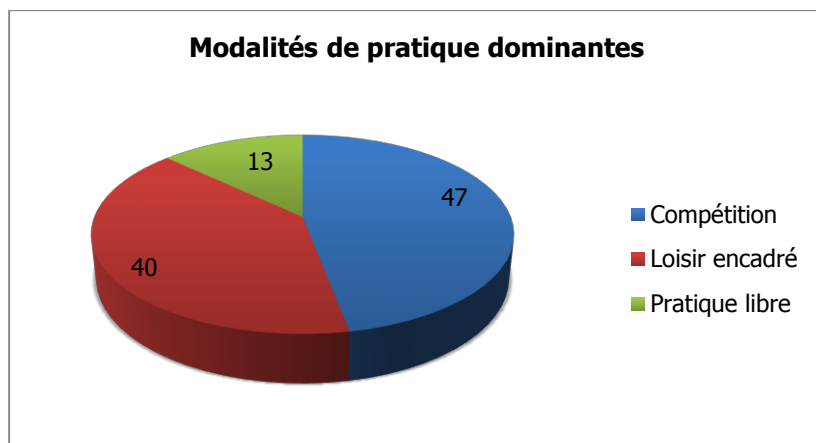


- Les modalités de pratique dominantes

Du point de vue des modalités de pratique, on observe un certain **équilibre entre les structures proposant principalement une pratique compétitive et celles plutôt orientées vers les pratiques de loisirs**. Elles représentent respectivement **47% et 40%** des associations du panel (cf. graphique ci-dessous).

Cette répartition est identique à celles des pratiquants : au sein des associations sportives interrogées, on dénombre 48% de compétiteurs, 37% de pratiquants de loisir encadré et 15% de pratiquants libres.

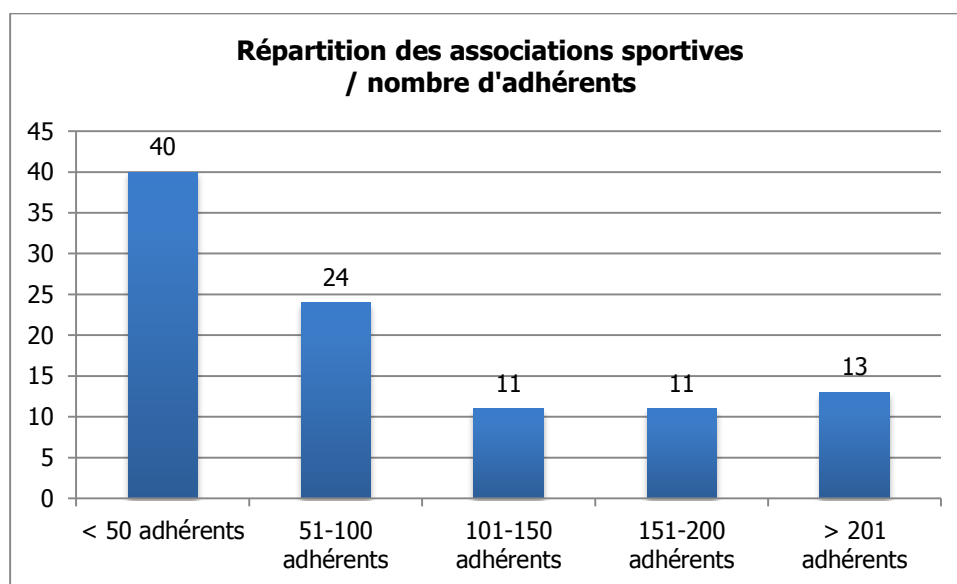
Ces résultats confirment une tendance lourde qui s'observe depuis plusieurs années dans les clubs, celle du recul de la compétition et de la montée des pratiques de loisirs. Les motivations des sportifs changent. Ils sont aujourd'hui plus enclins à pratiquer une activité moins intense, centrée sur le maintien de la forme, la préservation de la santé et du bien-être.



- La taille des associations sportives

Les associations sportives interrogées sont principalement de petites associations. **64% d'entre elles ont moins de 101 pratiquants et 13% ont un effectif supérieur à 201 pratiquants** (cf. graphique ci-dessous).

Cette répartition explique, en partie, les résultats de l'enquête dans le domaine de l'emploi et de l'encadrement. Nous y reviendrons ultérieurement.



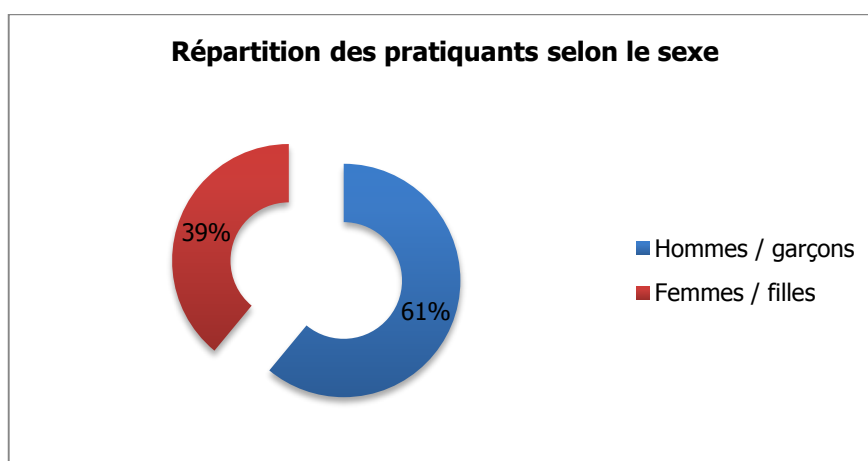
Associations sportive	Nombre de pratiquants
Sélestat Alsace Handball	391
Tennis club des Remparts	361
Club vosgien	311
US Scherwiller	250
Club canin de Sélestat	250
Sport Club Sélestat Natation	243
Ballet Théâtre d'Aujourd'hui	236
US Baldenheim	220
RC Kintzheim	200

Seules 9 associations sportives interrogées ont 200 pratiquants et plus (cf. tableau ci-dessus).

- **Les publics pratiquant**

- Répartition des pratiquants selon le sexe

On observe une inégalité de répartition entre les hommes et les femmes au sein des clubs sportifs. On dénombre **61% de pratiquants hommes pour 39% de femmes** (cf. graphique ci-dessous). Ce résultat est cohérent avec les tendances nationales. En dépit de l'effet de rattrapage qui a pu être observé ces dernières années sur cet aspect, la surreprésentation des hommes et des garçons dans les pratiques organisées persiste. Les efforts doivent être poursuivis pour encourager la pratique féminine en club.

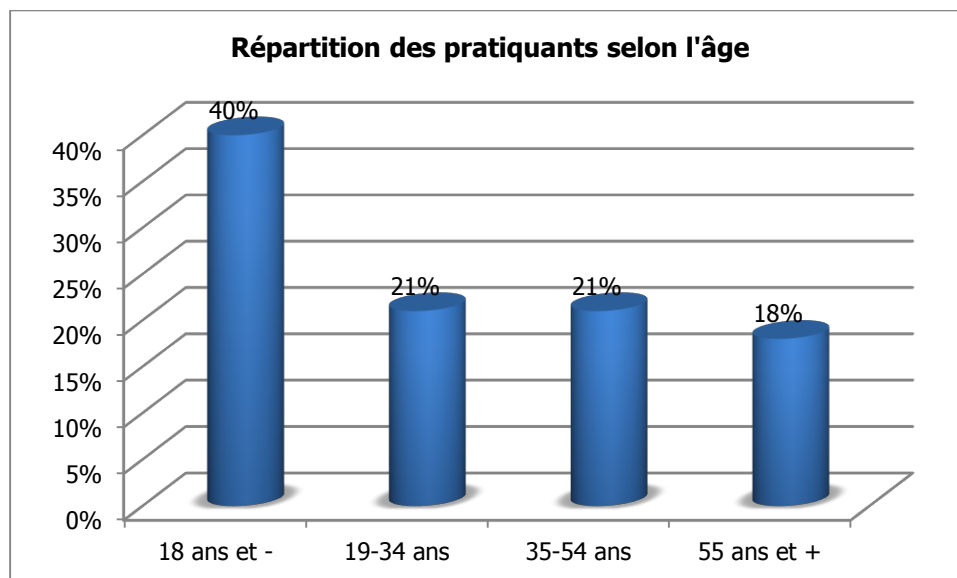


- Répartition des pratiquants selon l'âge

La pratique sportive licenciée en club est généralement considérée comme une affaire de jeunesse. Ce résultat se confirme sur le territoire de la CCS où **40% des pratiquants des associations sportives du panel ont 18 ans et moins**. Les résultats montrent toutefois une bonne prolongation de la pratique sportive chez les adultes et un taux non négligeable de pratiquants



seniors. Aujourd'hui, l'avancée dans le cycle de vie ne conduit plus automatiquement à un arrêt de la pratique sportive en club. Par ailleurs, le développement de la pratique senior, en cours depuis quelques années, pose de nouveaux défis aux clubs sportifs en termes d'offre d'activités et d'encadrement.



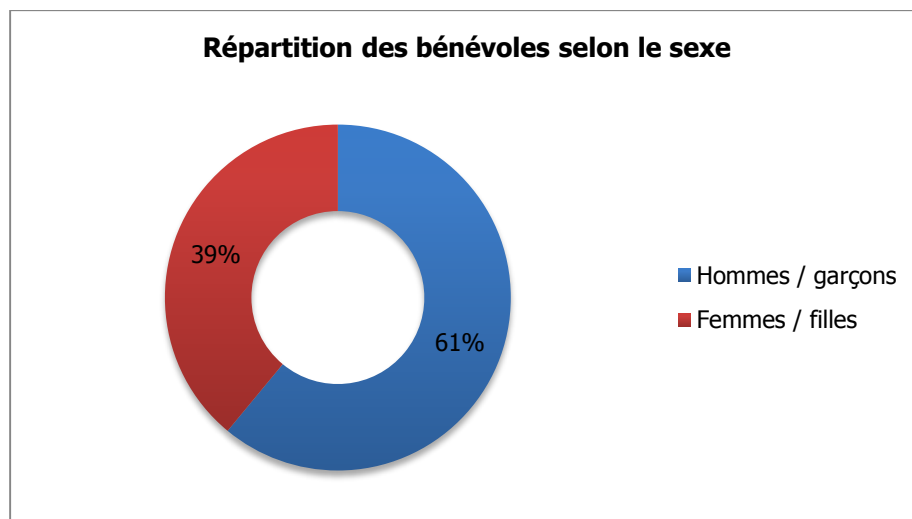
- Capacité maximale d'accueil et opportunités de développement

Les résultats de l'enquête en ligne montrent que **74% des associations sportives interrogées n'ont pas atteint leur capacité maximale d'accueil**. Si, au premier abord, ce résultat peut être considéré comme positif – il offre des perspectives de développement de la sportivité du territoire – il doit être rapproché des difficultés rencontrées par les dirigeants de clubs. Les associations sportives du panel font face à des obstacles qui nuisent à leur développement : difficultés de recrutement de nouveaux pratiquants, mauvaises conditions de pratique (manque d'espace et de créneaux dans les équipements sportifs) et manque d'entraîneurs pour assurer l'encadrement.

- **L'encadrement**

- Les bénévoles
  - Répartition des bénévoles selon le sexe

**1221 bénévoles** sont engagés au sein des associations sportives interrogées. Leur répartition selon le sexe suit la tendance observée chez les pratiquants. **Les femmes ne représentent que 39% des bénévoles au sein des associations sportives interrogées.**



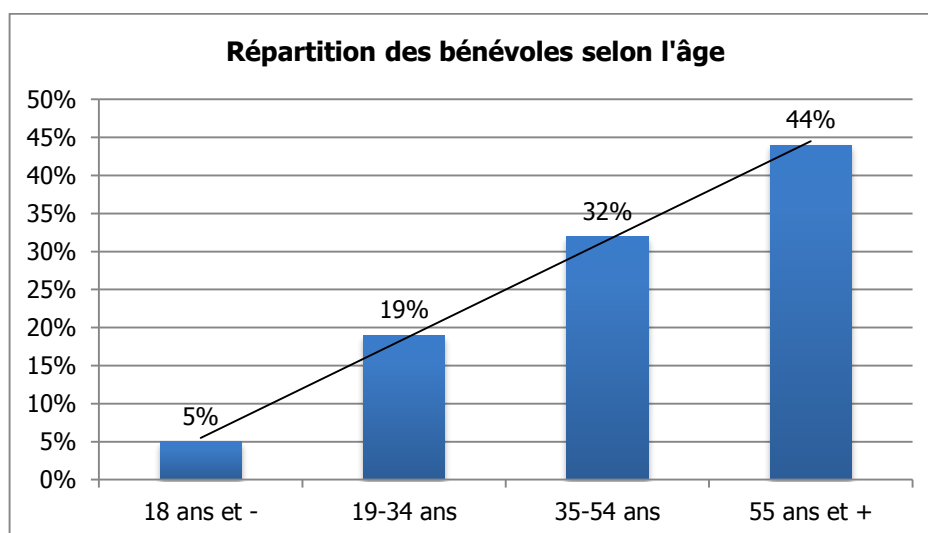
- Répartition des bénévoles selon l'âge

Les résultats de l'enquête montrent une évolution quasiment linéaire du nombre de bénévoles au sein des clubs en fonction de l'âge. **Quasiment la moitié des bénévoles des associations sportives interrogées (44%) sont âgés de 55 ans et plus.**

Deux hypothèses peuvent être avancées pour expliquer cette évolution :

- Hypothèse 1 : Les vocations de bénévoles croitraient avec l'avancée dans l'âge, au fur et à mesure que les personnes sont dégagées de leurs obligations professionnelles et familiales. Dans ce cas, le bénévolat serait une pratique qui évolue en fonction de la position dans le cycle de vie.
- Hypothèse 2 : Les jeunes montreraient moins d'enthousiasme que leurs aînés au même âge pour occuper des fonctions bénévoles. Dans ce cas, nous ne sommes plus sur un phénomène lié au cycle de vie mais à la génération.

Les présidents des clubs interrogés penchent plutôt pour la seconde hypothèse : ils ont été particulièrement nombreux à signaler des difficultés de recrutement et de renouvellement de leurs bénévoles.



- L'encadrement technique au sein des clubs
  - Répartition des encadrants selon leur statut

Le bénévolat prédomine dans l'encadrement technique au sein des clubs sportifs interrogés. **96% des entraîneurs sont bénévoles (n=929) et 1% sont salariés (n=12)**. Les 3% restant se partagent équitablement entre les personnels mis à disposition, les indépendants et les stagiaires en formation.

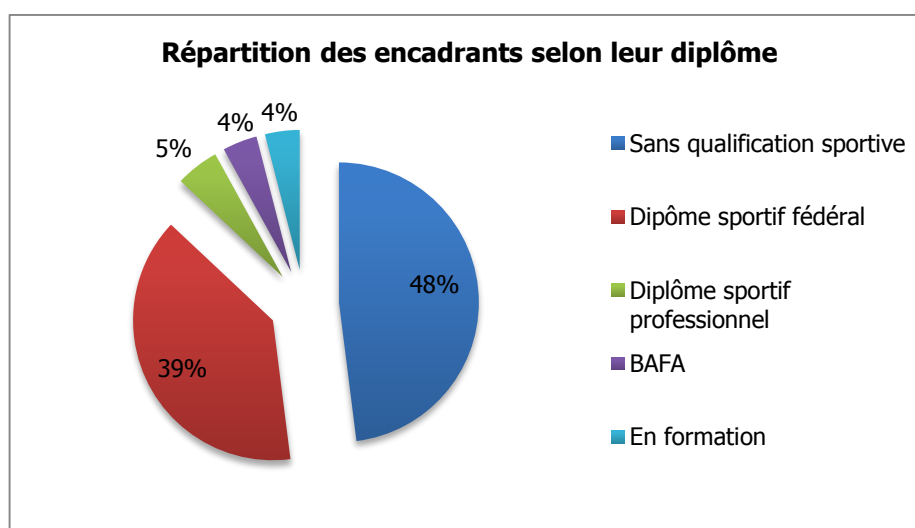
Ce résultat est peu surprenant : la majorité des clubs sportifs du panel étant de petites associations, il est généralement difficile pour des petites structures de salarier du personnel.

- Répartition des encadrants selon leur diplôme

**48% des entraîneurs des associations sportives interrogées n'ont aucune qualification sportive.** Ce résultat soulève des interrogations quant à la qualité pédagogique des entraînements et la sécurité des pratiquants.

Lors des réunions collectives, certains présidents de clubs nous ont fait part des difficultés rencontrées pour former leurs encadrants. Les formations fédérales peuvent être longues, ce qui freine la motivation des entraîneurs qui peuvent ne pas toujours se rendre disponibles pour les suivre.

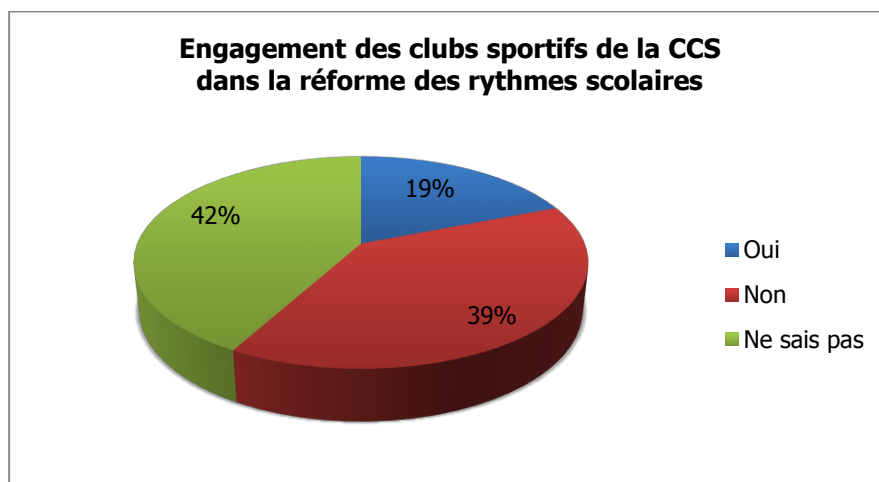
Malgré ces difficultés, plus de la moitié des associations sportives du panel (59%) proposent des formations à leurs bénévoles. Parmi elles, 49% proposent des formations d'encadrant technique (animateur, entraîneur, initiateur).



- ***La réforme des rythmes scolaires et le rôle des clubs sportifs***

Les réponses des associations sportives quant à leur implication dans la réforme des rythmes scolaires sont très mitigées. **Seuls 19% des clubs interrogés sont prêts à proposer des activités physiques et sportives dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires** et 42% ne se prononcent pas.

La grande majorité des clubs qui souhaitent s'engager voit dans cette réforme une occasion de sensibiliser le grand public et de communiquer autour de leur pratique ; l'objectif semble être de développer leur nombre de licenciés. Les 39% qui ont répondu négativement évoquent des problèmes liés à l'encadrement (encadrants non disponibles pendant les heures d'école, nombre d'encadrants insuffisant, etc.).



Les 12 associations sportives prêtes à proposer des activités dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et leur potentiel d'encadrement sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Associations sportives	Potentiel d'encadrement
Sport Club Sélestat Natation	8 diplômés fédéraux
CAKCIS	2 salariés, 9 diplômés fédéraux, 2 diplômés d'Etat
HCA Sélestat	2 diplômés fédéraux
Sélestat Alsace Handball	3 salariés, 8 diplômés fédéraux, 8 diplômés d'Etat
Tennis club des Remparts	4 salariés, 2 personnels mis à disposition, 5 diplômés fédéraux
Société de gymnastique de Muttersholtz	38 diplômés fédéraux
Cercle d'échecs de Sélestat	1 salarié, 4 diplômés fédéraux, 1 diplômé d'Etat
Club d'échecs Sélestat Haut Koenigsbourg	Aucun salarié ni personnel diplômé
Ballet Théâtre d'Aujourd'hui	2 indépendants, 7 diplômés fédéraux, 2 diplômés d'Etat
Mercredis des neiges	12 diplômés fédéraux
CCA Châtenois	3 diplômés fédéraux
US Baldenheim	8 diplômés fédéraux, 2 diplômés d'Etat

- **Les difficultés et besoins rencontrés par dirigeants de clubs sportifs**

**Le principal problème rencontré par les dirigeants de clubs concerne le bénévolat**, aussi bien d'un point de vue quantitatif (nombre insuffisant de bénévoles, problème de renouvellement, etc.) que qualitatif. Certains dirigeants déplorent le manque de motivation ou d'investissement de leurs bénévoles qui nuit au bon déroulement des activités du club.

**Les conditions matérielles de la pratique sont le second sujet de préoccupation des dirigeants.** De nombreux clubs sportifs ne peuvent proposer des conditions de pratique satisfaisantes à leurs membres du point de vue des équipements : capacité d'accueil insuffisante, créneaux manquant, vétusté de l'installation et des équipements d'accompagnement, etc.

Les autres sources d'inquiétude des dirigeants ont trait aux aspects financiers (trésorerie insuffisante, difficultés à trouver des partenaires, à trouver des subventions, etc.) et au recrutement. Comme nous l'avons souligné précédemment, certains clubs éprouvent des difficultés à attirer de nouveaux pratiquants.

- **Dénombrement des licences au sein de la CCS**

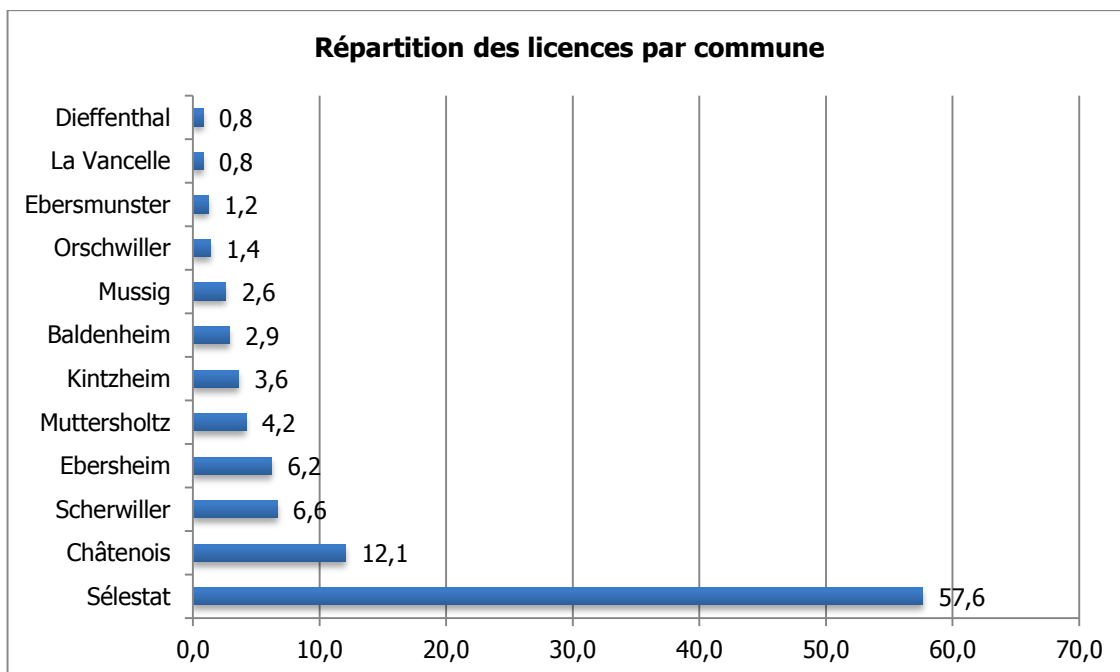
En 2011, on dénombrait **9463 licences** sur le territoire de la CCS, toutes fédérations confondues (unisports et omnisports, olympiques et non olympiques, affinitaires, scolaires, universitaires, etc.). Ce chiffre ne doit être confondu ni avec le nombre de licenciés (une personne peut avoir plusieurs licences) ni avec le nombre de pratiquants au sein des clubs sportifs (en raison de l'existence de licences dirigeant, arbitre, etc.).

Concernant la répartition par discipline, **les licences UNSS sont les plus nombreuses sur le territoire.** Elles sont suivies par les licences de football et de handball (cf. tableau ci-dessous).

Fédérations sportives	Nombre de LICENCES (2011)	Part (%)
UNSS	1904	20,12
FF Football	1697	17,93
FF Handball	957	10,11
FSCF	677	7,15
FF Tennis	545	5,76
FF Gymnastique	438	4,63
FF Basket-ball	394	4,16
FF Judo-jujitsu et disciplines associées	324	3,42
FF Badminton	235	2,48
FF Natation	188	1,99

Source : Cartostat 2011

Sans surprise, c'est la **ville de Sélestat qui compte le plus de licences sportives.** Plus de 50 % des licences sont détenues par des personnes habitant Sélestat. Les communes de Châtenois, de Scherwiller et d'Ebersheim arrivent très largement après.



Source : Cartostat 2011

**A retenir :**

- **Une diversité d'APS proposées par les associations sportives de la CCS ;**
- **Un équilibre entre les clubs à dominante « compétition » et les clubs à dominante « loisir encadré » ;**
- **Une prédominance des bénévoles âgés de 55 ans et plus ;**
- **Une forte proportion de jeunes parmi les pratiquants, mais une bonne prolongation de la pratique avec l'avancée dans le cycle de vie ;**
- **1% des encadrants techniques sont salariés au sein des clubs ;**
- **Quasiment la moitié des entraîneurs n'ont pas de qualification sportive ;**
- **19% des clubs interrogés sont prêts à proposer des APS dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires ;**
- **Le bénévolat et les conditions matérielles de pratique sont les principaux sujets de préoccupation des dirigeants des clubs.**

### 3. L'OFFRE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES

Toutes les associations sportives des collèges et des lycées de la CCS ont répondu au questionnaire en ligne (6 structures). Nous pouvons ainsi proposer une **analyse exhaustive de l'offre d'APS permise par les associations sportives des établissements scolaires du secondaire**<sup>10</sup>.

- **Les caractéristiques de la pratique du sport scolaire**

- Panorama des APS proposées

Les deux activités physiques et sportives **les plus pratiquées** au sein des associations sportives scolaires sont, à égalité, le **basket-ball** et le **badminton**.

Si l'on s'intéresse à la répartition des APS par catégorie, on note :

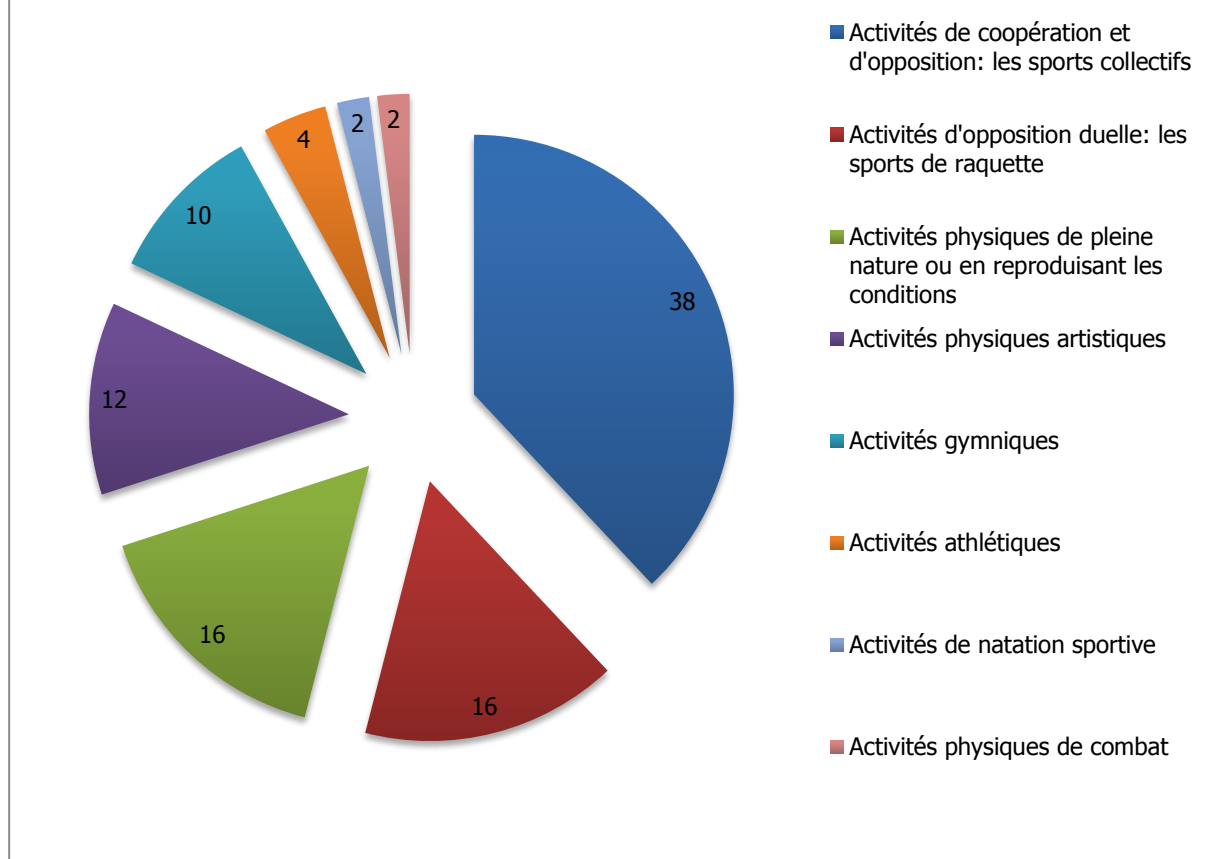
- **une surreprésentation des sports collectifs dans l'offre** : 38% des APS proposées dans le cadre du sport scolaire sont des sports collectifs (basket-ball et volley-ball principalement). Ils sont suivis par les sports de raquettes et les APPN qui représentent chacun 16% de l'offre.
- **Une faible représentation des sports de combat et de la natation**. Ces pratiques représentent à peine 2% des APS proposées dans le cadre du sport scolaire.

Si ces résultats sont cohérents avec ceux de la pratique de l'EPS, il faut toutefois souligner une plus forte proportion d'APPN et d'activités physiques artistiques dans l'offre UNSS.

---

<sup>10</sup> L'école du centre (Sélestat), seul établissement scolaire primaire disposant d'une association sportive, n'a pas répondu au questionnaire.

### Offre d'APS dans les associations sportives scolaires (collèges et lycées)



- Les modalités de pratique dominantes

Toutes les associations sportives scolaires de la CCS se répartissent harmonieusement selon leur modalité de pratique dominante : elles sont **50% à être orientées principalement vers la compétition, et 50% à proposer majoritairement une pratique de loisir encadré.**

Il faut noter qu'aucune association sportive scolaire ne propose de pratique libre.

- Le coût de la pratique

D'une manière générale, la pratique du sport scolaire dans les collèges et les lycées de la CCS est peu onéreuse. **En moyenne, son coût est de 14 euros par an.** Il s'étend de 8 € pour le collège Les Châteaux à 22 € pour le Collège Beatus Rhenanus. Globalement, le coût de la pratique est identique, quels que soient la modalité de la pratique et l'âge des pratiquants.

Deux associations sportives scolaires proposent des tarifs préférentiels à leurs pratiquants ; le collège Beatus Rhenanus met en place une réduction de la cotisation pour les familles aux faibles ressources financières ; le Collège Mentel, quant à lui, propose un tarif préférentiel aux élèves ayant cotisé au foyer socio-éducatif.



- **Les élèves pratiquant**

- Dénombrement et évolution

En 2012-2013, on dénombre **1012 collégiens et lycéens** pratiquant une activité physique et sportive dans le cadre de l'UNSS.

**Ce chiffre est en léger recul** : on comptait, en effet, 1039 pratiquants en 2011-2012 et 1049 en 2010-2011. Cependant, la situation varie fortement d'un établissement à l'autre. En l'espace de trois ans, le collège Mentel a connu une augmentation importante de son nombre de pratiquants (+ 43). Pendant la même période, le lycée Schwilgué a perdu 55 pratiquants.

Concernant les possibilités de développement, **aucune association sportive scolaire n'a atteint sa capacité maximale d'accueil**. Néanmoins, en raison de la saturation des équipements sportifs de Sélestat – et notamment du complexe Koeberlé – il est difficile d'envisager l'accueil de nouveaux élèves dans certaines sections.

- Effet de l'âge

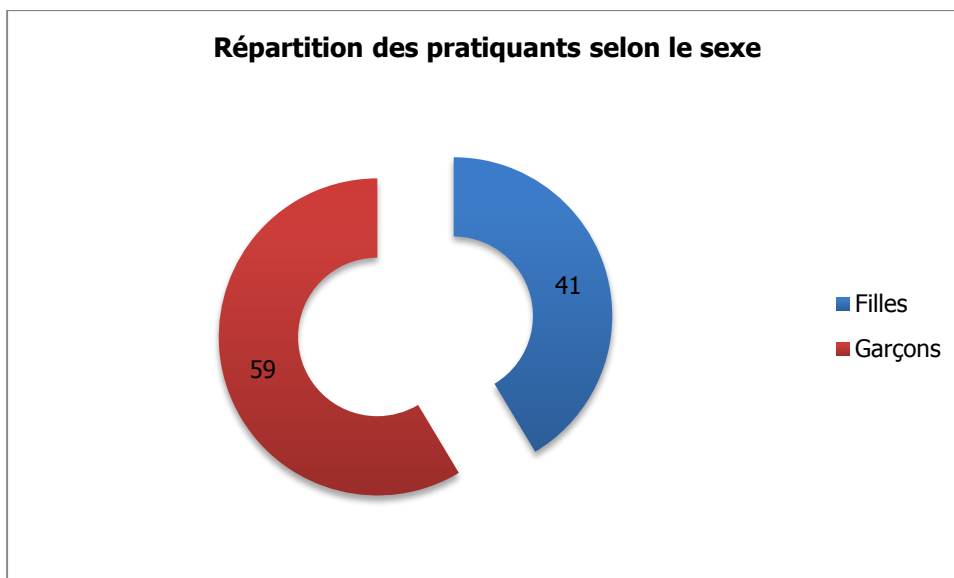
**Globalement, on peut relever une plus grande appétence pour le sport scolaire chez les collégiens**. 29% des collégiens pratiquent au moins une activité dans le cadre du sport scolaire, contre 18% pour les lycéens. Le taux de pratique le plus élevé a été relevé pour le collège Les Châteaux (37%).

Etablissements scolaires	Nombre de pratiquants	Taux de pratique
Lycée professionnel Schweisguth	50	11%
Lycée Koeberlé	233	19%
Lycée polyvalent Schwilgué	250	25%
Collège Mentel	190	29%
Collège Les châteaux	199	37%
Collège Beatus Rhenanus	90	21%

On notera qu'aucune association sportive scolaire n'accueille d'élève en situation de handicap.

- Répartition des pratiquants selon le sexe

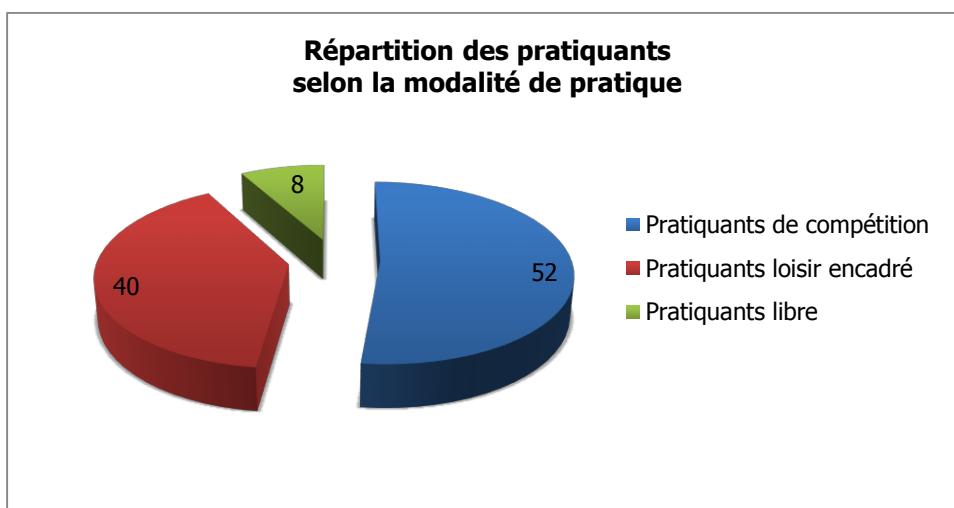
**59% des pratiquants de sport scolaire sont des garçons**. Cette surreprésentation est toutefois légèrement inférieure à celle relevée au sein des associations sportives « civiles ».



- Répartition des pratiquants selon la modalité de pratique

Les résultats du questionnaire en ligne montrent une **prédominance de la pratique compétitive au sein des associations sportives d'établissement**. 52% des élèves pratiquent en compétition, 40% en loisir encadré et 8% de manière libre.

Ce résultat est peu cohérent. Aucune association sportive d'établissement n'a mentionné l'existence de pratiques libres dans son offre.



- **Les difficultés rencontrées par les enseignants d'EPS**

De manière identique à l'EPS, **la principale difficulté rencontrée par les enseignants pour l'organisation du sport scolaire concerne les équipements**. Le manque de créneaux, le partage des installations avec les associations sportives civiles ou le manque d'équipements ne permet pas de proposer des conditions de pratique optimales pour la pratique sportive en loisir ou en compétition.

**Le transport est le second sujet de préoccupation des enseignants.** L'absence de moyens de transport pour se rendre sur les équipements sportifs éloignés et/ou le coût financier élevé pour faire déplacer les sections sont fréquemment mentionnés.

**A retenir :**

- **Un léger recul du nombre d'élèves pratiquant dans le cadre de l'UNSS ;**
- **Un équilibre parfait entre les associations à dominante « compétition » et les associations à dominante « loisir encadré » ;**
- **Aucune possibilité de pratique libre ;**
- **Un plus fort enthousiasme des collégiens pour la pratique du sport scolaire ;**
- **Un coût de la pratique peu élevé ;**
- **Une surreprésentation des sports collectifs dans l'offre d'activités ;**
- **Une plus forte proportion d'APPN et d'activités physiques artistiques que dans l'offre d'EPS ;**
- **Des difficultés liées aux équipements et au transport pour l'organisation du sport scolaire.**

#### 4. L'OFFRE DES STRUCTURES PRIVEES MARCHANDES

6 structures privées marchandes implantées sur la CCS et proposant une offre d'APS sur son territoire ont été repérées :

- 2 centres de remise en forme : le Griffon Club et Fitness Center ;
- 2 centres équestres : l'Ecurie de l'Ortenbourg et les Ecuries du Giessen ;
- 2 structures de location / séjour de canoës et canoës-kayaks : les canoës du Ried et Alsace Canoës.

3 structures ont répondu au questionnaire en ligne : l'Ecurie de l'Ortenbourg, les canoës du Ried et le Griffon Club.

- ***Le profil des structures privées marchandes***

- Les modalités de pratique

Les modalités de pratique proposées sont diverses, et fonction des activités proposées par les structures ; le centre équestre est affilié à la Fédération Française d'Equitation et propose toutes les modalités de pratique (compétition, loisir en pratique encadrée ou non), tandis que les canoës du Ried proposent des activités loisirs libres et le Griffon club des activités de loisir avec ou sans encadrement.

- La taille des structures

Les structures privées marchandes ayant répondu à l'enquête développent une activité économique **nécessitant de toucher un nombre important de pratiquant**.

Ainsi, l'Ecurie de l'Ortenbourg touche un peu plus de 200 personnes (en progression chaque année depuis 10 ans), en grande majorité des jeunes de moins de 18 ans (80% des pratiquants) habitant pour près de trois quarts d'entre eux sur le territoire de la CCS.

Les deux autres répondants comptent plus de 2 000 clients, dont la grande majorité a plus de 18 ans (80% pour les canoës du Ried et 95% pour le Griffon Club).

Près de 60% de la clientèle du Griffon club habite sur le territoire de la CCS, ce qui fait corrélativement qu'une part importante des pratiquants est issue de ses territoires limitrophes.

Concernant les canoës du Ried, la proportion est encore renforcée : seule 10 % de la clientèle de la structure habite sur le territoire de la Communauté de communes, l'activité proposée étant très touristique.

- ***Capacité maximale d'accueil et opportunités de développement***

**La capacité maximale d'accueil des structures privées marchandes n'est pas encore atteinte**, bien que le Griffon Club en soit très proche, et que la demande les week-ends de beau temps soit beaucoup plus forte que l'offre pour les canoës du Ried.

Les structures envisagent leur développement par la mise en place de nouvelles activités, afin de se diversifier davantage ; l'Ecurie de l'Ortenbourg souhaiterait ouvrir son activité aux publics scolaires durant la semaine, et ce, de façon ponctuelle ou régulière.

- **Les difficultés et besoins rencontrés**

**Les 3 structures répondantes rencontrent des difficultés d'ordre administratif** (demandes d'autorisation, gestion du personnel) **et financière** (charges importantes, notamment liées à l'emploi). **Les relations avec les pouvoirs publics semblent également laborieuses** (problème de reconnaissance de l'action des structures), et les répondants souhaiteraient davantage de soutien et de collaboration, notamment avec les élus locaux, en particulier concernant les problématiques d'aménagement et/ou d'équipements (par exemple, demande d'investissement dans les équipements d'accueil de randonnée nautique touristique sur l'III).

**A retenir :**

- **Des structures privées marchandes peu nombreuses sur le territoire de la CCS ;**
- **Les activités proposées par les structures marchandes attirent de nombreux publics habitant hors de la CCS ;**
- **Leur capacité maximale d'accueil n'est pas encore atteinte ;**
- **Les structures privées marchandes rencontrent des difficultés en termes de gestion administrative et de ressources humaines ; elles souhaiteraient voir également leurs liens avec les collectivités locales renforcés.**

## 5. L'OFFRE DE LA VILLE ET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SELESTAT<sup>11</sup>

- ***L'offre d'APS des deux collectivités***

**La CCS et la Ville de Sélestat proposent un large panel d'APS durant les périodes de vacances scolaires.**

Les APS proposées par la CCS sont les suivantes : hip-hop, foot en salle, sports collectifs (volley-ball, handball, badminton, basketball), escalade, équitation, VTT, canoë, tir à l'arc, voile, randonnée pédestre, luge d'été, mini-golf, natation, sorties en parcours aventure et ski.

Les APS proposées dans le cadre des animations vacances coordonnées par la ville de Sélestat avec l'Office Municipal des Sports et le soutien des associations sportives sont les suivantes : basketball, handball, volley-ball, football, lutte, échecs, billard, course d'orientation, escalade, canoë-kayak, judo, pêche, haltérophilie, hockey, ultimate, arts du cirque, tennis de table, tennis, rollers, pétanque, baseball, rugby, mei-hua-zhang, danse, twirling, tir à l'arc, équitation, bowling, golf, cyclisme, randonnée, badminton, gymnastique, planche à voile, ski nautique.

A noter que de nombreuses sorties extérieures sont organisées par la Ville (1 par semaine pendant les petites vacances et 4 par semaine pendant les grandes vacances).

Hors vacances scolaires, la CCS propose également du hip-hop et du football ; la Ville de Sélestat propose une offre plus vaste : gymnastique, tennis de table, twirling, football, modélisme, tennis, échecs, sport santé, nippon kempo kyokai, pétanque, sport adapté, tir à l'arc, athlétisme, attelage, triathlon, danse, billard, canoë-kayak, sport canin, escrime, plongée, escalade, haltérophilie, handisport, judo, karaté, lutte, mei hua zhang, ski, modélisme, randonnée, rugby, basketball, tir, badminton, handball, natation, volley-ball, cyclisme, football américain et roller.

La CCS n'envisage aujourd'hui aucune nouveauté pour la prochaine saison. Toutefois, la CCS note que les jeunes souhaiteraient pratiquer du paintball, du quad, du motocross, du kart, du BMX et pratiquer sur un skatepark, ce qui pose certaines difficultés en termes de lieu de pratique et de coût pour les jeunes.

Quant à la Ville de Sélestat, elle souhaiterait développer la pratique du squash, en l'implantant éventuellement sur le site de l'ancienne piscine qui sera à rénover.

- ***L'organisation de la pratique***

**La CCS et la Ville de Sélestat s'appuient sur une très grande variété d'équipements pour proposer leurs activités d'animation sportive**, principalement des salles multisports, mais également de nombreux équipements spécialisés (tir, équitation, voile, parc-aventure, luge d'été, canoë-kayak, piscine, courts de tennis, etc.).

Les collectivités organisent très peu de déplacements pour se rendre sur les lieux de pratique, ces derniers se situant en grande majorité sur leur territoire d'intervention, à proximité des publics bénéficiaires. Cependant, la CCS organise des déplacements en minibus, à la demande, pour se rendre sur des lieux extérieurs (à la piscine de Munster, au rocher du Frankenthal, au bowling de

---

<sup>11</sup> Cette partie se base sur le questionnaire en ligne et les entretiens réalisés avec les services de la Ville de Sélestat et de la Communauté de communes.

Colmar, à l'écurie de l'Ortenbourg, au parc du Kreuzweg, au parc des eaux-vives de Huningue ou encore à la Bresse pour la pratique de luge d'été). Le minibus effectue alors le tour des communes pour ramasser les jeunes.

Quant à la Ville de Sélestat, elle organise en quelques occasions des transports collectifs ou en vélo, selon les cas, depuis la ville (par exemple, convoyage en vélo depuis Sélestat pour se rendre à la maison de la nature de Muttersholtz).

- ***Le coût de la pratique***

La CCS propose la tarification suivante :

- 0 à 15 € pour les activités à la journée dans le cadre du passeport jeunes (vacances scolaires) ;
- 20 à 500 € pour les séjours (dans le cadre de centres de vacances) ;
- 0 à 150 € par an pour les ateliers (activités réalisées hors vacances scolaires) : gratuit pour le futsal et 150 € par an pour les cours de hip-hop.

Concernant la Ville de Sélestat, que cela soit durant les vacances scolaires ou hors vacances scolaires, les jeunes peuvent acheter un « pass'animation » valable un an (20 €) permettant d'accéder à l'ensemble des activités proposées par la ville de Sélestat. Le coût est dégressif en fonction du nombre d'enfants par famille, et une majoration est appliquée pour les enfants domiciliés sur le reste de la Communauté de communes (+ 20 €), les enfants domiciliés en dehors payant 10 € par semaine.

Pour les sorties, un complément est également demandé, variant selon l'activité et l'éloignement géographique.

**Les tarifs proposés par les deux collectivités se veulent ainsi accessibles au plus grand nombre**, la Ville de Sélestat privilégiant tout de même les jeunes de son territoire.

- ***L'encadrement des activités physiques et sportives***

La CCS a passé une convention avec la Fédération Départementale des MJC du Bas-Rhin, qui met à disposition de la collectivité 3 animateurs permanents (2 BPJEPS et 1 BAFD) et 7 animateurs qui interviennent de manière ponctuelle lors des vacances scolaires (principalement des titulaires du BAFA ou stagiaires BAFA et 1 à 2 personnes sans qualification sportive ou en animation).

Quant à la Ville de Sélestat, elle compte 12 animateurs, dont 10 titulaires d'un diplôme sportif professionnel et 2 en cours de formation pour l'obtention d'un diplôme sportif à finalité professionnelle. 10 sont agents de la fonction publique et 2 sont stagiaires, certains des éducateurs intervenant directement au sein d'autres structures (OMS, associations). A noter que 9 des animateurs sont affectés à la piscine de Sélestat, les 3 autres (2 ETAPS et 1 BPJEPS de l'OMS) s'occupant de l'ensemble des activités hors piscine.

- ***Le projet d'animation sportive des collectivités***

La principale mission du service Animation Jeunesse de la CCS est de développer l'animation jeune pour les 10-18 ans par une **pédagogie de projet** et de **formation citoyenne, s'adressant particulièrement à ceux qui ne sont pas ou peu engagés dans la vie associative locale**.

**L'offre sportive proposée par la CCS s'intègre donc dans un programme plus vaste d'animation sur le territoire**, comprenant l'animation de locaux jeunes, des partenariats avec les ALSH, un soutien aux initiatives individuelles ou collectives des jeunes (projets jeunes), un soutien à la vie associative pour favoriser l'émergence de projets fédérateurs dynamisant la cohésion sociale et la vie culturelle communale et intercommunale, etc.

Pour la Ville de Sélestat, le projet d'animation sportive a pour objectif de **proposer un éventail très diversifié et de qualité d'activités physiques et sportives** – en facilitant leur accès par l'organisation de déplacements au besoin – afin de véhiculer des valeurs citoyennes, **pour améliorer la cohésion et l'intégration au niveau des jeunes**. Cette volonté politique s'appuie sur une **démarche de partenariat et de concertation avec les différents acteurs du sport local** (scolaires, associatifs..). Les associations sélestadiennes sont ainsi parties prenantes des animations sportives et obtiennent des subventions de la part de la ville si elles participent au processus.

**Le sport est aussi un moyen pour la ville de dynamiser son image**, tout en valorisant son environnement, la Ville de Sélestat souhaitant faire de Sélestat "la ville de tous les sports et du sport pour tous".

- ***La réforme des rythmes scolaires***

La CCS n'a pas encore déterminé de quelle manière elle interviendra dans le cadre de la réforme des rythmes scolaire.

La ville de Sélestat travaille, quant à elle, sur la réforme des rythmes scolaires en concertation avec le monde éducatif et les associations de parents d'élèves. L'implication de la ville de Sélestat se fera par la mise en place d'animations sportives avec la participation des éducateurs sportifs municipaux.

Pour ce qui est de **la mise à disposition des infrastructures sportives**, cela sera plus problématique, au vue du **peu de créneaux restant disponibles** entre les établissements du second degré et les associations sportives sélestadiennes.

- ***Difficultés et besoins rencontrés***

**Des besoins en termes de matériels sportifs** sont remontés par la CCS : dans certaines communes, les animateurs peuvent utiliser à la fois l'équipement et le matériel disponible (poteaux de volley, raquettes de badminton, ballons, etc.), mais ce n'est pas quelque chose de constant. Dans certains autres cas, ils doivent apporter eux-mêmes leur matériel, ce qui se révèle délicat pour certaines APS.

En outre, priorité est donnée aux clubs sportifs pour **l'occupation des créneaux d'utilisation des équipements**. Peu de créneaux sont ainsi libres, notamment pour la pratique des sports collectifs.

Enfin, **la réglementation de plus en plus stricte des APS** au niveau de la sécurité pose des soucis (notamment pour les déplacements en vélo sur les pistes cyclables, la randonnée pédestre, etc.), et rend nécessaire de faire appel à des éducateurs diplômés pour certaines activités, impliquant une hausse importante des coûts pour la collectivité.

Les services de la Ville de Sélestat émettent le besoin d'**une grande salle multisport supplémentaire couplée avec de petites salles, afin de pouvoir répondre à la demande, actuellement non satisfaite faute de créneaux disponibles**. Par ailleurs, la Ville souhaite développer ses actions vers le « sport santé » et le 3<sup>ème</sup> âge, nécessitant de disposer de salles en adéquation.

**Certains équipements seraient à rénover** (Cf. volet 1 du présent diagnostic) pour des questions de vétusté, mais également en raison de la montée de certaines associations dans des niveaux de



pratiques supérieures, imposant le **respect de normes fédérales édictées par les fédérations plus contraignantes.**

**A retenir :**

- **Un large panel d'APS est proposé par les collectivités locales sur l'ensemble du territoire ;**
- **Une offre complémentaire à celle proposée par les associations sportives du territoire ;**
- **Un coût de la pratique accessible au plus grand nombre ;**
- **Des déplacements organisés pour se rendre sur des sites de pratique éloignés ;**
- **Un encadrement limité pour l'animation des APS en ce qui concerne la Ville de Sélestat ;**
- **Le sport, vecteur d'intégration et de cohésion sociale pour les 2 collectivités, mais également vecteur de communication pour la Ville de Sélestat ;**
- **Des difficultés liées aux équipements et à l'utilisation du matériel.**

## **VOLET 3 : ANALYSE DE LA DEMANDE DES SPORTIFS LICENCIÉS EN CLUB ET DES PUBLICS SCOLAIRES**

Après avoir analysé l'offre d'équipements sportifs (volet 1) et l'offre de structures d'animation sportive (volet 2) de la CCS, nous changeons de perspective pour étudier la demande d'activités physiques et sportives des licenciés en club et des publics scolaires.

Ce troisième volet du DTA poursuit deux objectifs principaux :

- recueillir les avis des pratiquants sur l'offre d'APS existante, organisée soit par le milieu associatif, soit par les établissements scolaires ;
- identifier les nouveaux besoins et les souhaits formulés par les pratiquants.

Cette analyse permettra, dans la seconde phase du DTA, de mesurer l'adéquation entre la demande d'activités physiques et sportives « organisées » – des licenciés de clubs et des publics scolaires – et l'offre d'équipements et de structures d'animation sportive. Elle permettra ainsi de cerner si des aménagements de l'offre d'APS doivent être entrepris.

### **Méthode**

- Passation de questionnaires à des collégiens, des lycéens et des licenciés de club (détail des structures concernées dans l'encadré ci-dessous).
- Réalisation d'entretiens qualitatifs avec les professeurs des écoles et les enseignants d'EPS.
- Traitement quantitatif et qualitatif des données : tris à plat, tris croisés et analyse de contenu

<b>Structures concernées par l'enquête</b>	
<b><i>Etablissements scolaires</i></b>	<b><i>Clubs sportifs</i></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collège Les Châteaux (Châtenois)</li> <li>• Lycée Koeberlé (Sélestat)</li> <li>• Collège Mentel (Sélestat)</li> <li>• Lycée Schweisguth (Sélestat)</li> <li>• Ecole élémentaire de Baldenheim</li> <li>• Ecole élémentaire d'Ebersmunster</li> <li>• Ecoles élémentaires Quartier Ouest et Jean Monnet (Sélestat)</li> <li>• Ecoles élémentaires Sainte Foy et Centre (Sélestat)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Athlétic Club du Centre Alsace (Sélestat)</li> <li>• Ballet Théâtre d'Aujourd'hui (Sélestat)</li> <li>• Canoë Kayak Club de l'Ill Sélestat (CAKCIS)</li> <li>• Rugby Club du Giessen (Sélestat)</li> <li>• Sélestat Basket Club</li> <li>• Sport Club Sélestat (SCS) Natation</li> <li>• Sport Club Sélestat (SCS) Volley-ball</li> <li>• Vosges Trotters (Sélestat)</li> <li>• Cercle Catholique Aloysia (CCA) de Châtenois (section tennis de table)</li> <li>• Cyclo Club Evasion (Ebersheim)</li> <li>• Société de gymnastique volontaire d'Ebersheim</li> <li>• Société de lutte (Châtenois)</li> <li>• Union Sportive de Baldenheim</li> </ul>

## 1. LA DEMANDE DES PUBLICS SCOLAIRES

L'analyse de la demande d'activités physiques et sportives des publics scolaires a été réalisée sur tout le cursus, de l'école élémentaire au lycée en passant le collège. Pour renforcer la qualité des données recueillies, deux méthodes ont été appliquées : une passation de questionnaires auprès des élèves (collégiens et lycéens) et la réalisation d'entretiens avec les enseignants.

Pour plus de clarté, la première partie de l'analyse concerne les élèves des établissements scolaires du secondaire, la seconde les élèves des écoles élémentaires.

### 1.1 Les collégiens et les lycéens de la CCS

Au total, 204 questionnaires ont été traités. Ces questionnaires, répartis de manière équilibrée entre les 4 établissements du secondaire associés à l'enquête (le collège Les Châteaux, le collège Mentel, le lycée Koeberlé et le lycée Schweisguth) et selon le sexe des élèves permet d'obtenir un échantillon à la fois conséquent et caractéristique de la réalité sociale. Il nous permet ainsi d'avancer de solides constats sur la demande d'APS des collégiens et des lycéens de la CCS.

- **La pratique de l'EPS**

- La satisfaction par rapport aux APS proposées en cours d'EPS

**Globalement, les élèves des collèges et lycées interrogés sont satisfaits des APS proposées dans le cadre des cours d'EPS.** La plupart des élèves se dit plutôt satisfait, voire très satisfait de la programmation.

Néanmoins, toutes les APS ne suscitent pas le même engouement de la part des élèves. **L'escalade, le handball et la musculation sont largement plébiscités** avec plus de la moitié des collégiens et des lycéens « très satisfaits ». **L'acrosport et la course à pied (demi-fond) remportent beaucoup moins de suffrages** avec plus d'un tiers des élèves plutôt pas satisfaits, voire pas satisfaits du tout.

APS	Taux d'élèves « très satisfaits »	Taux d'élèves « plutôt satisfaits »
Escalade	58%	37%
Musculation	56%	36%
Handball	53%	34%

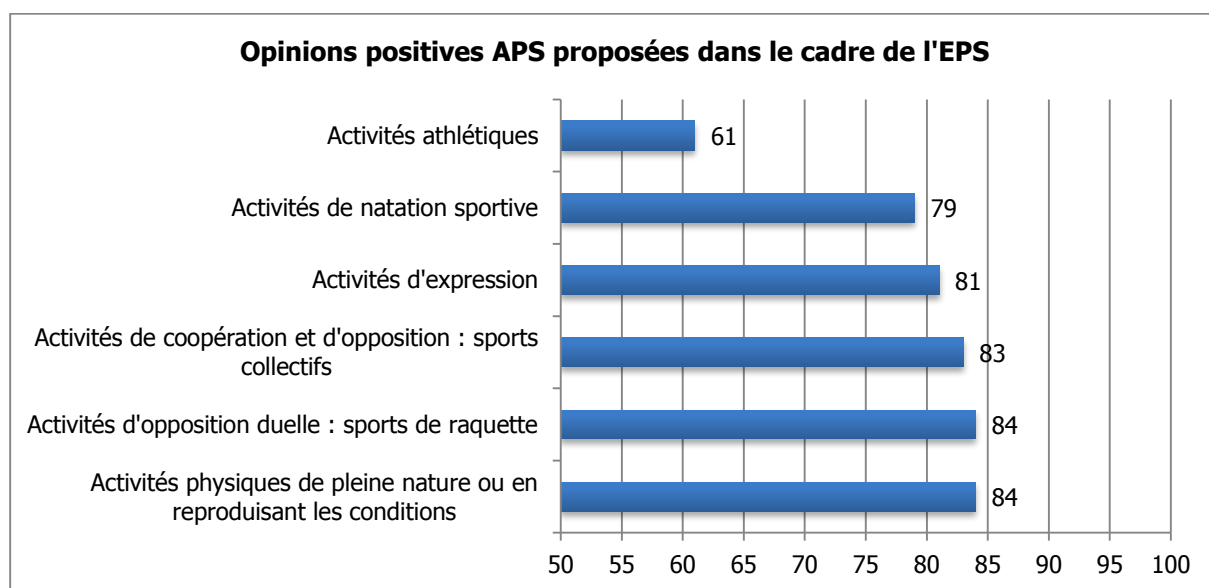
APS	Taux d'élèves « plutôt pas satisfaits »	Taux d'élèves « pas satisfaits du tout »
Acrosport	27%	11%
Course à pied	17%	20%

En regroupant les APS selon les catégories de l'Education nationale<sup>12</sup>, nous pouvons observer des tendances lourdes des goûts des collégiens et des lycéens pour la pratique de l'EPS. D'une manière générale, **les activités physiques de pleine nature et les sports de raquette arrivent en tête, avec 84% d'élèves très satisfaits et plutôt satisfaits. Suivent, ensuite, les sports collectifs et les activités d'expression avec respectivement 83% et 81% d'opinions favorables. Les activités athlétiques arrivent en dernière position dans l'échelle de satisfaction, avec 61% d'opinions favorables.**

Il est intéressant de souligner que les APPN et les activités d'expression, minoritaires dans l'offre d'EPS (cf. volet 2) suscitent un large engouement de la part des collégiens et des lycéens.

Les entretiens réalisés avec les enseignants d'EPS confirment ces tendances. Ils n'ont généralement aucune difficulté à motiver leurs élèves quand ils proposent des sports collectifs, des sports de raquettes ou des activités moins « classiques » comme les APPN, la musculation, le step, les arts du cirque, etc.

A l'opposé, les APS « traditionnelles » comme la gymnastique artistique, l'acrosport ou le demi-fond – activités très fréquemment proposées dans les programmations – suscitent très peu d'intérêt de la part des élèves. Au lycée Koeberlé, par exemple, un tiers des élèves est dispensé pour le cycle de demi-fond. L'enseignement de la natation peut également s'avérer difficile. Le fait de se mettre en maillot de bain et d'être confronté au regard d'autrui peut être problématique pour certain(e)s adolescent(e)s et entraîner une prolifération de dispenses.



Les motifs de satisfaction des élèves sont relativement peu variés. Ils s'inscrivent tout d'abord dans une **logique de dépassement** :

le fait de pratiquer, de se dépenser physiquement, de faire des matchs ou des rencontres constitue un facteur motivationnel prédominant. Ils s'inscrivent également dans une **logique d'affiliation**. Les collégiens et les lycéens interrogés affectionnent particulièrement l'ambiance, la pratique en groupe et les relations sociales avec leurs camarades durant la pratique de l'EPS.

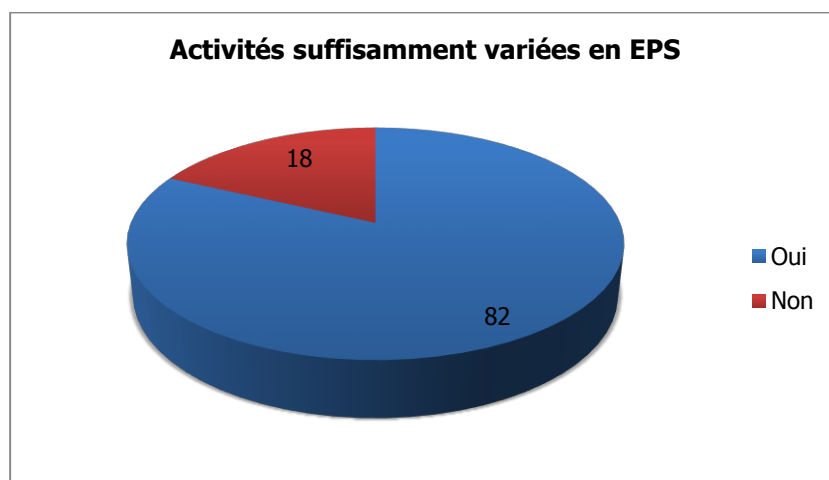
<sup>12</sup> Comme la pratique des sports de combat est très peu répandue chez les élèves interrogés, l'analyse n'a pu être possible.

Concernant les motifs d'insatisfaction, les élèves insistent généralement sur les aspects liés au matériel – insuffisant ou de mauvaise qualité – et aux équipements – vétustes, trop petits, etc.

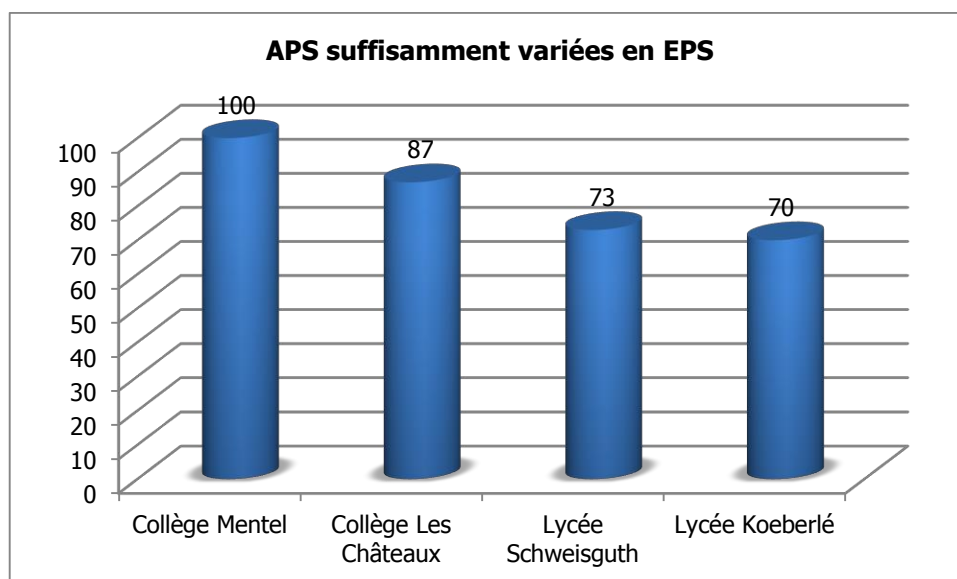
- La variété des APS proposées en cours d'EPS

**Une très large majorité des élèves interrogés (82%) est satisfaite de la diversité des activités proposées dans le cadre de l'EPS.** Pour eux, l'offre est suffisamment variée.

Pour les élèves interrogés, le fait de changer fréquemment d'activité sur une année scolaire et d'avoir une offre équilibrée entre les différents types de pratique (individuelle / collective, intérieure / extérieure, « masculine » / « féminine », « physiques » / « peu physiques ») leur permet de goûter à une grande diversité d'APS.



Cependant, il est nécessaire de signaler des divergences significatives sur cet aspect entre les établissements scolaires. **Si tous les élèves du collège Mental déclarent que les APS sont suffisamment diversifiées en EPS, ils ne sont plus que 73% au lycée Schweisguth et 70% au lycée Koeberlé,** deux établissements dont les conditions de pratique de l'EPS sont particulièrement difficiles du point de vue des équipements (cf. volet 2).

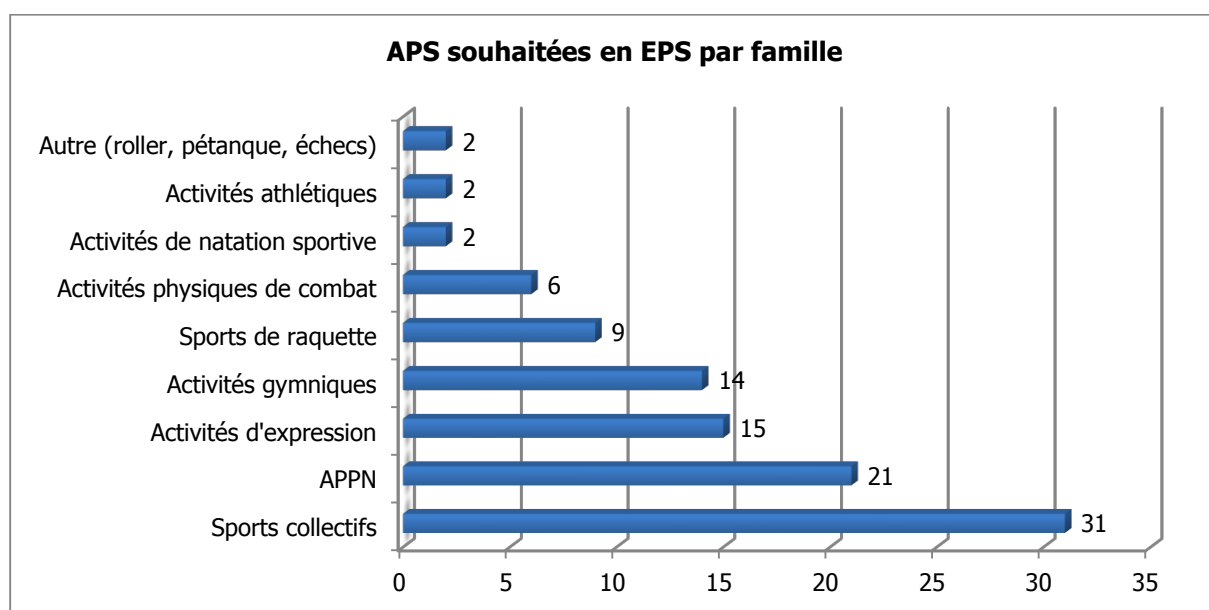


- Les APS souhaitées dans le cadre de l'EPS

Pour la pratique de l'EPS, les collégiens et les lycéens interrogés ont des souhaits de pratiques très hétérogènes. 40 APS différentes ont pu être répertoriées. Le football / futsal est l'activité la plus demandée par les élèves (12,8%), suivi par la danse, le hip-hop et la zumba (10,9%), la gymnastique (8,7%) et l'escalade (6,8%).

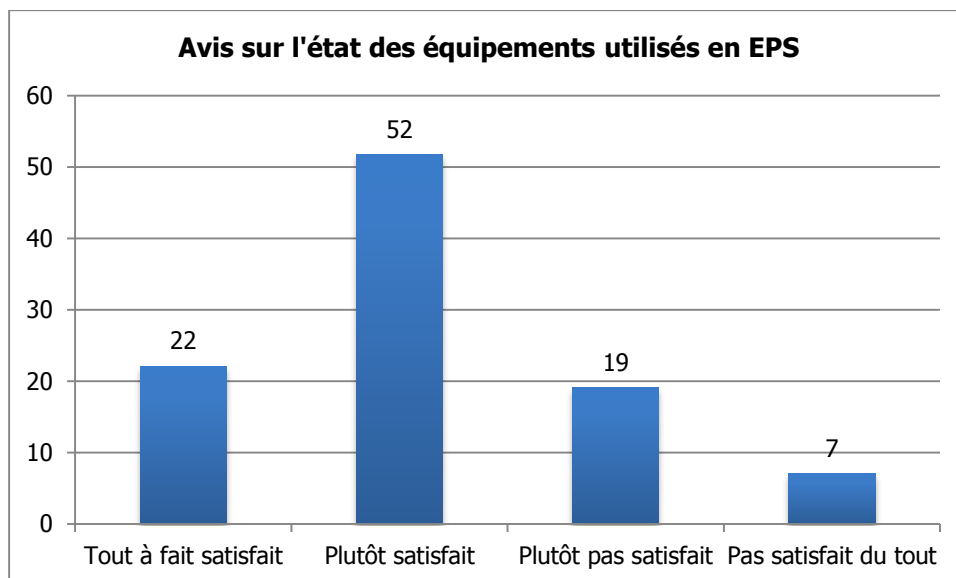
Si l'on regroupe les APS par famille afin d'obtenir des tendances plus significatives, on observe un **attrait important pour les sports collectifs** ; ils représentent quasiment un tiers des activités demandées par les élèves. Il faut dire que les sports collectifs sont traditionnellement appropriés par la jeunesse. **Les APPN arrivent en seconde position (21%), suivi des activités d'expression et des activités gymniques**, qui représentent respectivement 15 et 14% des activités souhaitées. Les APS les moins demandées sont les sports de raquette (9% des activités citées), les activités physiques de combat (6%), les activités athlétiques et la natation (2%).

Par rapport à ce constat, il est intéressant de signaler qu'à l'exception des sports collectifs, les APS souhaitées par les élèves ne correspondent pas aux pratiques les plus fréquemment proposées par les enseignants d'EPS. Un souhait d'ouverture vers d'autres APS se dessine clairement.



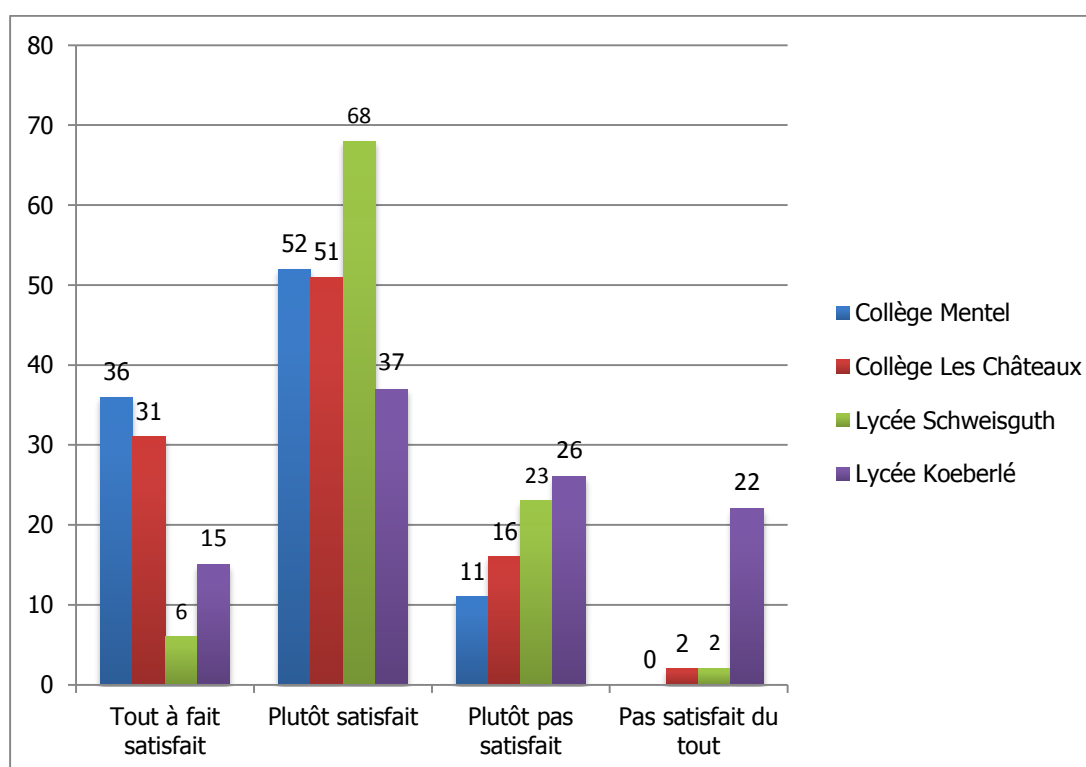
- Les équipements sportifs utilisés

Globalement, les avis des collégiens et des lycéens interrogés sur la qualité des équipements sportifs sont plutôt positifs. **52% d'entre eux se disent plutôt satisfaits de l'état des équipements utilisés dans le cadre des cours d'EPS.**



Néanmoins, il existe de profondes disparités entre les établissements scolaires. **Là où 36% des élèves du collège Mentel et 31% du collège Les Châteaux interrogés déclarent être « tout à fait satisfaits » de l'état des équipements sportifs, ils ne sont plus que 15% pour le lycée Koeberlé et 6% pour le Lycée Schweisguth.**

La mise en parallèle de la répartition des niveaux de satisfaction des quatre établissements scolaires interrogés est particulièrement explicite de cette disparité.



Ces résultats confirment le constat réalisé dans le cadre des volets 1 et 2 d'une grande divergence dans les conditions de pratique des établissements scolaires, entre ceux situés au nord de la ville de Sélestat (collège Beatus Rhenanus, lycée Koeberlé, lycée Schweisguth) et ceux situés au sud (collège Mentel, lycée Schwilgué).

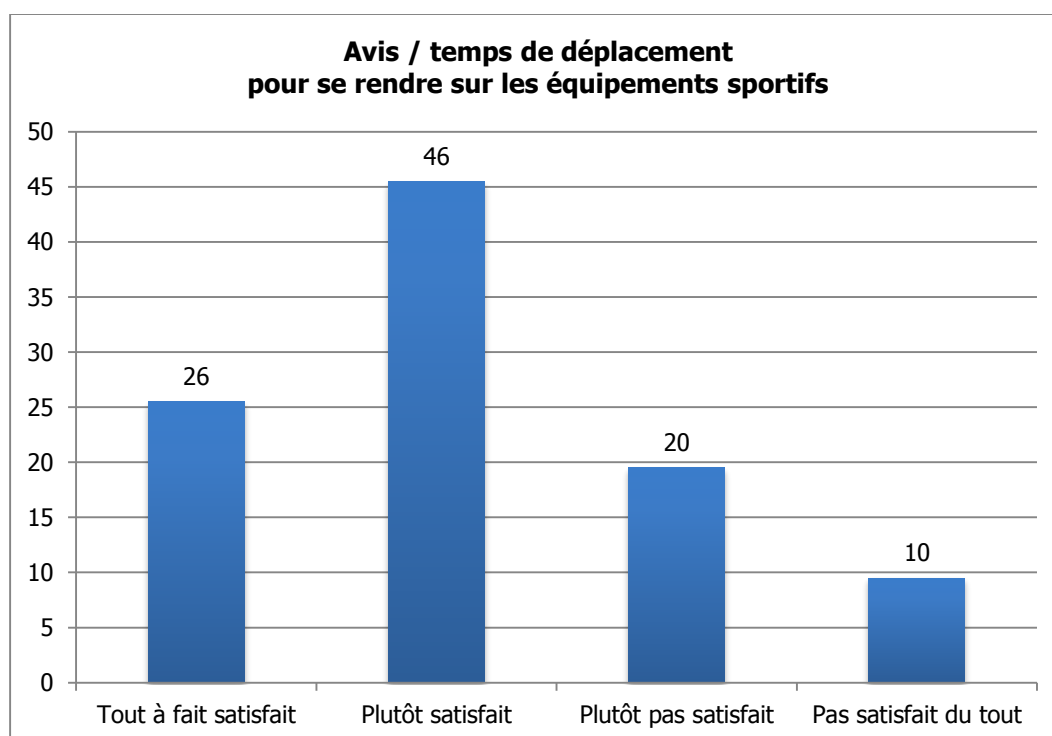
Généralement, les motifs de mécontentement des élèves concernent l'aire de pratique (vétusté, manque de place, équipement sale, etc.) puis les équipements d'accompagnement et notamment les vestiaires (trop petits, manque de chauffage, etc.). Le gymnase de l'ESPE est fréquemment mentionné par les élèves sur ces différents aspects, comme l'indiquent ces quelques extraits de réponses au questionnaire :

« L'ESPE est une salle de sport insalubre, pas de chauffage, l'été il fait très chaud, obligé de ramener de l'eau car l'eau du robinet est jaunâtre »  
« ESPE insalubre : vestiaires sales, pas de chauffage, salle dégradée, mauvaise odeur »

Interrogés sur les améliorations à apporter aux équipements sportifs, les élèves avancent des solutions plutôt radicales. **47% d'entre eux souhaiteraient la construction de nouvelles installations sportives ou la restauration des existantes.** Ils aimeraient pouvoir pratiquer l'EPS dans des équipements plus nombreux et plus diversifiés.

- Les temps de déplacement

Les collégiens et les lycéens interrogés sont globalement satisfaits des temps de déplacement pour se rendre sur les équipements sportifs ou sites de sports de nature. **26% d'entre eux se disent tout à fait satisfaits et 46% plutôt satisfaits.** Dans la même idée, seuls 39% des élèves estiment que certains équipements sont trop éloignés.

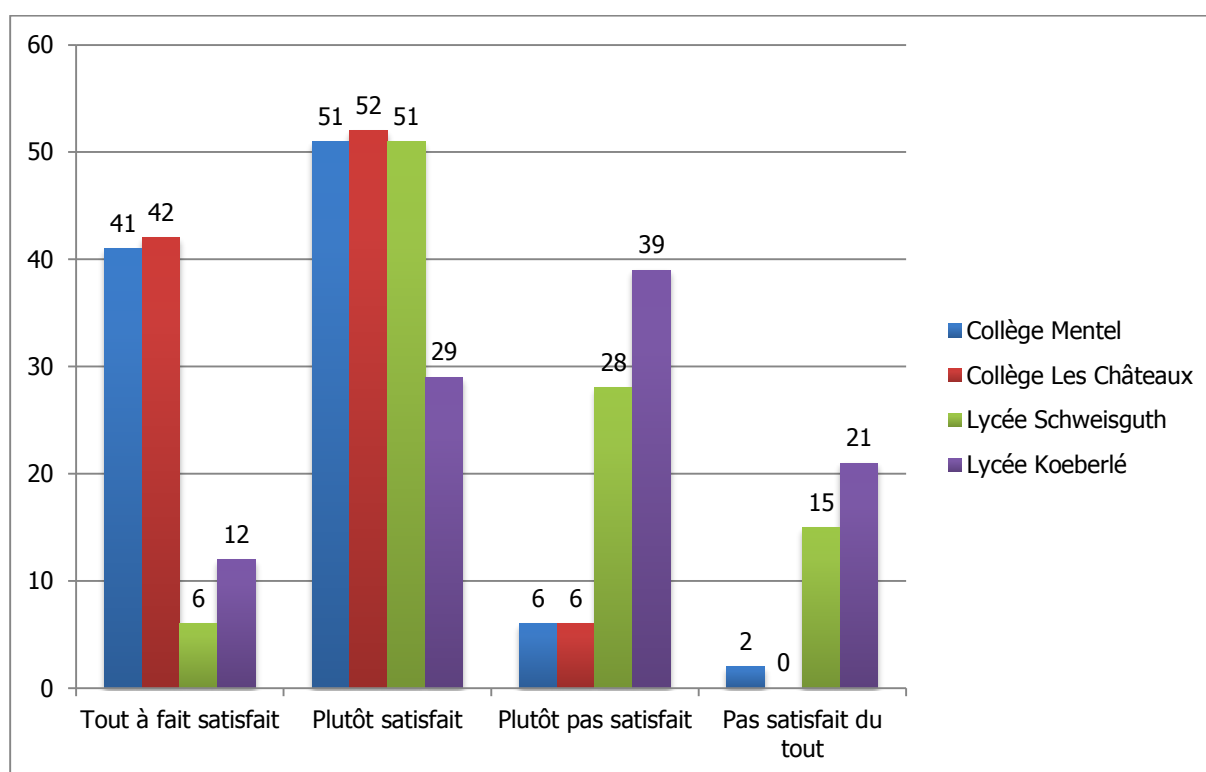




A l'instar de l'état des équipements sportifs, les résultats divergent sensiblement selon les établissements scolaires. Il y a beaucoup plus d'élèves mécontents des temps de déplacement pour se rendre sur les équipements sportifs au sein des lycées Koeberlé et Schweisguth que des collègues Les Châteaux et Mentel.

**Quand 39% des élèves du lycée Koeberlé et 28% des élèves du lycée Schweisguth déclarent n'être plutôt pas satisfaits des temps de déplacements pour se rendre sur les équipements sportifs, ils ne sont plus que 6% pour les collèges Les Châteaux et Mentel.**

A ce sujet, il est important de souligner que **79% des élèves du lycée Koeberlé interrogés estiment que certains équipements sportifs – la piscine principalement – sont trop éloignés** de leur établissement. Ce chiffre est 40 points au-dessus la moyenne des établissements scolaires (39%).



○ Le matériel

Le matériel ne semble pas être un sujet problématique pour les élèves des quatre établissements scolaires interrogés. Une satisfaction moyenne se dégage du traitement des résultats. **56 % des élèves sont plutôt satisfait la quantité de matériel et 49% émettent le même avis sur la qualité du matériel.** La propreté des chasubles est un problème récurrent qui a été mentionné par de nombreux élèves.

- **La pratique sportive dans le cadre de l'UNSS**

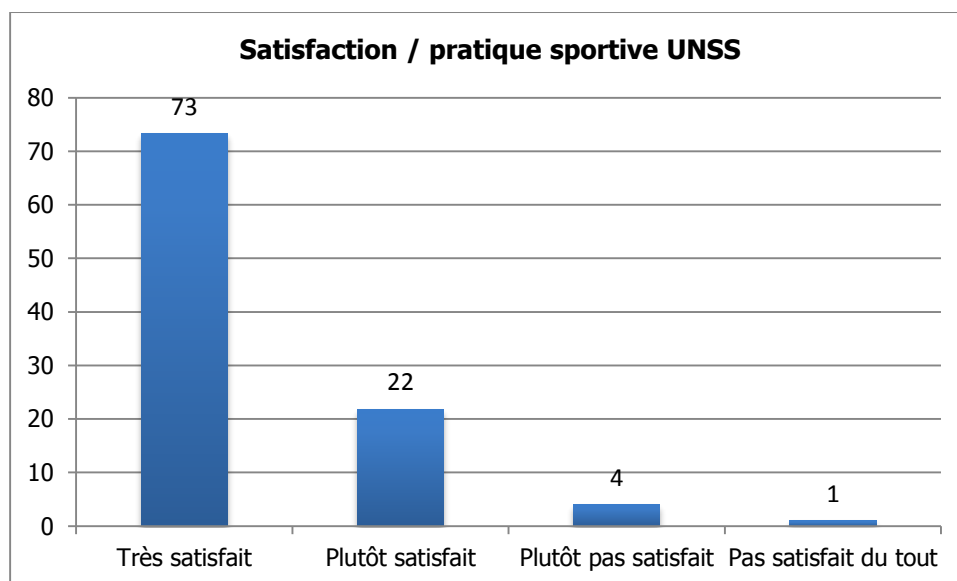
31% des élèves interrogés pratiquent une ou plusieurs APS dans le cadre de l'UNSS, ce qui constitue un taux légèrement plus élevé que la moyenne relevée sur l'ensemble des établissements scolaires du secondaire de la CCS<sup>13</sup>.

La principale raison invoquée pour expliquer l'absence de pratique est le **manque de temps**, mentionné par 33% des élèves. Rappelons à ce sujet que le manque de temps cache généralement un manque d'intérêt pour la pratique ou l'activité. Il n'y a pas, en effet, de lien de cause à effet entre le temps disponible et la pratique d'une APS.

D'autres élèves (18%) évoquent des **problèmes d'horaires**, notamment quand la pratique est proposée pendant la pause méridienne. Enfin, 17% des collégiens et lycéens avouent une **absence d'intérêt** pour la pratique du sport dans le cadre de l'UNSS.

- Satisfaction par rapport la pratique<sup>14</sup>

La pratique d'une APS dans le cadre de l'UNSS génère une très grande satisfaction chez les élèves, bien plus que la pratique de l'EPS. **73% des collégiens et des lycéens interrogés se disent « très satisfaits » de leur pratique UNSS et 22% « plutôt satisfaits »**. Le fait que ces pratiques soient réalisées dans le cadre associatif et librement choisies explique vraisemblablement ce très haut niveau de satisfaction.



Les motifs de satisfaction sont identiques à la pratique de l'EPS. Les aspects liés à la pratique et les aspects relationnels (ambiance, relations humaines, etc.) reviennent de manière majoritaire dans les réponses des jeunes.

<sup>13</sup> 29% des collégiens et 18% des lycéens de la CCS pratiquent une ou plusieurs activités physiques et sportives dans le cadre de l'UNSS (cf. volet 2).

<sup>14</sup> En raison de la faible taille de l'échantillon d'élèves affiliés à l'UNSS (62) et de la grande diversité des APS pratiquées, il nous est impossible de proposer une analyse de la satisfaction type d'activité.

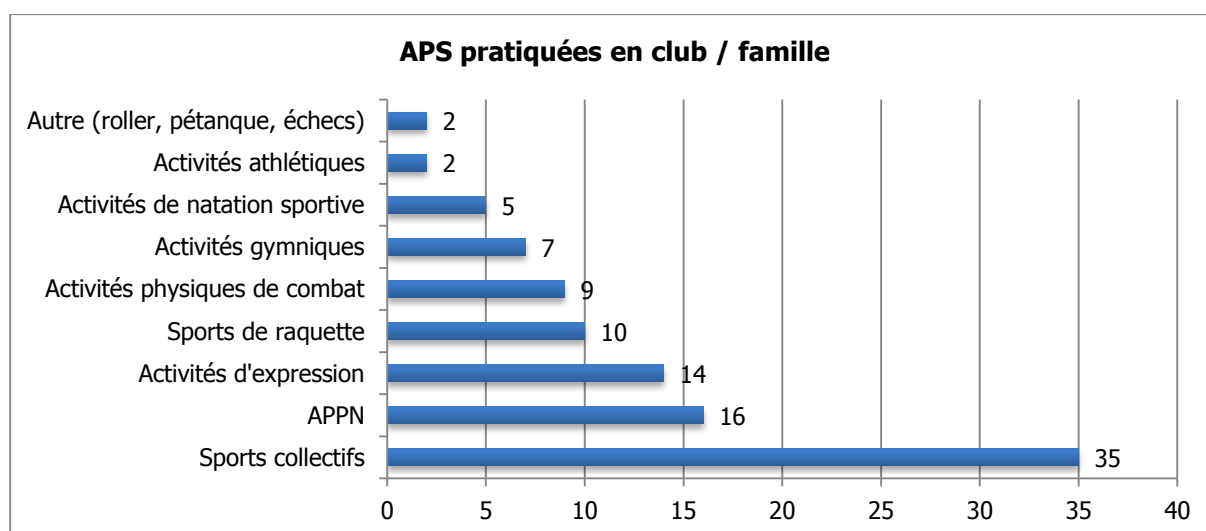
- La diversité des APS proposées dans le cadre de l'UNSS

La variété des APS proposées dans le cadre de l'UNSS constitue également un motif de satisfaction. **94% des pratiquants interrogés trouvent l'offre d'APS proposée dans le cadre de l'UNSS suffisamment diversifiée.**

- **La pratique en club des collégiens et des lycéens**

59% des collégiens et lycéens interrogés pratiquent au moins une APS en structure associative. Les trois activités physiques et sportives les plus pratiquées sont le football (16%), la danse, le hip hop et la zumba (14%) et l'équitation (13%).

Si l'on considère la répartition des APS par famille, on constate une répartition assez conforme aux APS souhaitées dans le cadre de l'EPS, avec une **prédominance des sports collectifs (35%), loin devant les APPN (16%), les activités physiques artistiques (14%) et les sports de raquette (10%)**. Les goûts sportifs des jeunes se ressemblent, quel que soit le mode d'organisation de la pratique.



- **La pratique libre des collégiens et des lycéens**

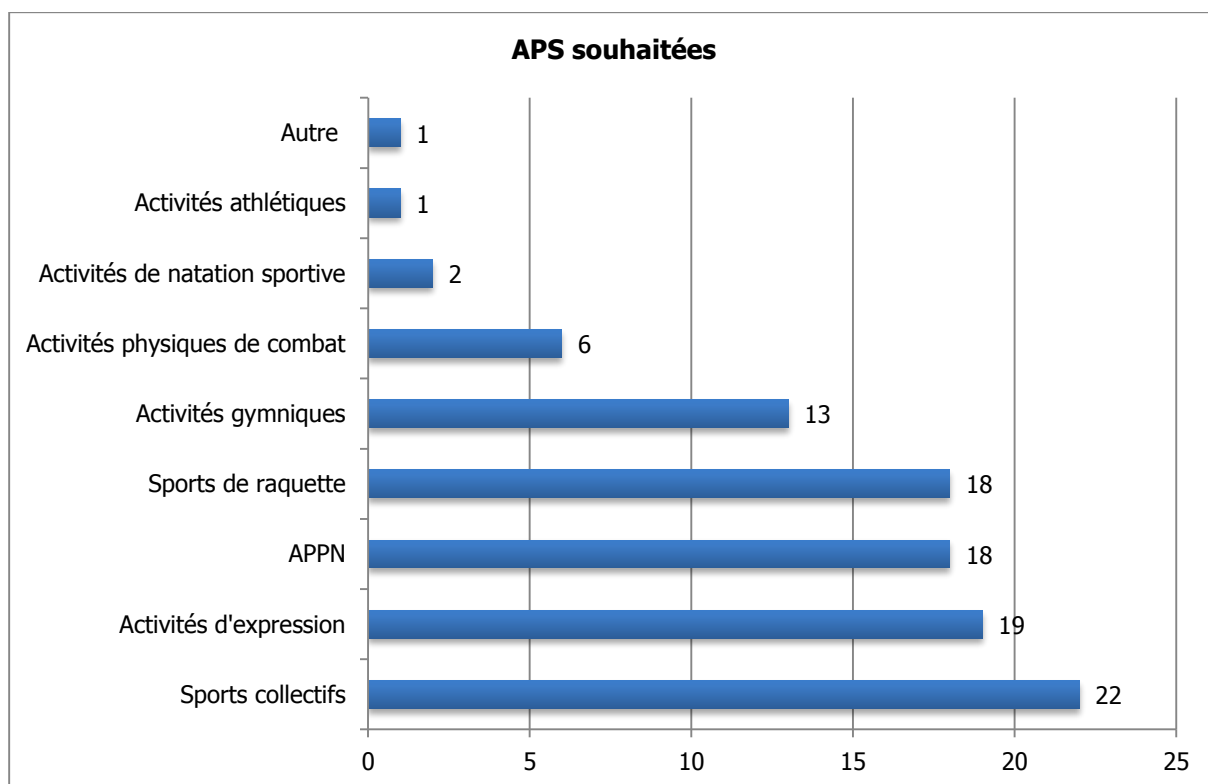
La pratique libre est beaucoup plus répandue que la pratique en club chez les collégiens et les lycéens interrogés. Ils sont en effet **72% à déclarer pratiquer une ou plusieurs APS de manière auto-organisée, sans encadrement.**

Dans cette modalité, 25% des élèves interrogés pratiquent du vélo, du VTT ou du cyclisme, 14% de la course à pied et 12% du football.

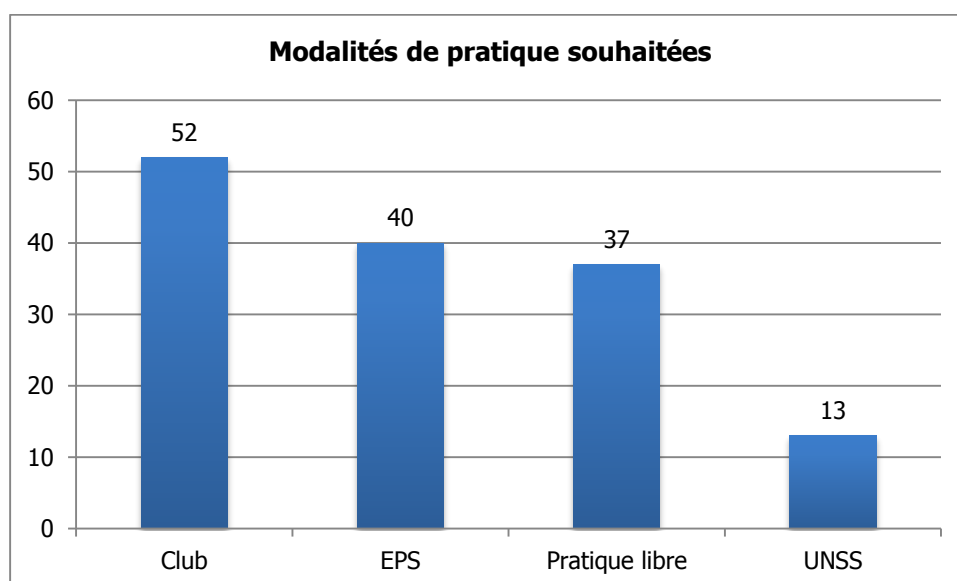
- **Les APS souhaitées par les collégiens et les lycéens**

Les résultats des questionnaires montrent une très grande dispersion des APS souhaitées par les élèves des établissements scolaires interrogés et ce, quelle que soit la modalité de pratique envisagée.

On observe toutefois une répartition assez équilibrée entre quatre familles d'APS. **22% des collégiens et lycéens interrogés souhaitent pratiquer des sports collectifs, 19% des activités d'expression et 18% des APPN et des sports de raquette.** Les sports de combat, la natation et les activités athlétiques suscitent très peu d'enthousiasme de la part des élèves.



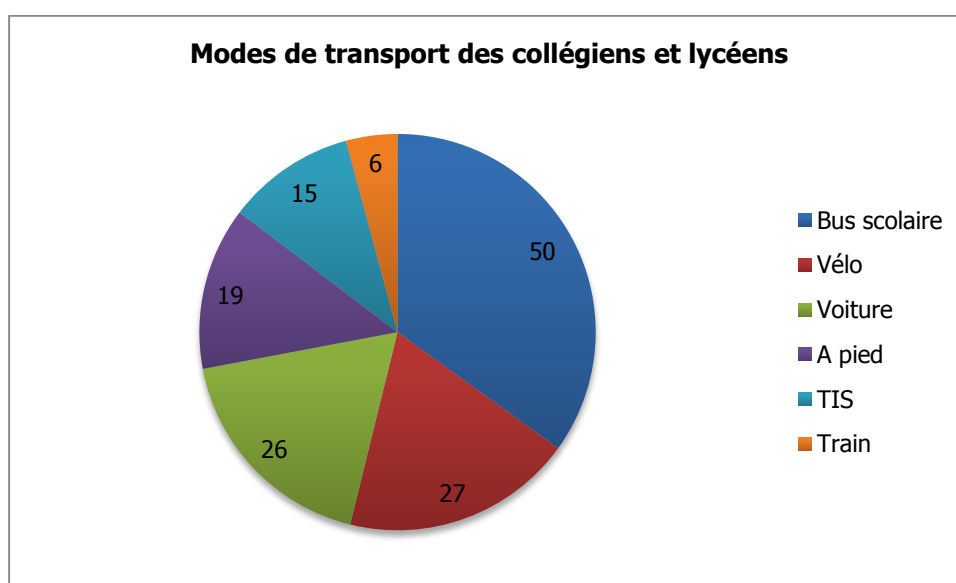
Concernant le mode d'organisation souhaité pour ces pratiques, les élèves des collèges et des lycées interrogés ont des goûts assez classiques. **Le modèle associatif est majoritairement choisi par les jeunes : ils sont 52% à envisager de pratiquer ces nouvelles activités en club,** suivi par la pratique dans le cadre de cours d'EPS (40%) et la pratique libre (37%). On constate ainsi un souhait prononcé pour les activités physiques et sportives encadrées.



En règle générale, les élèves ne rencontrent pas de problème pour trouver une APS de leur choix proche de chez eux. **Ils sont en effet 71% à estimer avoir un choix suffisant d'APS proche de leur lieu d'habitation.**

- **Les modes de transport des lycéens et des collégiens**

La question du mode de transport pour se rendre au collège ou au lycée ne sert pas directement l'analyse de la demande d'activités physiques et sportives. Cependant, les résultats de cette question méritent d'être présentés. Il est constaté qu'**un élève sur deux se rend au collège ou au lycée en bus scolaire et 27% utilisent le vélo.** La voiture n'arrive qu'en troisième position (26%), puis viennent les déplacements à pied (19%), le TIS (15%) et le train (6%, essentiellement des élèves du lycée Schweisguth).



## 1.2 Les élèves des écoles élémentaires de la CCS

Les professeurs des écoles élémentaires du panel ont été interrogés sur les demandes d'activités physiques et sportives de leurs élèves. Généralement, **leurs élèves se montrent enthousiastes à l'idée de pratiquer l'EPS**. Ils aiment courir, se défouler, faire des jeux, etc. Ils n'ont pas identifié de problème de motivation particulier pour cette matière, ni de décalage entre l'offre d'EPS proposée et la demande des élèves.

Néanmoins, toutes les activités physiques et sportives ne suscitent pas le même intérêt. **Les élèves sont particulièrement intéressés par les jeux collectifs et les jeux d'opposition** (judo, lutte, karaté). L'aspect ludique des situations proposées dans le cadre de ces activités (jeux, rencontres sportives, etc.) est un facteur catalyseur de la motivation des élèves.

**Les activités individuelles « classiques », comme l'endurance ou la natation suscitent moins d'engouement**, surtout si elles ne sont pas abordées à partir du jeu. Les professeurs des écoles déplorent à ce propos la perte du goût de l'effort chez leurs élèves.

Le cas de la natation est particulier. Cette activité est particulièrement problématique pour les élèves peu familiers avec cette pratique – ou non nageurs – qui sont régulièrement dispensés.

Habituellement, **les jeunes élèves souhaitent s'adonner à des APS et des modalités de pratique proches de celles que l'on retrouve dans les clubs sportifs** : du football – pratique très fréquemment demandée – du basket-ball, du handball, etc. Ils sont très peu friands des situations pédagogiques ou d'apprentissage et aimeraient, si possible, ne faire que des matchs.

Enfin, **l'animation des séances d'EPS par un intervenant extérieur est, en règle générale, génératrice d'une très grande satisfaction** chez les élèves.

### **A retenir :**

- **Des élèves généralement satisfaits de la pratique de l'EPS et de la diversité des activités proposées (satisfaction toutefois moins prononcée chez les élèves des lycées Schweisguth et Koeberlé) ;**
- **Un intérêt marqué pour les APPN, les sports de raquette, les sports collectifs et les activités d'expression ;**
- **Un désintérêt pour les activités athlétiques, les sports de combat, la natation et certaines activités gymniques (acroport notamment) ;**
- **Un taux d'élèves mécontents de l'état et de l'éloignement des équipements sportifs important au sein des lycées Koeberlé et Schweisguth ;**
- **Un très haut niveau de satisfaction pour la pratique de l'UNSS ;**
- **Une grande majorité de jeunes pratiquant une ou plusieurs activités physiques et sportives de manière auto-organisée.**
- **Le modèle associatif plébiscité comme cadre de la pratique sportive**

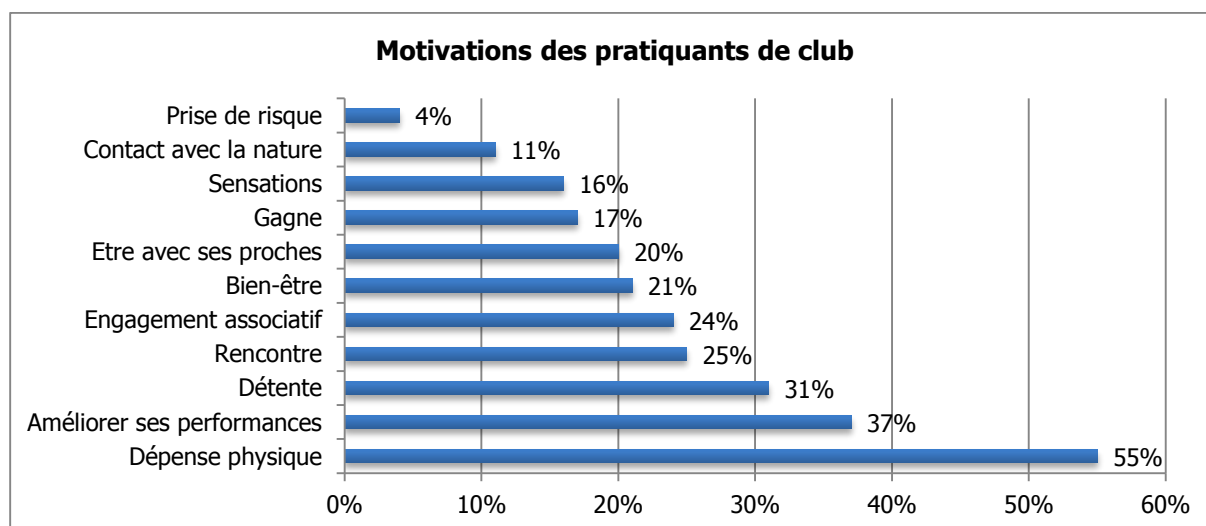
## 2. LA DEMANDE DES LICENCIES DE CLUBS

14 associations sportives représentant 15 disciplines (natation, athlétisme, canoë-kayak, lutte, danse, football, rugby, escalade, volley-ball, tennis de table, randonnée pédestre, gymnastique, cyclotourisme, basket-ball) ont participé au recueil de données sur la demande des licenciés de club. Elles se sont plus ou moins fortement mobilisées pour effectuer la passation des questionnaires, ce qui conduit à des résultats assez inégaux en termes de retour de questionnaires. Trois pratiques sont plus fortement représentées dans l'échantillon : la natation (19%), le rugby (12%) et le football (11%).

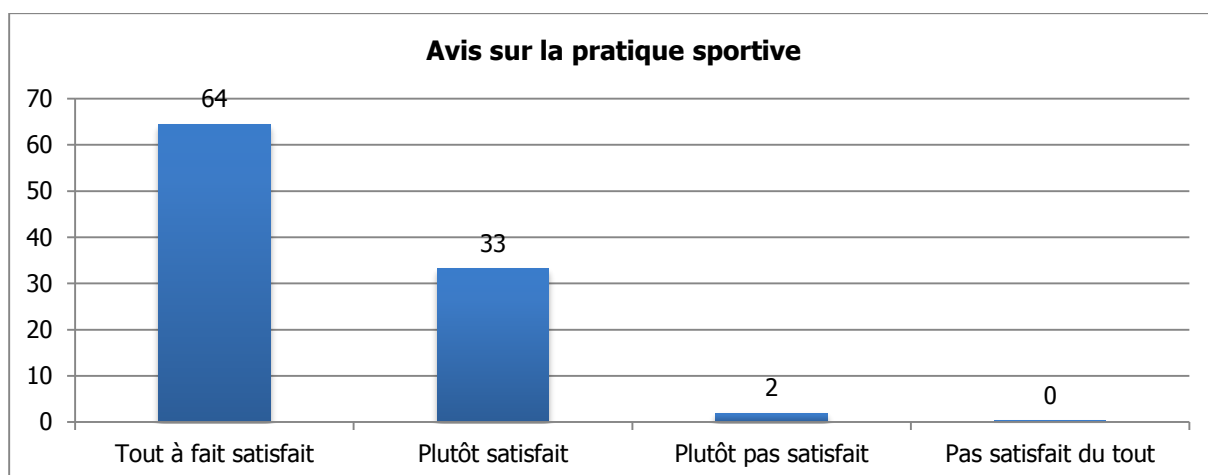
- **Modalités de pratique et motivation des sportifs**

La répartition des pratiquants selon leur modalité de pratique est conforme à ce que l'on trouve habituellement dans les clubs sportifs. On constate ainsi une grande appétence des licenciés de club pour la pratique compétitive et encadrée : 63% des pratiquants interrogés disent pratiquer leur APS en compétition, 43% en loisir et 13% de manière libre. Notons, à ce propos, que certains sportifs pratiquent selon différentes modalités.

Ce résultat s'inscrit en phase avec les motivations invoquées par les pratiquants : **55% des répondants pratiquent pour la dépense physique, 37% pour améliorer leurs performances et 31% pour la détente.** Si la majorité des pratiquants interrogés cherchent à se dépenser ou à se surpasser, ils ne s'inscrivent toutefois pas dans une logique compétitive exacerbée. Seuls 17% des pratiquants interrogés sont motivés par la « gagne ». On constate ainsi une articulation entre des motifs liés à la pratique sportive et des motifs « extra-sportifs » liés à la détente, à la rencontre et au bien-être.



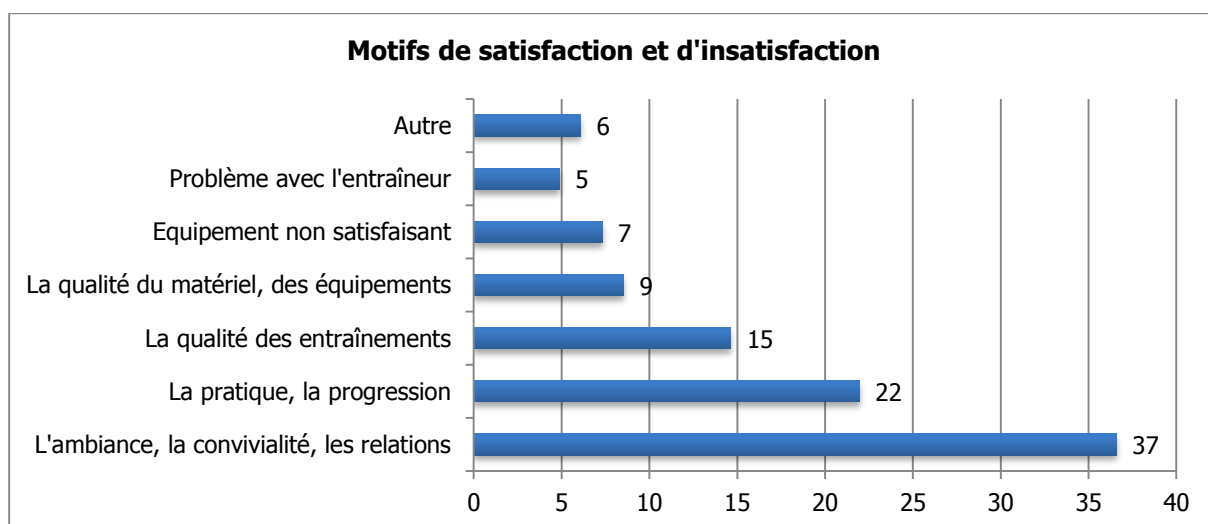
Dans la grande majorité des cas, les licenciés émettent un avis très positif sur leur activité. **64% d'entre eux sont tout à fait satisfaits de leur pratique sportive au sein du club, et 33% en sont plutôt satisfaits.**



Ce haut niveau de satisfaction transparaît également dans la poursuite de l'engagement associatif. **96% des pratiquants interrogés envisagent de continuer à pratiquer au sein du club lors de la prochaine saison sportive.**

**L'ambiance, la convivialité et les relations humaines plaisent particulièrement dans la pratique sportive associative.** Ce motif de satisfaction est évoqué par 37% des pratiquants interrogés. **Viennent ensuite la pratique et la progression technique (22%) et la qualité des entraînements (15%).** Ce résultat montre que les aspects extra-sportifs, liés notamment à la sociabilité au sein des clubs, sont une dimension importante de l'engagement associatif.

Le principal motif d'insatisfaction, mentionné par 7% des répondants, concerne les équipements. Les adhérents de l'Athlétic-Club du Centre Alsace réclament quasiment unanimement une nouvelle piste d'athlétisme, les pratiquants d'escalade de nouvelles voies plus hautes et le CAKCIS la construction d'infrastructures.





- **Les pratiques libres des licenciés de club**

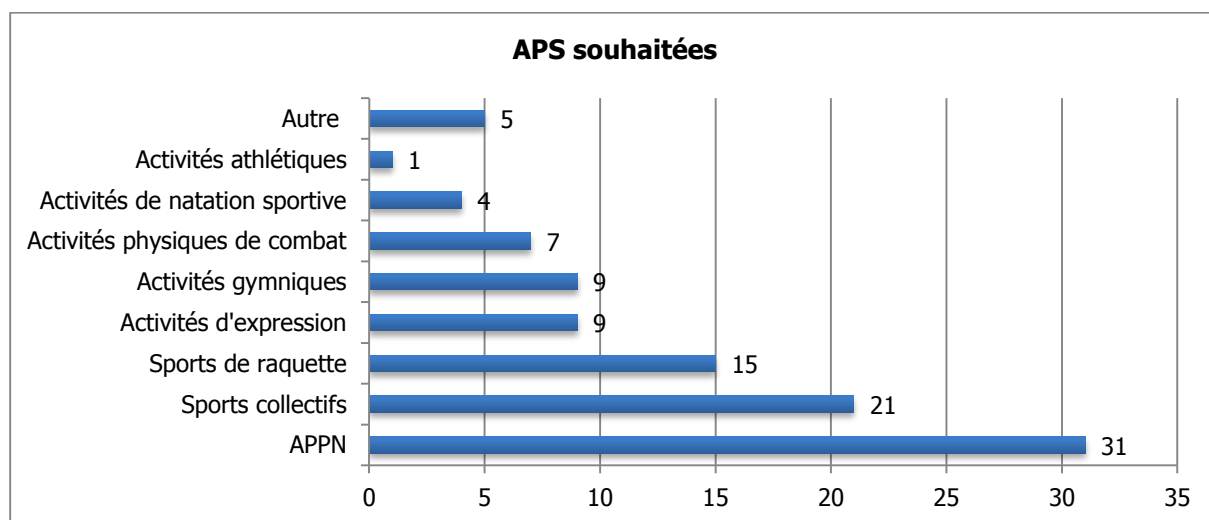
La très grande majorité des licenciés de club interrogés sont des multi-pratiquants. Ils cumulent plusieurs activités physiques et sportives, selon différentes modalités de pratique. **72% d'entre eux pratiquent également une ou plusieurs pratiques sportives de manière libre.**

Parmi les APS les plus pratiquées de manière auto-organisée, **le vélo / VTT** arrive en tête (23% des répondants le pratique), suivi de la **course à pied** (20%), de la **marche / randonnée** (11%) et de la **natation** (10%).

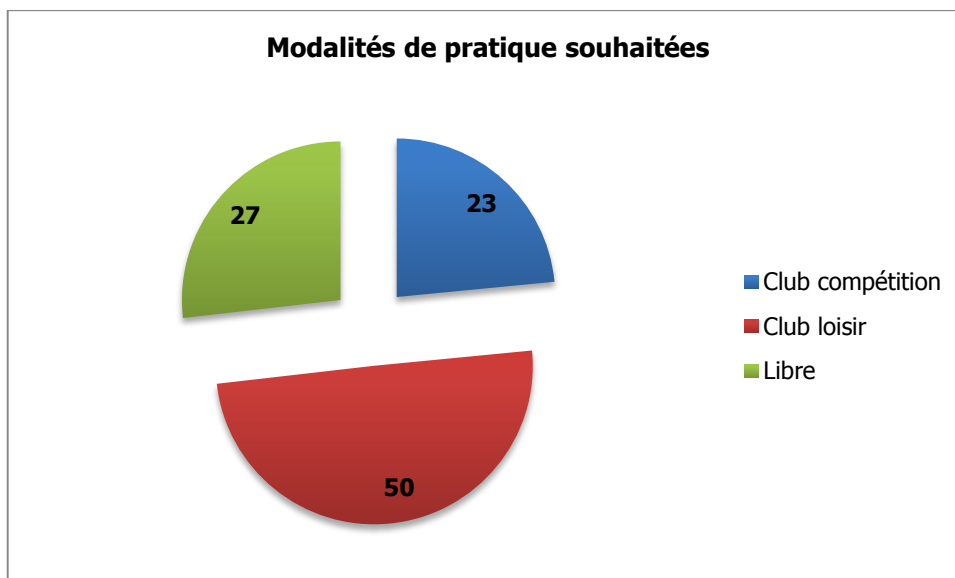
- **APS et modalités de pratique souhaitées par les licenciés de club**

A l'instar des publics scolaires, on constate une très grande dispersion dans les APS souhaitées par les licenciés de club. 46 pratiques sportives différentes ont pu être dénombrées. Dans ces conditions, l'analyse par APS est peu significative, compte tenu du faible nombre de pratiquant par discipline. A titre d'exemple, la discipline la plus demandée est le vélo-VTT-BMX, mentionnée par 7% des répondants.

Les résultats par catégorie de pratique sont plus significatifs. On constate une **demande importante d'APPN chez les licenciés de club de la CCS**. 31% des répondants souhaitent pratiquer ce type d'APS, principalement le vélo-VTT-BMX, l'équitation, l'escalade et le canoë-kayak. **21% des pratiquants de club aimeraient s'adonner à des sports collectifs** (football, basket-ball et volley-ball majoritairement). **Les sports de raquette arrivent en troisième position** (15%), en raison notamment d'une forte demande pour des pratiques du tennis et du badminton (6% chacune).



Concernant les modalités de pratique souhaitées, on remarque **relatif faible intérêt pour la compétition**. En effet, 50% des sportifs interrogés envisagent de pratiquer ces nouvelles activités en loisir encadré et 23% de manière libre.



- **Offre d'APS sur le territoire**

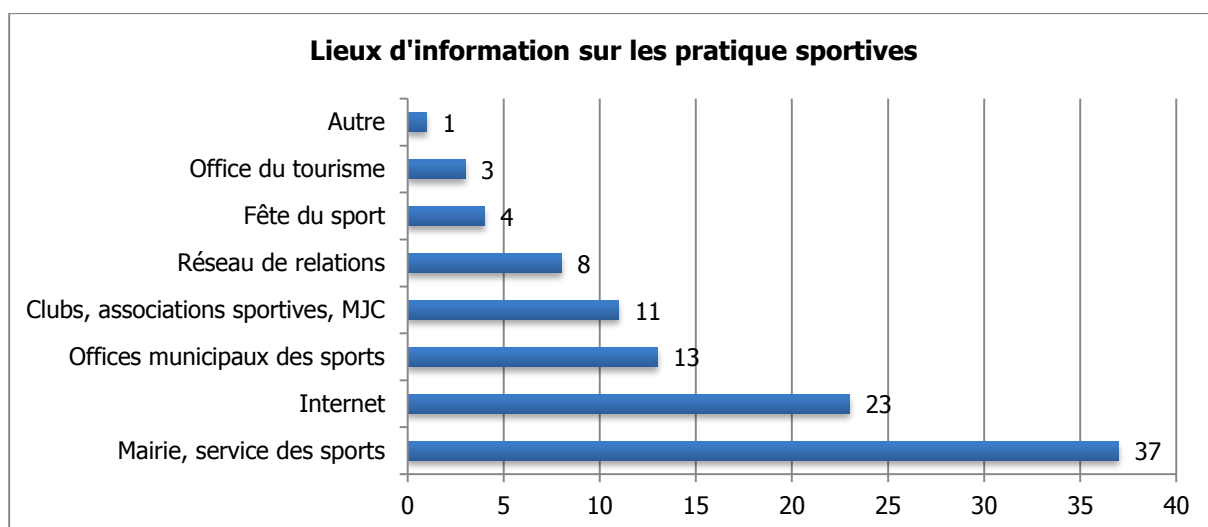
Les pratiquants interrogés sont très majoritairement satisfaits de l'offre d'APS sur le territoire de la CCS. **89% d'entre eux estiment qu'il y a un choix suffisant d'APS.**

Pour les pratiquants interrogés, la Ville de Sélestat constitue un pôle d'attractivité important, proposant un panel varié de pratiques sportives. Certains pratiquants habitant en dehors de Sélestat sont un peu plus critiques. Ils estiment que leur lieu de résidence ne leur permet pas toujours d'avoir accès facilement à une diversité d'activités physiques et sportives.

- **Connaissance des lieux d'information**

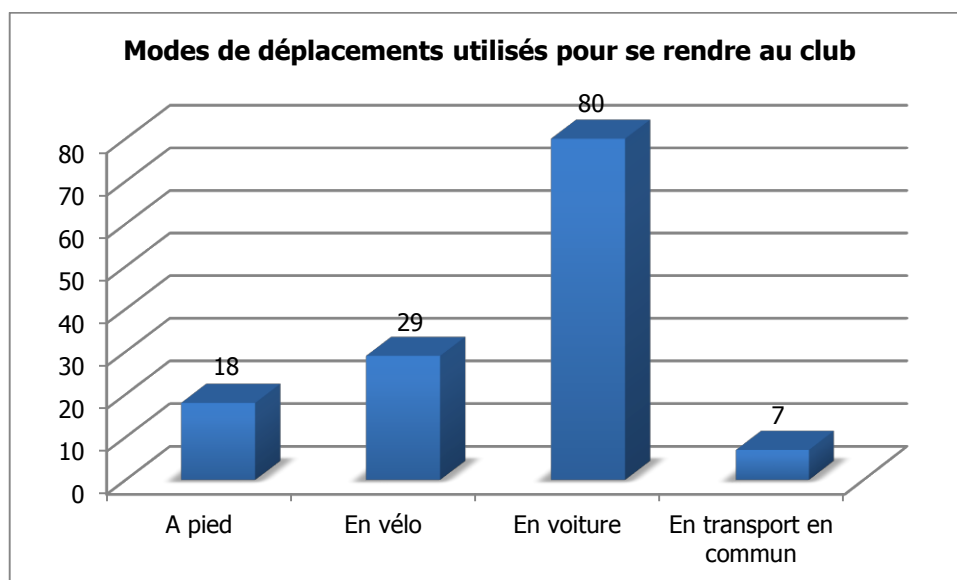
**71% des pratiquants interrogés savent où se renseigner sur les activités physiques et sportives proches de chez eux.**

Ils s'orientent principalement vers les **opérateurs publics et privés d'APS implantés sur le territoire**. Un pratiquant sur deux se renseigne auprès du service des sports de la Mairie (37%) ou de l'Office municipal des sports de sa ville de résidence (14%). Les nouvelles technologies sont également largement utilisées par les licenciés de club. Ils sont 23% à utiliser ce média comme source d'information sur les opportunités de pratique sportive.



- **Modes de déplacement pour se rendre sur les lieux de pratique**

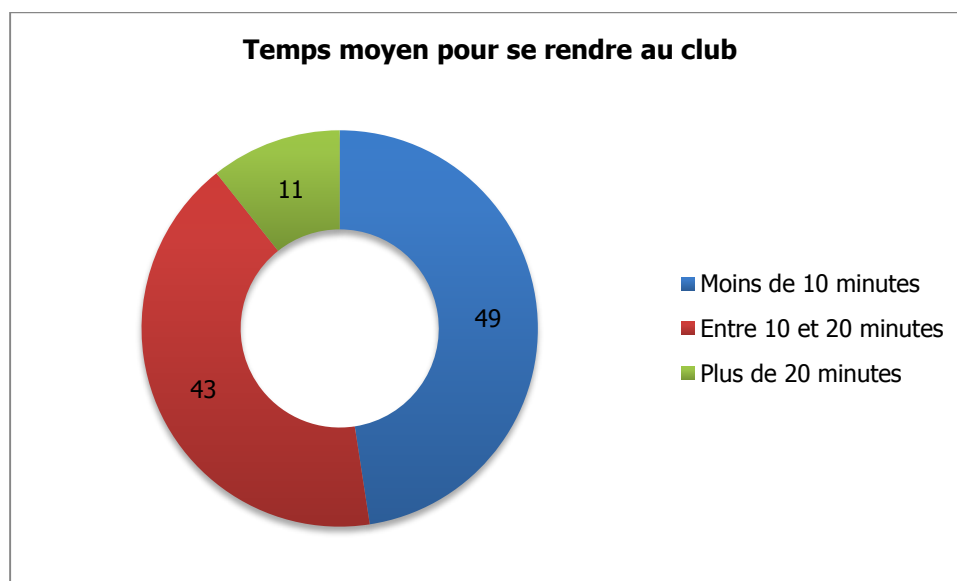
**Le mode de déplacement privilégié par les licenciés de club pour se rendre sur leur lieu de pratique reste de loin la voiture**, utilisée par 80% des pratiquants interrogés. Le vélo arrive en seconde position avec 29% d'utilisateurs, puis les déplacements à pied (18%). Il faut souligner le **très faible usage des transports en commun** : ils ne sont utilisés que par 7% des pratiquants interrogés. Une étude sur les horaires des transports en commun semble nécessaire pour identifier leur compatibilité avec les horaires généralement tardifs de la pratique sportive en club.



Les pratiquants interrogés émettent un avis plutôt positif sur leur mode de déplacement pour se rendre sur les différents lieux de pratique. **Quasiment la moitié des pratiquants interrogés (49%) trouvent leur mode de transport tout à fait pratique et 43% plutôt pratique.**

En raison probablement de l'usage prédominant de la voiture, les temps de trajet des licenciés interrogés sont relativement faibles. **Quasiment un pratiquant sur deux (49%) se rend sur son**

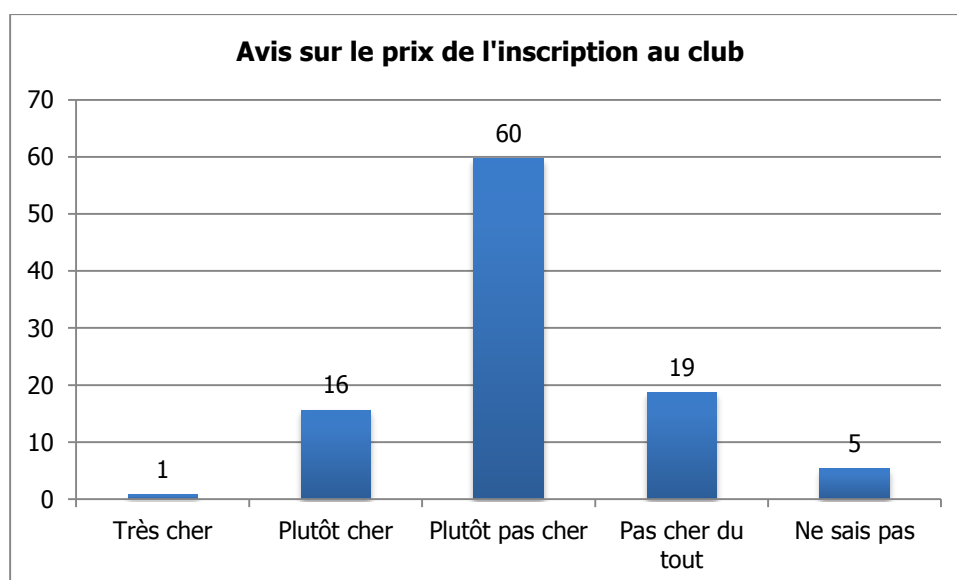
**lieu de pratique en moins de 10 minutes.** Ils ne sont que 11% à avoir un temps de trajet supérieur à 20 minutes.



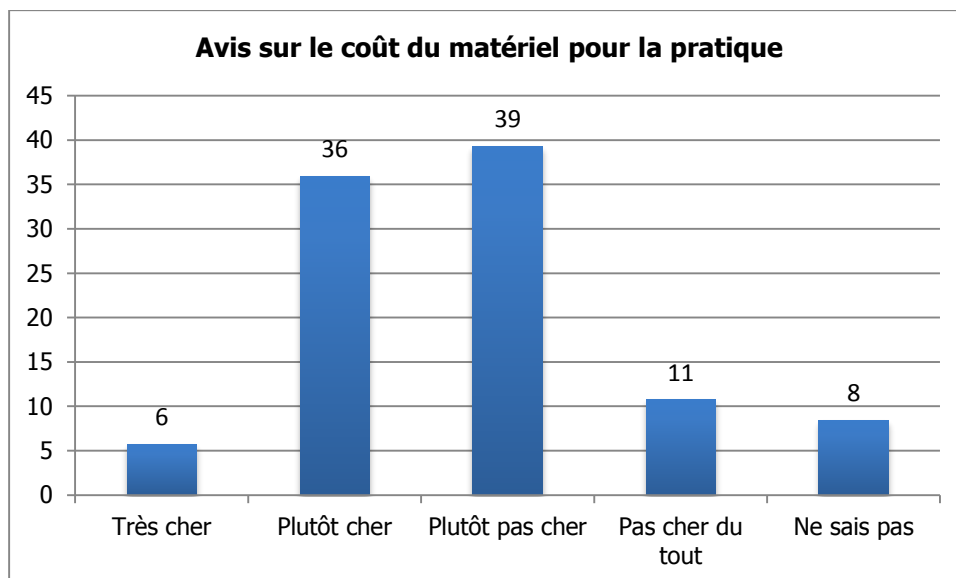
- **Les aspects économiques de la pratique**

En règle générale, les pratiquants interrogés trouvent le coût d'inscription au club peu onéreux. Ils sont **60% à trouver le prix de l'inscription plutôt pas cher et 19% pas cher du tout.**

Certaines APS s'écartent néanmoins de ces tendances. 38% des licenciés du SCS Natation et 28% des pratiquants du Rugby-club de Sélestat-Giessen trouvent les frais d'inscriptions plutôt chers.



Les résultats sont plus mitigés concernant le matériel. En effet, **36% des pratiquants interrogés trouvent le coût du matériel nécessaire à la pratique plutôt cher et 39% plutôt pas cher.**



Ces données sont confirmées par le point de vue des parents des jeunes pratiquants. En effet, **30% des jeunes licenciés déclarent que leurs parents trouvent le matériel plutôt cher et 27% plutôt pas cher.**

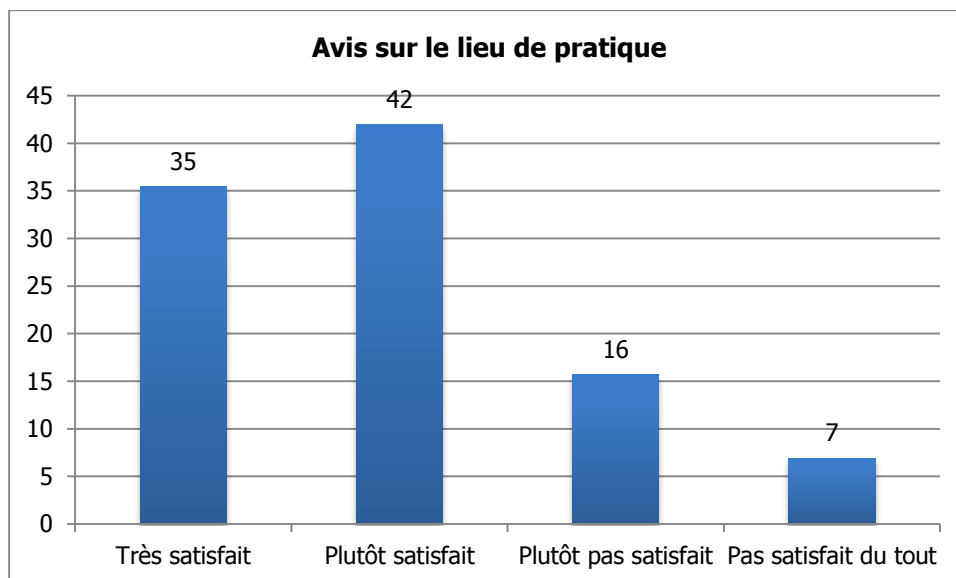
Ces deux résultats montrent que **pour un peu plus d'1/3 des pratiquants interrogés, le coût du matériel nécessaire à la pratique est plutôt élevé.** Il peut ainsi constituer un frein à la pratique sportive ou à sa poursuite pour certaines catégories de personnes aux faibles ressources financières.

A l'instar du prix de l'inscription, les avis sur le coût du matériel et de l'équipement varient selon le type de sport. La pratique du canoë-kayak semble particulièrement onéreuse de ce point de vue. 23% des pratiquants de canoë-kayak trouvent le matériel nécessaire à la pratique très cher et 62% plutôt cher.

- ***Les espaces de pratique sportive et les équipements d'accompagnement***

Les licenciés de club interrogés émettent un avis plutôt positif sur leurs conditions de pratique. Entre **34 et 44% d'entre eux se disent plutôt satisfaits de l'état des aires de pratique et des équipements d'accompagnement (vestiaires, douches, WC, etc.).**

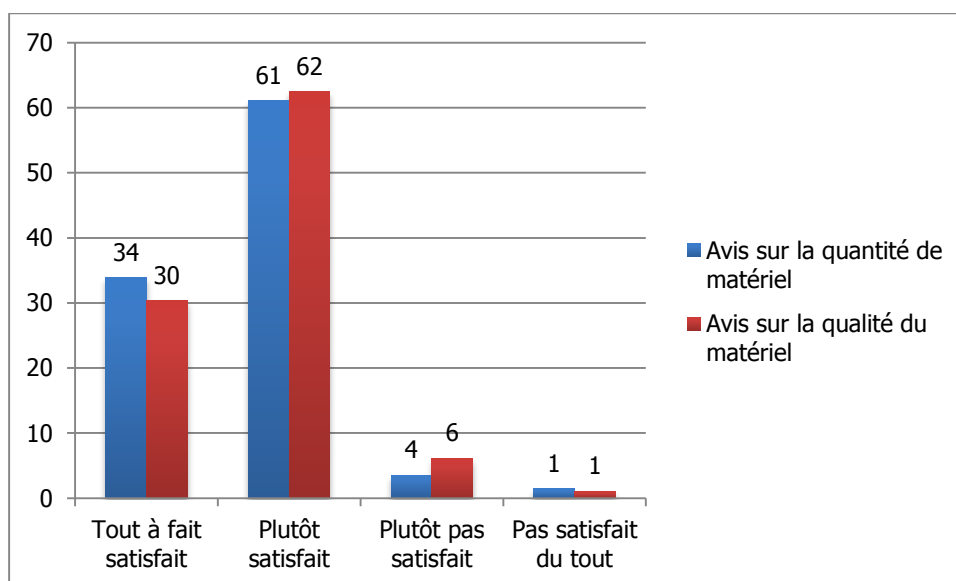
Il faut toutefois signaler que les licenciés de l'Athlétic-Club du Centre Alsace sont particulièrement mécontents de leurs conditions de pratique. 58% se disent plutôt pas satisfaits et 13% pas satisfaits du tout de l'état des équipements sportifs utilisés et notamment de la piste d'athlétisme.



Parmi les évolutions souhaitées sur cet aspect, **46% des répondants aimeraient des améliorations de leur espace d'évolution**. De nombreux pratiquants de l'Athlétic-Club Centre Alsace et du CAKCIS ont profité de cette question ouverte pour rappeler, respectivement, la nécessité de restaurer la piste d'athlétisme et de disposer d'un bâtiment sur la base de canoë-kayak.

- **Le matériel**

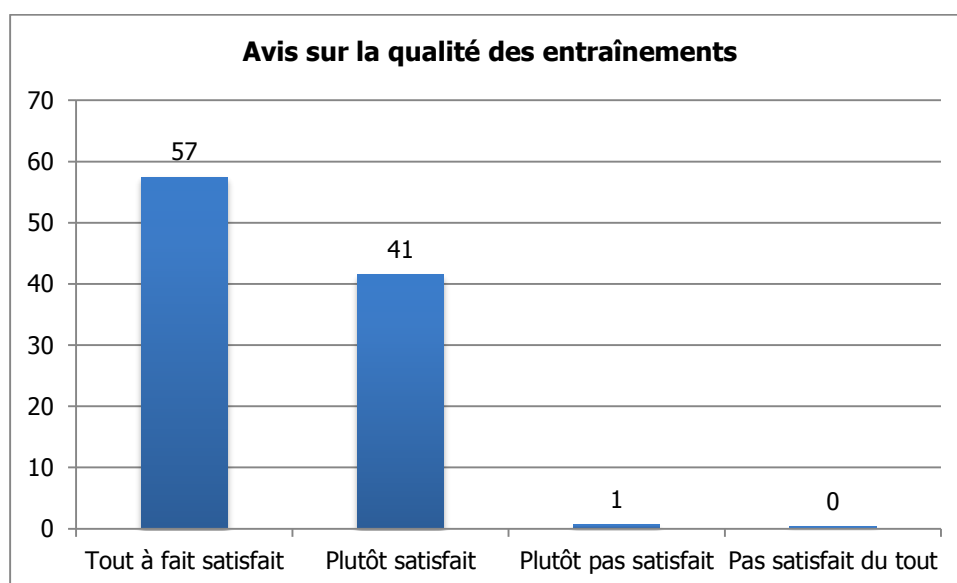
Le matériel mis à disposition par les clubs est un aspect peu problématique tant au niveau de sa qualité que de sa quantité. **61% et 62% des pratiquants interrogés sont plutôt satisfaits, respectivement de la quantité et de la qualité du matériel.**



Les points d'amélioration mentionnés par les licenciés de club concernent principalement l'aspect qualitatif du matériel. **78% d'entre eux aimeraient pouvoir bénéficier de matériel plus diversifié, de meilleure qualité, voire plus performant.**

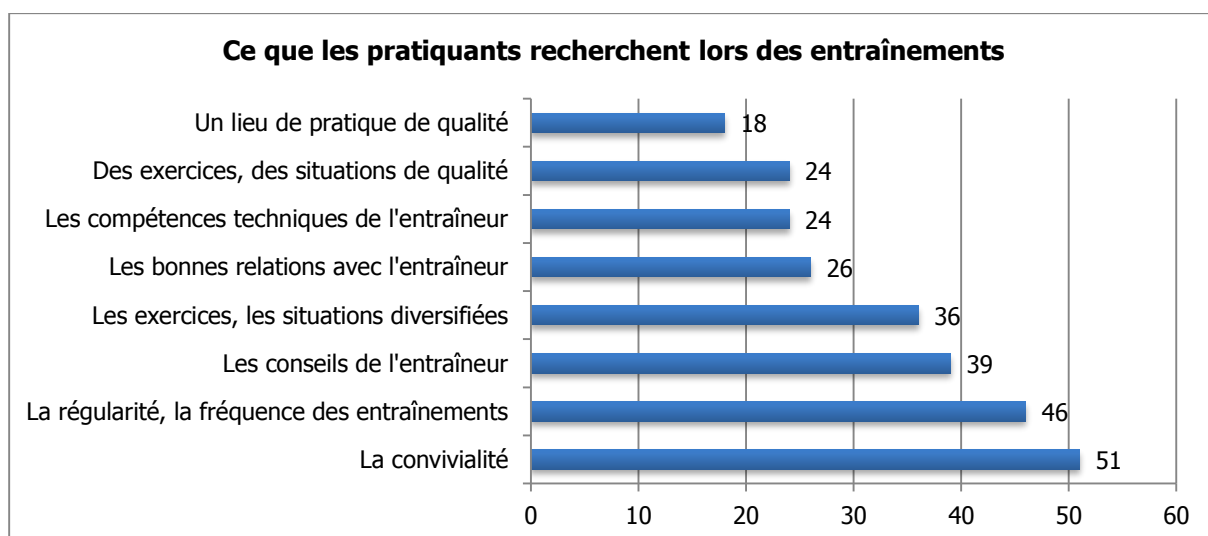
- **Les entraînements**

Les pratiquants ont un avis très positif sur la qualité des entraînements offerts au sein des clubs. **57% des licenciés interrogés se disent très satisfaits de la qualité des entraînements, et 41% plutôt satisfaits.**



En parfaite cohérence avec leurs motivations, **les pratiquants interrogés recherchent en priorité la convivialité lors des entraînements.** Ils sont 51% à avoir mentionné cet aspect dans leurs réponses. **Viennent ensuite la régularité et la fréquence des séances (46%) et les conseils d'un entraîneur (39%).** Seuls 18% des pratiquants mentionnent la qualité du lieu de pratique comme critère important dans l'exercice de leur activité.

Ce résultat renforce l'articulation, déjà identifiée précédemment, entre l'importance de la pratique et l'importance de la sociabilité dans l'engagement associatif sportif.



- **Les créneaux de pratique<sup>15</sup>**

Les licenciés de clubs interrogés présentent un **niveau de satisfaction élevé, aussi bien concernant le nombre de créneaux que les horaires de pratique.**

55% d'entre eux se déclarent plutôt satisfaits du nombre de créneaux de pratique proposés par le club, et 37% tout à fait satisfaits. Concernant les horaires, les niveaux de satisfaction sont légèrement plus élevés avec 45% de pratiquants tout à fait satisfaits.

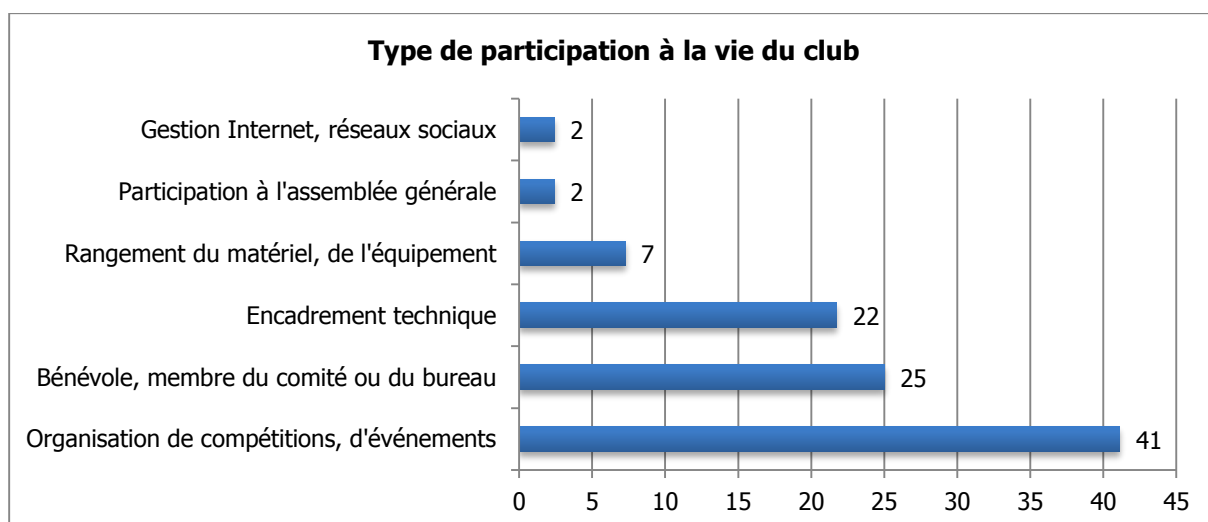
Peu de licenciés (32) ont précisé les modifications à apporter aux créneaux et horaires de pratiques. Néanmoins, on peut signaler que 53% des répondants souhaitent pouvoir disposer de plus de séances d'entraînement.

- **La participation à la vie du club**

Les résultats montrent un goût important des pratiquants pour l'engagement dans la vie associative. **60% des licenciés interrogés s'investissent au-delà de la pratique sportive et participent à la vie de l'association.** 41% d'entre eux participent à l'organisation d'événements (festifs, sportifs, compétitifs), 25% se disent bénévoles, membre du bureau ou du comité directeur et 22% sont engagés dans l'encadrement technique des pratiquants.

<sup>15</sup> Cette question était présente uniquement dans le questionnaire à destination des pratiquants âgés de 16 ans et plus.





**A retenir :**

- **Un niveau de satisfaction élevé des licenciés interrogés sur leur pratique sportive ;**
- **Une articulation entre l'importance de la pratique (progression technique, dépense physique, amélioration des performances, etc.) et l'importance de la sociabilité (ambiance, relations humaines, etc.) dans l'engagement associatif sportif ;**
- **Des licenciés de club pratiquant majoritairement d'autres APS de manière auto-organisée ;**
- **Une demande importante d'APPN, puis de sports collectifs et de sports de raquette dans des modalités faiblement compétitives ;**
- **Un choix suffisant d'APS sur le territoire pour 89% des pratiquants interrogés ;**
- **Une prédominance de la voiture comme mode de déplacement pour se rendre sur les lieux sportifs, et une très faible utilisation des transports en commun ;**
- **Un coût de l'inscription au sein des clubs peu onéreux ;**
- **Un coût du matériel nécessaire à la pratique plutôt élevé pour plus d'un tiers des licenciés de club ;**
- **Une satisfaction moyenne sur l'état des équipements sportifs ;**
- **Un avis positif sur la quantité et la qualité du matériel ;**
- **Des entraînements de qualité pour une majorité de pratiquants ;**
- **Une participation à la vie associative pour plus d'un pratiquant sur deux (60%).**

## VOLET 4 : LA DEMANDE DES PRATIQUANTS LIBRES

Le quatrième volet du DTA traite de la demande des pratiquants libres. Ces sportifs, qui pratiquent une activité physique et sportive hors structure – club, association ou structure privée –, représentent plus de 60% des pratiquants de sport en France. Ils constituent donc un enjeu important dans le cadre du développement sportif du territoire de la CCS.

Deux objectifs sont poursuivis dans le cadre de ce volet :

- 1. Dénombrer, par estimation, les pratiquants libres sur le territoire de la CCS ;**
- 2. Identifier leurs conditions de pratique, leurs besoins et leurs demandes.**

Le dénombrement des pratiquants libres et l'analyse de leurs demandes s'appuient sur le croisement de 3 types de données :

- Des données quantitatives issues de la Mission des études, de l'observation et des statistiques (MEOS) du Ministère en charge des sports ;
- Des données provenant de travaux sociologiques réalisés sur les pratiques sportives auto-organisées ;
- Des données qualitatives issues des entretiens réalisés avec des pratiquants libres de la CCS.

Sur ce point, l'enquête de terrain s'est avérée laborieuse. Au total, **27 entretiens qualitatifs avec des pratiquants libres** ont pu être réalisés.

Lieux de pratique	Nombre d'entretiens réalisés
Parcours du Grubfeld (course à pied / parcours de santé)	9
Piscine des Remparts (natation)	4
Skatepark de Châtenois (skate/roller/BMX)	4
City Stade d'Ebersheim (sports collectifs)	3
Boulodromes de Scherwiller et Kintzheim (pétanque)	2
Parcours VTT / Cyclisme de Kintzheim	0
Parcours randonnée pédestre / VTT de Châtenois	0
Base de canoë-kayak de Sélestat (CAKCIS)	1
Trail de Kintzheim (15/09/2013)	4

### • **Les pratiques sportives auto-organisées : développement et caractéristiques**

Depuis une vingtaine d'années, on observe le **développement de pratiques sportives libres**, en complémentarité ou en rupture avec la culture sportive classique<sup>16</sup>. Le sport conquiert progressivement de nouveaux espaces : l'espace naturel, mais également l'espace urbain qui se transforme de manière spontanée en un espace ludique et récréatif.

<sup>16</sup> Pociello C., *Les cultures sportives*, Paris, PUF, Coll. Pratiques corporelles, 1995.

On peut globalement classer les pratiques sportives auto-organisées en quatre catégories<sup>17</sup> :

- **les pratiques de vertige et de contrôle** : glisse urbaine (skate, roller, BMX, etc.), glisse naturelle et voile, escalade, VTT ;
- **les pratiques de forme** : jogging, marche, gymnastique, natation, randonnée, vélo ;
- **les pratiques d'opposition collective** : basket, football loisir ;
- **les sports de raquette** : tennis, badminton.

La grande majorité de ces pratiques sportives auto-organisées ont cette caractéristique de permettre aux pratiquants de choisir le cadre spatio-temporel de leur activité, les personnes avec lesquelles ils souhaitent pratiquer et les règles qu'ils souhaitent (s')appliquer.

- ***Dénombrement et profil des pratiquants auto-organisés en France et sur le territoire de la CCS***

La dernière enquête réalisée en 2010 par le Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative révèle qu'une part majoritaire des Français s'adonnant à une activité physique et sportive le fait hors structure et, plus souvent encore, en dehors de tout encadrement<sup>18</sup>. **Plus des deux tiers des pratiquants ne sont pas adhérents d'une structure (association ou club privé marchand)** et cette proportion est presque aussi élevée pour les pratiquants réguliers ou intensifs (respectivement 66% et 62%)<sup>19</sup>.

Du point de vue des effectifs, plus de 30 millions de Français âgés de 15 ans et plus pratiquent une ou plusieurs activités physiques et sportives en dehors de toute structure. **Si on extrapole ces données sur le territoire de la CCS, environ 17 000 personnes<sup>20</sup> pratiqueraient une activité physique ou sportive de manière libre, quelle que soit l'intensité de pratique (intensive<sup>21</sup>, régulière<sup>22</sup> ou non intensive<sup>23</sup>)**. Le nombre d'habitants pratiquant une ou plusieurs activités physiques et sportives libres au moins une fois par semaine avoisinerait les 12 000<sup>24</sup>.

---

<sup>17</sup> Bessy O., « Les espaces urbains du mieux-être », in *Les Cahiers Espaces*, n°72, décembre 2001, pp. 104-114.

<sup>18</sup> Lefevre B., Thiery P., « Les premiers résultats de l'enquête 2010 sur les pratiques physiques et sportives en France », in *Stat-info*, n°10-01, décembre 2010

<sup>19</sup> Id.

<sup>20</sup> Fourchette : 16 400 / 18 100.

<sup>21</sup> Plus d'une fois par semaine.

<sup>22</sup> Une fois par semaine.

<sup>23</sup> Moins d'une fois par semaine.

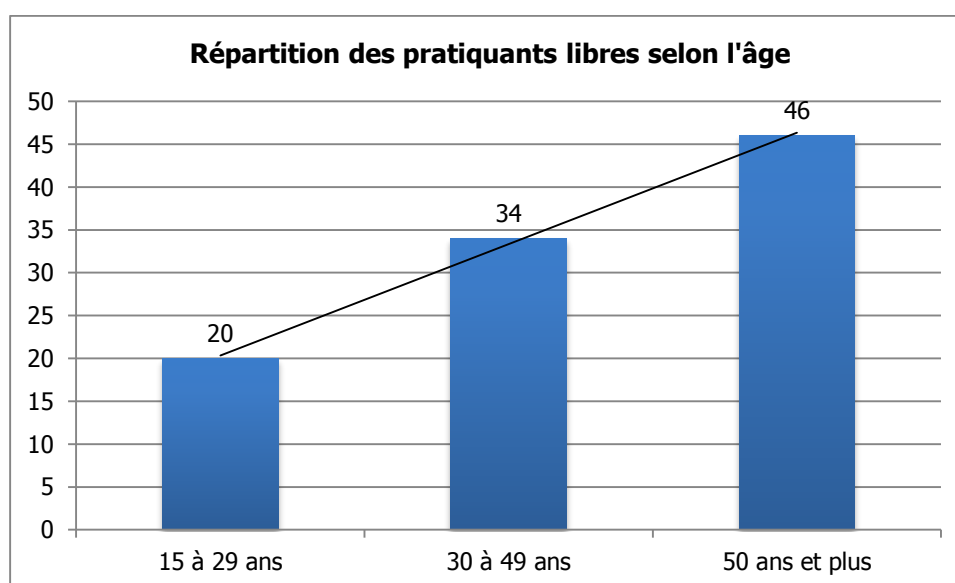
<sup>24</sup> Fourchette : 11 700 / 12 900.

Les pratiquants d'activités physiques et sportives hors clubs et hors associations			
	En France		Dans la CCS (estimation)
	En % de la population de 15 ans et plus	En millions de personnes	En milliers de personnes
Pratiquants intensifs d'une ou de plusieurs APS	27%	13 900 000	7508 / 8298
Pratiquants réguliers d'une ou de plusieurs APS	15%	7 600 000	4171 / 4610
Pratiquants non intensifs d'une ou plusieurs APS	17%	8 900 000	4727 / 5225
<b>Total</b>	<b>59%</b>	<b>30 400 000</b>	<b>Env. 17000</b>

Source : Enquête pratique physique et sportive 2010, CNDS / direction des sports, INSEP, MEOS

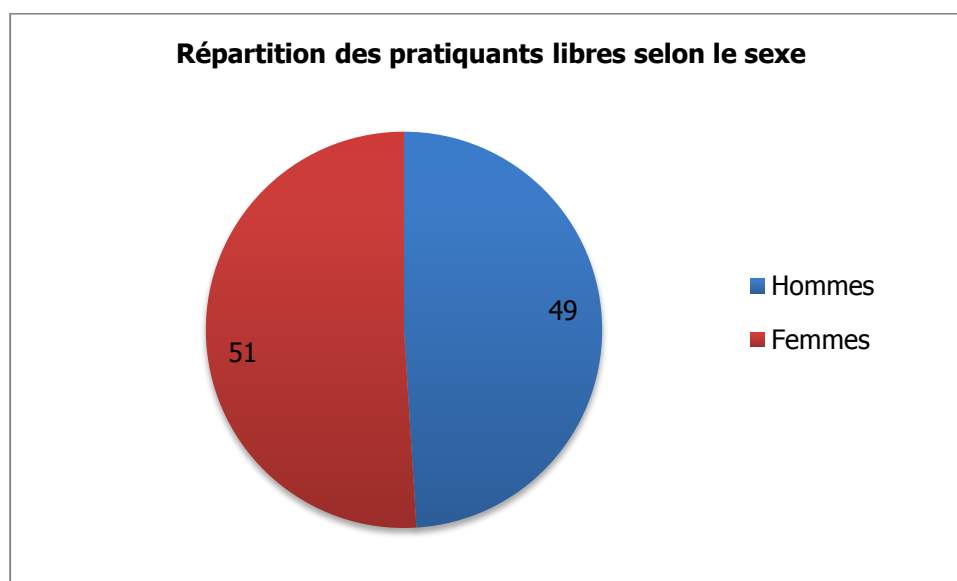
L'enquête réalisée en 2010 par le Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative permet également de saisir le profil sociodémographique et sportif des pratiquants libres en France. Même si aucune extrapolation n'est possible sur le territoire de la CCS en raison de la taille des échantillons, les données de cette enquête nationale sont riches d'enseignements.

La répartition des pratiquants libres selon l'âge est diamétralement opposée à celle qu'on observe habituellement dans les clubs. En effet, l'enquête montre une **augmentation de la pratique hors structures avec l'avancée dans le cycle de vie. 46% des pratiquants libres sont âgés de 50 ans et plus.**



Source : Enquête pratique physique et sportive 2010, CNDS / direction des sports, INSEP, MEOS

En outre, la proportion d'hommes et de femmes pratiquant une APS de manière auto-organisée est quasiment identique, avec même une légère avance pour les publics féminins. **51% des pratiquants libres âgés de 15 ans et plus sont des femmes.**



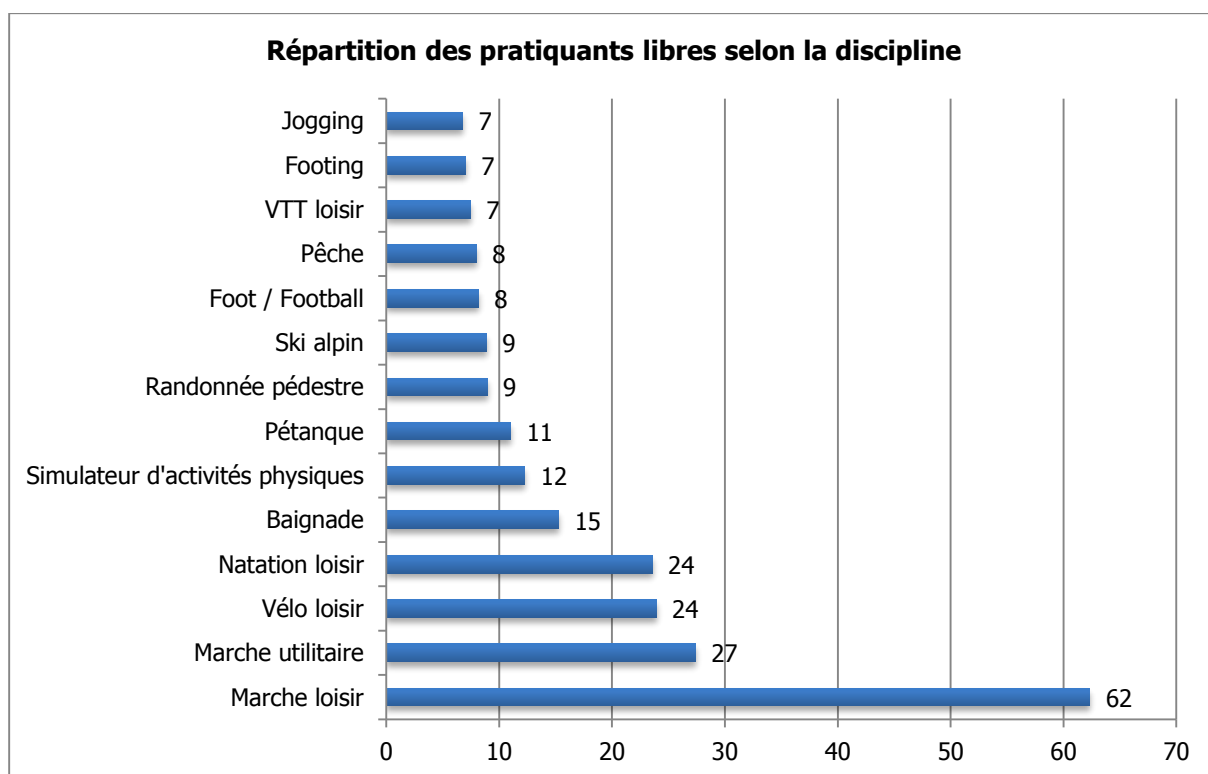
Source : Enquête pratique physique et sportive 2010, CNDS / direction des sports, INSEP, MEOS

Si l'on s'intéresse aux professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), l'enquête réalisée par le Ministère montre une **grande appétence des retraités pour la pratique libre, suivis par les autres inactifs (demandeurs d'emploi, femmes au foyer, etc.) et les employés.**

<b>Répartition des pratiquants hors clubs et hors associations selon la PCS (Profession et Catégorie Socioprofessionnelle)</b>	
Agriculteurs	< 1 %
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	6 %
Professions intermédiaires	12 %
Employés	17 %
Ouvriers	15 %
Retraités	28 %
Autres inactifs	19 %

Source : Enquête pratique physique et sportive 2010, CNDS / direction des sports, INSEP, MEOS

Enfin, toutes les activités physiques et sportives ne sont pas adaptées à la pratique libre et ne suscitent pas le même engouement. En 2010, **la marche (loisir et utilitaire), le vélo et les différentes formes de natation et de baignade sont les APS les plus pratiquées de manière auto-organisée.**



Source : Enquête pratique physique et sportive 2010, CNDS / direction des sports, INSEP, MEOS  
 Simulateur d'activités physiques : Wii, par exemple

- ***Demande des pratiquants libres de la CCS***

**La très grande majorité des pratiquants libres interviewés ne souhaite pas bénéficier d'un encadrement ou des conseils d'un expert pour être orienté dans la pratique.** Ils aiment la liberté dont ils jouissent de pouvoir pratiquer comme ils le souhaitent et d'organiser leur activité librement, sans contrainte de temps ni de lieu. Ce constat est valable aussi bien pour les pratiques « urbaines » (skate, roller, BMX, basket-ball, etc.) que pour les sports de nature. Pour ces derniers, la signalétique mise en place sur les itinéraires est généralement suffisante pour pratiquer dans de bonnes conditions.

En règle générale, les motivations des pratiquants libres interrogés s'écartent des finalités compétitives et de dépassement de soi. **Leur perception de l'activité physique et sportive s'oriente vers des fonctions de convivialité et d'hygiène de vie** (préservation de la santé, entretien physique, etc.).

Les sportifs auto-organisés sont généralement satisfaits de leurs conditions de pratique sur le territoire de la CCS. Si l'encadrement n'est pas leur priorité, **ils accordent toutefois une grande importance à l'aspect matériel et au cadre de leur pratique.** Ils souhaitent bénéficier d'équipements de qualité, d'espaces de pratique bien entretenus et d'équipements d'accompagnement tels que des bancs, des points d'eau, des toilettes publiques, etc.

Deux focus peuvent être présentés sur la piscine des Remparts et le Parcours de santé du Grubfeld, compte tenu du nombre important de données recueillies et de la grande convergence des discours des pratiquants.

- Le Parcours de santé du Grubfeld

De nombreux pratiquants du parcours de santé du Grubfeld se plaignent du **vieillessement de certains agrès** et du **manque d'entretien** du parcours et de ses abords. Pour optimiser leurs conditions de pratique, **ils souhaiteraient également disposer de points d'eau, de casiers, voire de vestiaires et de toilettes.**

- La piscine des Remparts

La piscine des Remparts **crystallise de nombreux mécontentements**. Si les usagers interrogés à la sortie des bassins nous ont largement parlé de leurs difficultés, les pratiquants rencontrés sur le parcours de santé, les skateparks ou les chemins de randonnée ont également évoqué spontanément les obstacles pour pratiquer la natation à la piscine des Remparts.

Généralement, les motifs de mécontentement se concentrent sur quatre aspects : le **faible nombre de créneaux ouverts au public et de lignes d'eau**, **l'absence de bassin extérieur** et la **taille insuffisante de la piscine.**

**A retenir :**

- **Un nombre de pratiquants libres sur le territoire de la CCS qui se situerait aux alentours de 17000 ;**
- **Une orientation de la pratique vers des fonctions de convivialité et d'hygiène ;**
- **L'absence de demande d'encadrement ;**
- **Une grande importance accordée aux conditions matérielles de pratique ;**
- **Des problèmes d'entretien et de vieillissement du parcours de santé ;**
- **Une piscine qui ne répond pas aux demandes des usagers libres.**

## **ANALYSE ATOUTS / FAIBLESSES / OPPORTUNITES / MENACES**





Suite à la réalisation des enquêtes quantitatives et qualitatives, nous pouvons dresser un état des lieux précis de l'offre et de la demande d'équipements et d'activités physiques et sportives sur le territoire de la CCS. Cet état des lieux, non priorisé, est présenté ici sous la forme d'un tableau de synthèse répertoriant les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces.

ATOUTS	FAIBLESSES
<p><b><u>Les conditions matérielles de pratique</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un taux d'équipements sportifs dans la moyenne française des EPCI (notamment pour les terrains de grands jeux, les petits terrains en accès libre, les salles de pratique collective et les courts de tennis)</li> <li>○ Une bonne couverture de la Communauté de communes en plateaux multisports (nombreuses constructions récentes)</li> <li>○ De bonnes conditions matérielles de pratique dans la commune de Châtenois (équipements diversifiés et en bon état)</li> <li>○ Un parc d'équipements sportifs varié et en partie renouvelé à Sélestat</li> <li>○ Une possibilité de réhabiliter l'existant (ancienne piscine du complexe sportif Koeberlé)</li> <li>○ Une bonne concertation entre les enseignants d'EPS des lycées Koeberlé, Schweisguth et du collège Béatus Rhenanus pour l'occupation des équipements sportifs et l'utilisation du matériel</li> <li>○ Un avis positif des licenciés de clubs sur la qualité et la quantité de matériel</li> </ul> <p><b><u>L'encadrement et la formation</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un encadrement technique majoritairement bénévole qui permet l'organisation d'une pratique à moindre coût</li> <li>○ Des licenciés de clubs largement satisfaits de la qualité des entraînements</li> <li>○ L'encadrement de la pratique de l'EPS par des intervenants extérieurs (1 cycle) dans les écoles élémentaires de Sélestat</li> </ul> <p><b><u>L'offre d'APS</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un tissu associatif riche et une diversité d'APS proposées par les associations sportives de la CCS. Un choix d'APS suffisant pour la très grande majorité des licenciés de club et un niveau de satisfaction élevé sur</li> </ul>	<p><b><u>Les conditions matérielles de la pratique</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un environnement sportif relativement pauvre et dégradé dans le Ried (Baldenheim-Mussig-Muttersholtz) : absence d'équipement sportif couvert et éventail de pratiques réduit. Constat identique pour le Piémont (communes d'Orschwiller et de Kintzheim)</li> <li>○ Des salles polyvalentes dans les communes rurales – souvent uniques équipements couverts – peu adaptées à la pratique sportive associative et de l'EPS</li> <li>○ La saturation des salles de pratique collective de Sélestat</li> <li>○ La saturation de la piscine des Remparts, le manque de créneaux d'ouverture au public et l'absence de bassin extérieur</li> <li>○ Les gymnases Vauban, de l'ESPE et du CCA à Sélestat classés non conformes par la commission de sécurité</li> <li>○ La vétusté de la piste d'athlétisme de Sélestat, seul équipement sportif de ce type sur la CCS</li> <li>○ L'accessibilité très insuffisante des équipements sportifs aux personnes en situation de handicap</li> <li>○ Dans certains cas – notamment en milieu rural –, la sécurisation insuffisante des parcours des élèves des écoles élémentaires pour se rendre sur les lieux de pratique éloignés</li> <li>○ L'absence de salle de danse et de cours collectifs (ou salle d'évolution) sur la CCS</li> <li>○ Des taux de bassins de natation et de courts de tennis couverts (pour 10 000 hab.) inférieurs à la moyenne nationale des EPCI</li> <li>○ Des travaux et des aménagements à réaliser sur certains sites et itinéraires de sports de nature</li> <li>○ L'absence d'équipements d'accompagnement pour la pratique libre (casiers, toilettes voire vestiaires), notamment sur le site du Grubfeld</li> </ul>

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>leur pratique sportive et les entraînements</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'image positive de la ville de Sélestat, ville la plus sportive de France en 2010</li> <li>○ Le Sélestat Alsace Handball favorisant l'attrait pour la pratique du handball ainsi que des retombées économiques et symboliques sur le territoire</li> <li>○ Un équilibre entre les clubs à dominante « compétition » et les clubs à dominante « loisir encadré »</li> <li>○ Une offre de sites et d'itinéraires de sports de nature (aquatiques, terrestres, aériens) diversifiée et accessible au plus grand nombre</li> <li>○ Une attractivité des structures privées marchandes au-delà de la CCS</li> <li>○ Un panel d'APS proposé par les collectivités locales à la fois large et complémentaire par rapport à l'offre associative (avec des facilités de déplacement)</li> <li>○ Des élèves généralement satisfaits de la pratique de l'EPS et de l'UNSS</li> <li>○ Un coût objectivement peu élevé pour la pratique dans le cadre de l'UNSS et des activités socio-sportives proposées par les collectivités. Des licenciés satisfaits par rapport au prix de l'inscription au club.</li> </ul> <p><b><u>La demande</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un engouement des jeunes pour la pratique sportive (associative, scolaire, auto-organisée), de nombreux multi-pratiquants et une bonne prolongation de la pratique associative avec l'avancée dans le cycle de vie</li> <li>○ Une forte demande d'APPN de la part des professeurs des écoles, des professeurs d'EPS des collèges et des lycées, les scolaires et les licenciés de clubs</li> <li>○ Un intérêt également marqué des scolaires et des licenciés de clubs pour les sports de raquette, les sports collectifs et les activités d'expression</li> <li>○ L'importance de la pratique et de la sociabilité dans l'engagement associatif sportif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Des conditions de pratique de l'EPS peu satisfaisantes pour les élèves des écoles élémentaires de la CCS : équipements utilisés (salles polyvalentes, cours de récréation) et temps de déplacement pour se rendre sur les installations sportives spécialisées</li> <li>○ Des conditions de pratique difficiles pour les établissements scolaires du nord de Sélestat (lycées Koeberlé et Schweisguth, collège Béatus Rhenanus) : saturation et vétusté des équipements sportifs utilisés, temps de déplacement importants</li> <li>○ Des difficultés liées à la disponibilité des équipements et à l'utilisation du matériel pour l'organisation des APS par les collectivités locales</li> <li>○ Des difficultés liées aux modalités et au coût des déplacements pour l'organisation du sport scolaire (UNSS)</li> <li>○ Des conditions matérielles problématiques pour de nombreux dirigeants de clubs (manque de créneaux, équipements mis à disposition vétustes, etc.)</li> <li>○ Un coût du matériel nécessaire à la pratique en club plutôt élevé pour plus d'un tiers des licenciés de clubs interrogés</li> <li>○ Un sentiment d'inégalité de traitement de certains clubs par rapport au Sélestat Alsace Handball, club fer de lance de Sélestat</li> </ul> <p><b><u>L'encadrement et la formation</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre insuffisant de bénévoles, manque d'investissement, problématique du renouvellement (prédominance des bénévoles âgés de 55 ans et plus)</li> <li>○ Seulement 1% des encadrants techniques des clubs ayant répondu à l'enquête sont salariés</li> <li>○ Quasiment la moitié des entraîneurs n'a pas de qualification sportive</li> <li>○ Un encadrement limité pour l'animation des APS proposées par la Ville de Sélestat</li> <li>○ La formation insuffisante des professeurs des écoles en EPS</li> <li>○ L'absence d'intervenants extérieurs réguliers pour la pratique de l'EPS dans les écoles élémentaires des petites communes</li> <li>○ 4 clubs sur 5 n'ont pas de projet associatif formalisé par écrit</li> </ul>

ATOUTS	FAIBLESSES
	<p><b><u>L'offre d'APS sur le territoire</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Une offre d'APS réduite en dehors des communes de Sélestat, Châtenois et Scherwiller</li> <li>○ Des structures privées marchandes peu nombreuses sur le territoire de la CCS et rencontrant des difficultés de gestion administrative et de ressources humaines</li> <li>○ Un temps de pratique de l'EPS scolaire faible pour les élèves des écoles élémentaires de Sélestat</li> <li>○ Une offre scolaire d'APS relativement peu équilibrée entre les différentes familles d'APS : prédominance des sports collectifs au collège et au lycée (EPS et AS), des activités de performance et des jeux traditionnels et collectifs dans l'enseignement élémentaire</li> </ul> <p><b><u>La demande d'APS</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un léger recul du nombre de pratiquants dans le cadre de l'UNSS depuis 2009</li> <li>○ Une baisse de la pratique de l'UNSS avec l'avancée dans l'âge, du collège au lycée</li> <li>○ Un désintérêt des jeunes pratiquants pour les activités athlétiques, les sports de combat, la natation et certaines activités gymniques</li> </ul>

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ La position centrale de la CCS en Alsace, facilement accessible par la route et les transports en commun</li> <li>○ Le potentiel touristique du territoire (Château du Haut Koenigsbourg, Montagne des singes, Volerie des aigles, Cigoland, Route des vins, Bibliothèque humaniste de Sélestat, etc.)</li> <li>○ Un territoire faiblement vallonné qui se prête bien aux circulations douces</li> <li>○ Un phénomène de péri-urbanisation (mobilité résidentielle du centre bourg vers les communes voisines plus petites)</li> <li>○ Le développement important des sports de nature en France, pratiques connotées positivement</li> <li>○ Des opportunités de financement de la part de l'Etat par l'intermédiaire des DTA qui priorise les subventions d'équipement et de fonctionnement pour les associations agréées</li> <li>○ Des opportunités de financements européens pour des projets sportifs de grande envergure.</li> <li>○ L'existence de mesures incitatives à l'emploi</li> <li>○ Le développement des activités physiques et sportives à finalité de santé et de bien-être</li> <li>○ La prise de conscience de l'intérêt des pratiques sportives pour la préservation de la santé, des maladies chroniques, etc.</li> <li>○ Le développement de la pratique sportive des seniors</li> <li>○ La réforme des rythmes scolaires, une opportunité pour professionnaliser les clubs, renforcer les emplois existants et développer la sportivité du territoire</li> <li>○ La mise en place d'un schéma régional des sports en Alsace (en attente d'informations)</li> <li>○ La politique d'investissement du Conseil général 67 dans le domaine sportif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un double mouvement de vieillissement / rajeunissement de la population à anticiper</li> <li>○ Une augmentation de la population de la CCS plus importante que la moyenne régionale</li> <li>○ Le risque de la « cité dortoir » (nombre d'emplois inférieur au nombre d'actifs, augmentation des migrations domicile / travail sur de longues distances)</li> <li>○ Les conséquences de la crise économique (une plus grande proportion de personnes en précarité économique et/ou sociale)</li> <li>○ Un réseau de bus quasi exclusivement à usage scolaire, peu calibré pour répondre aux mutations démographiques</li> <li>○ La raréfaction de certains financements publics</li> <li>○ Le développement des attitudes consuméristes et du zapping au sein des clubs sportifs</li> <li>○ L'évolution du bénévolat vers des engagements plus ponctuels et individualisés</li> <li>○ Le durcissement de la réglementation des APS (variable selon les fédérations)</li> <li>○ Le développement de pathologies chroniques (obésité, diabète, maladies cardiovasculaires, etc.)</li> <li>○ Les difficultés pour se déplacer en transports en commun sur le territoire de la CCS (problèmes d'horaires et de desserte, arrêts insuffisants à proximité des établissements scolaires)</li> <li>○ Les difficultés de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires en raison de l'encadrement insuffisant, faiblement formé et majoritairement bénévole au sein des clubs, ainsi que du manque de disponibilités de certains équipements sportifs et de la redistribution des créneaux</li> <li>○ Le changement des rythmes scolaires du lycée Koeberlé (transfert des cours du samedi matin au mercredi matin)</li> </ul>

## SCENARIOS



**Partant de l'analyse « Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces » de l'offre et de la demande d'APS sur le territoire de la CCS, trois scénarios de développement peuvent être proposés.**

**Ces scénarios sont hiérarchisés par ordre d'importance, du scénario 1 – dont les orientations sont prioritaires – au scénario 3 – comportant des propositions plus périphériques et à envisager à plus long terme. Sachant que la réalisation du scénario 3 sous-entend, en grande partie, la concrétisation des scénarios précédents.**

**Trois thèmes y sont abordés :**

- **Les équipements sportifs (équipements neufs, réhabilitation, adaptation, accessibilité) ;**
- **Le développement et la diversification de l'offre d'APS ;**
- **Le développement et la structuration des clubs sportifs.**

## **SCENARIO 1 : « REMISE A NIVEAU » : REHABILITATION, SECURISATION ET ACCESSIBILITE AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Idée principale : Ce premier scénario concerne principalement les équipements sportifs du territoire. Il s'agit de résoudre les problèmes de mise aux normes, de réhabilitation et d'accessibilité des équipements situés sur la CCS.

### **LES EQUIPEMENTS SPORTIFS**

- *Réhabilitation d'équipements*

Recommandation : Pour toute nouvelle réhabilitation d'équipement sportif, veiller à la prise en compte de l'accessibilité au public le plus large (seniors, personnes en situation de handicap, enfants en bas âge, scolaires).

- Reconversion de la piscine du complexe Kœberlé (pistes : espace d'évolution, salle multisports, mur d'escalade) qui devra s'inscrire dans une réflexion plus globale sur les équipements sportifs de la cité scolaire
- Extension de la piscine des Remparts (nouveau bassin intérieur et/ou extérieur) et du parking
- Mise aux normes et réhabilitation des gymnases Vauban, du CCA et de l'ESPE
- Réhabilitation de l'abri géré par la Commune Châtenois situé sur le GR5 et de l'abri de la Forêt de l'Illwald (randonnée pédestre)
- *Accessibilité des équipements*
  - Mise aux normes accessibilité handicapés des équipements sportifs sur le territoire de la CCS
  - Repérage et sécurisation des points sensibles sur les parcours des élèves pour se rendre sur les lieux de pratique sportive (en particulier dans les communes rurales)
  - Favoriser l'accessibilité des sites et itinéraires de sports de nature aux personnes en situation de handicap
  - Installer des racks à vélos à proximité des équipements sportifs
- *Adaptation des équipements*

Recommandation : Intégrer la problématique des activités physiques et sportives dans les cas de construction ou de rénovation des salles polyvalentes

- Aménagement de vestiaires et de locaux de rangement dans les salles polyvalentes et salles des fêtes communales (surtout en milieu rural)

NB : Ce scénario – a minima – ne propose pas d'orientation sur l'offre d'APS ni sur le développement des clubs sportifs.

## **SCENARIO 2 : « ELARGISSEMENT DE L'OFFRE SPORTIVE, NOTAMMENT EN DIRECTION DES PUBLICS SCOLAIRES »**

Idée principale : Ce second scénario est centré sur le développement de l'offre sportive. Il propose une diversification des équipements et des APS sur le territoire de la CCS, avec un effort marqué sur les publics scolaires.

### **LES EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Recommandation : Pour toute nouvelle construction ou réhabilitation d'équipement sportif, veiller à la prise en compte de l'accessibilité au public le plus large (seniors, personnes en situation de handicap, enfants en bas âge, scolaires)

- *Equipements neufs*
  - En cas de réhabilitation de l'ancienne piscine du complexe Kœberlé sans espace d'évolution : construction d'un espace d'évolution (avec plusieurs salles) dédié aux activités d'expression et de forme (danse, arts du cirque, yoga, zumba, Tai Chi Chuan, cours collectifs, etc.)
  - En cas de réhabilitation de l'ancienne piscine du complexe Kœberlé sans salle multisports ou spécialisée sports collectifs : construction d'une salle multisports de type C au Nord de Sélestat
  - En cas de réhabilitation de l'ancienne piscine du complexe Kœberlé sans mur d'escalade : construction d'une structure artificielle d'escalade (SAE) couverte de type A sur le territoire de la CCS permettant l'organisation de compétitions nationales (13 mètres de hauteur de plafond)
  - Construction d'un bâtiment d'accueil sur le site du CAKCIS et de vestiaires sur le lac de canotage
  - Aménager les passages délicats et poursuivre la construction d'embarcadères sur les itinéraires de canoë-kayak
- *Réhabilitation d'équipements*
  - Réhabiliter la piste d'athlétisme du stade municipal de Sélestat pour la pratique scolaire et associative et l'organisation de compétitions régionales

### **LE DEVELOPPEMENT ET LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE D'APS**

- Encourager les directeurs d'écoles à renforcer la place de l'EPS scolaire dans le projet d'établissement
- Développer la pratique des activités physiques de pleine nature en milieu scolaire (écoles élémentaires, collèges et lycées) : première étape du plan de développement des APPN à l'échelle intercommunale
- Favoriser le développement de la randonnée pédestre et du VTT :
  - en aménageant les navettes pour le transport de vélos et VTT



- en renforçant la communication autour des navettes pour accéder aux chemins de randonnée au départ du Château du Haut-Kœnigsbourg
- Développer la pratique des activités d'expression en milieu scolaire (écoles élémentaires, collèges et lycées) et en milieu associatif
- Développer un programme d'activités libres à destination des adultes, avec un accès aux équipements sportifs sur des créneaux réservés
- Encourager le développement par les clubs d'activités physiques et sportives dans les territoires

### **LE DEVELOPPEMENT ET LA STRUCTURATION DES CLUBS SPORTIFS**

- Aider à la structuration du projet associatif en intégrant le renouvellement des bénévoles
- Encourager la formation des bénévoles en les orientant vers les dispositifs existants d'information et de formation
- Accompagner le regroupement des deux clubs de billard sélestadiens et aménager un nouvel espace de pratique
- Encourager la prise de responsabilité des jeunes au sein des clubs

## **SCENARIO 3 : « VERS UN SPORT POUR TOUS DE QUALITE »**

Idée principale : Ce dernier scénario propose un rééquilibrage territorial plus prononcé de l'offre, une consolidation de la diversité des APS, ainsi qu'une orientation vers une démarche de confort – dans l'adaptation des équipements et sites de pratique sportive – et de qualité au sein des clubs.

### **LES EQUIPEMENTS SPORTIFS**

- Equipements neufs
  - Construction de deux équipements multisports (avec un espace d'évolution) sur le territoire du Ried (Mussig-Baldenheim-Muttersholtz) et du Piémont (Kintzheim / Orschwiller), sous réserve de la réalisation d'une étude de besoins et de faisabilité
  - Mise en place de barres d'attache pour les chevaux au niveau des gîtes et des lieux remarquables
  - Poser un nouveau revêtement sur la piste d'aéromodélisme
  - Construction d'un équipement sportif « tennis couvert / squash »
  - Construction d'une plaine de jeux couverte pour enfants, dans un souci de développement de la motricité
- Accessibilité des équipements
  - Mise en place d'un arrêt de bus desservant le Grubfeld
- Adaptation des équipements
  - Aménagement d'équipements d'accompagnement au Grubfeld : casiers (en priorité), vestiaires, voire WC/douches en accès libre.
  - Intégrer l'aménagement de lieux de détente / de convivialité dans les cas de construction et/ou de rénovation d'équipements sportifs

### **LE DEVELOPPEMENT ET LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE D'APS**

- Renforcement du plan de développement des APPN à l'échelle intercommunale
  - Réaliser un diagnostic des abris de randonnée pédestre et des tables de pique-nique pour les rénover si besoin
  - Repérer et aménager les points critiques de signalétique sur les itinéraires de sports de nature
  - Création/Renforcement d'un événementiel « sports de nature » : trail de Kintzheim, raid nature, salon « Sports de nature », etc.
- Etude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un plan « Sports de combat et arts martiaux »
  - Réunir les clubs de sports de combat et d'arts martiaux pour identifier les potentialités de développement de ces disciplines et déterminer un plan de développement

- Tester la demande en incitant les clubs existants et volontaires à proposer certains de leurs cours sur d'autres lieux de pratique
- Evaluation de l'expérimentation
- Diversifier l'offre de pratique dans les écoles élémentaires (hors Sélestat) et renforcer les compétences des professeurs des écoles en faisant appel à des intervenants extérieurs
- Accompagner le développement de projets interdisciplinaires intégrant l'EPS (santé, nutrition, mathématiques, français, etc.) dans les établissements scolaires (écoles, collèges, lycées)
- Favoriser l'accès des publics éloignés de la pratique sportive (seniors, personnes en situation de handicap (mental, physique, sensoriel), enfants en bas âge) dans un souci de développement de la santé
- Favoriser l'intervention des clubs en entreprise, en particulier durant la pause méridienne

### **LE DEVELOPPEMENT ET LA STRUCTURATION DES CLUBS SPORTIFS**

- Construire un programme de formation spécifique à destination des élus bénévoles en responsabilité au sein des clubs de la CCS (emploi, gestion associative, ressources humaines pour les bénévoles, financements)
- Inciter à la création d'emplois – Accompagner leur pérennisation
- Encourager le partage de salariés entre clubs voire entre clubs et collectivités
- Encourager la formation de clubs intercommunaux par regroupement géographique ou regroupement de pratiques en élaborant une politique incitative au rapprochement de clubs (de l'élaboration de projets communs à la fusion)
- Mettre en place un centre de ressources sportives à caractère intercommunal (mise à disposition de matériel, système d'information sur « quel sport pratiquer près de chez moi », outils GRH à destination des clubs, etc.)

## ANNEXES



### **LISTE DES ANNEXES AU RAPPORT :**

- Plan d'action opérationnel ;
- Fiches équipements sportifs ;
- Fiches sites et itinéraires de sports de nature ;
- Cartes des équipements sportifs :
  - Cartes classiques de positionnement ;
  - Cartes d'accessibilité à pied ;
  - Cartes d'accessibilité par la route.

Ces annexes sont disponibles sur demande auprès de la Communauté de communes de Sélestat.

# COMPOSITION DU GROUPE TECHNIQUE DU DTA

## MAITRE D'OUVRAGE

- **Francis Weyh**, Vice-président de la Communauté de communes de Sélestat en charge des sports
- **Marc Ensminger**, Directeur général des services de la Communauté de communes de Sélestat
- **Hugo Briot**, Chargé de projets équipements sportifs, Communauté de communes de Sélestat

## ASSISTANCE A MAITRISE OUVRAGE

- **Alain Grewis**, Inspecteur principal, Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Alsace
- **Didier Sempey**, Conseiller d'animation sportive, Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Alsace
- **Sébastien Mari**, Conseiller d'animation sportive, Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Alsace

## MAIRIE DE SELESTAT

- **Pascal Voinot**, Directeur Education, jeunesse et sports, Mairie de Sélestat
- **Michel Lempereur**, Responsable technique et logistique sportive, Mairie de Sélestat

## CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN

- **Ludovic Huck**, Equipements sportifs et socio-éducatifs, Direction des politiques éducatives, sportives et culturelles, Service des sports

## MOUVEMENT SPORTIF

- **Evelyne Hess**, Présidente de l'Office municipal des sports de Sélestat

## EDUCATION NATIONALE

- **Séverine Weber**, Professeur d'EPS, Collège Mentel

## **ARCHIMÈNE**

- **Bernard Feldmann**, Directeur, Archimène
- **Philippe Huffling**, Directeur-adjoint, Archimène
- **Clotilde Talleu**, Chargée d'études, Archimène

Le groupe technique du DTA s'est réuni à quatorze reprises tout au long de la démarche.

## COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE DU DTA

### COLLECTIVITES TERRITORIALES

- **Willy Schwander**, Maire de Baldenheim
- **Jean-Jacques Goldstein**, Maire de Châtenois
- **Charles Andrea**, Maire de Dieffenthal
- **Jean-Martin Kientz**, Maire d'Ebersheim
- **Sylvie Hirtz**, Maire d'Ebersmunster
- **Francis Weyh**, Maire de Kintzheim
- **Michèle Claver**, Maire de La Vancelle
- **Jean-Claude Hilbert**, Maire de Mussig
- **Patrick Barbier**, Maire de Muttersholtz
- **Claude Risch**, Maire d'Orschwiller
- **André Boesch**, Maire de Scherwiller
- **Marcel Bauer**, Maire de Sélestat
- **Robert Engel**, Adjoint au Maire de Sélestat, en charge des sports
- **Antoine Herth**, Député
- **Guy-Dominique Kennel**, Président du Conseil Général du Bas-Rhin
- **Philippe Richert**, Président de la Région Alsace
- **Marc Ensminger**, Directeur général des services de la Communauté de communes de Sélestat
- **Hugo Briot**, Chargé de projets équipements sportifs, Communauté de communes de Sélestat
- **Michel Brandt**, Responsable transports, Communauté de communes de Sélestat
- **Pascal Voinot**, Directeur Education, jeunesse et sports, Mairie de Sélestat
- **Michel Lempereur**, Responsable technique et logistique sportive, Mairie de Sélestat

- **Thierry Gombart**, Directeur de la Piscine, Mairie de Sélestat

## **ETAT**

- **Daniel Bouffier**, Directeur régional, Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Alsace
- **Alain Grewis**, Inspecteur principal, Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Alsace
- **Didier Sempey**, Conseiller d'animation sportive, Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Alsace
- **Sébastien Mari**, Conseiller d'animation sportive, Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Alsace
- **Pierre Chevalerias**, Inspecteur, Direction départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Bas-Rhin

## **SECTEUR SPORTIF ET ASSOCIATIF**

- **Evelyne Hess**, Présidente de l'Office municipal des sports de Sélestat
- **Michel Picard**, Président de l'Office municipal des sports de Châtenois
- **Jean-Marc Haas-Becker**, Président du Comité régional olympique et sportif d'Alsace
- **Yves Ehrmann**, Président du Comité départemental olympique et sportif du Bas-Rhin
- **Sylvia Danner**, Société de Gymnastique de Muttersholtz
- **Pierre Debenath**, RC Kintzheim
- **René Denner**, Club Vosgien
- **Olivier Dury**, CAKCIS
- **Régis Ehrhart**, Football Club d'Ebersmunster
- **Eric Faveeuw**, GRIFFON Club
- **Jean-Yves Fuchs**, Vélo Club Etoile de Sélestat
- **Richard Guignier**, MJC de Scherwiller
- **Véronique Mettemberg**, Société de Gym Volontaire d'Ebersheim



- **Florent Meyer**, Vosges Trotters
- **Marie-Laure Meyer**, Ecurie de l'Ortenbourg
- **Yves Rauscher**, Handisport Sélestat
- **Eddy Sporer**, Président "Trail du Haut-Koenigsbourg"
- **Denis Wendling**, Société de Gymnastique de Baldenheim
- **Philippe Wotling**, Tennis Club de Mussig

### **EDUCATION NATIONALE**

- **Séverine Weber**, professeur d'EPS, Collège Mentel
- **Sylvie Kreuzer**, professeur d'EPS, Collège de Châtenois
- **Pascal Oser**, Conseiller pédagogique EPS
- **Cathy Charvet**, Inspectrice de l'Education Nationale

Le Comité de pilotage du DTA s'est réuni à quatre reprises tout au long de la démarche.

# CONTACTS

## **Communauté de communes de Sélestat**

1 rue Louis Lang  
67600 Sélestat  
Tél. 03 88 58 01 60  
Fax : 03 88 82 99 30  
Email : [contact@cc-selestat.fr](mailto:contact@cc-selestat.fr)  
Site web : [www.cc-selestat.fr](http://www.cc-selestat.fr)

## **Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Alsace**

Cité administrative  
14 rue du Maréchal Juin  
CS 50016  
67084 Strasbourg Cedex  
Tél. 03 88 76 76 16  
Fax : 03 88 76 77 05  
E-mail : [drjscs67@drjscs.gouv.fr](mailto:drjscs67@drjscs.gouv.fr)  
Site Internet : [www.alsace.drjscs.gouv.fr](http://www.alsace.drjscs.gouv.fr)

## **Archimène**

16 rue Jacques Preiss  
BP 70596  
68018 Colmar Cedex  
Tél. 03 89 41 60 43  
Fax : 03 89 23 07 72  
E-mail : [contact@archimene.org](mailto:contact@archimene.org)  
Site Internet : [www.archimene.org](http://www.archimene.org)



Communauté  
de Communes  
de Sélestat



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE  
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA COHÉSION SOCIALE  
D'ALSACE

ressources  
**archimène**  
ssociatives

